



NOTICE ANNUELLE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
Le 9 mars 2018

Table des matières

Glossaire	3
Présentation de l'information	5
Mise en garde relative à l'information prospective	5
Structure d'entreprise	7
Évolution de l'entreprise	8
Description des activités de la Société	10
Facteurs de risque	21
Information sur le comité d'audit	40
Dividendes	42
Description de la structure du capital	43
Marché pour la négociation des titres	48
Administrateurs et dirigeants	49
Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	51
Conflits d'intérêts	52
Contrats importants	52
Intérêts des experts	52
Poursuites et mesures réglementaires	52
Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	52
Renseignements supplémentaires	53
Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts	53
Annexe 1 – Mandat du comité d'audit	A-1

Glossaire

Lorsqu'ils sont utilisés dans la présente notice annuelle, les termes qui suivent ont le sens qui leur est attribué ci-dessous.

« **acquisition de Chevron** » désigne l'acquisition par Parkland de Chevron Canada R&M ULS auprès de CCL conformément aux modalités d'une convention d'achat d'actions datée du 18 avril 2017, qui a été modifiée le 28 septembre 2017 et qui est intervenue entre Parkland et Chevron Canada, au prix d'achat provisoire de 1 460 millions de dollars en plus d'un montant d'environ 186 millions de dollars provenant du fonds de roulement;

« **acquisition de CST** » désigne l'acquisition par Parkland de la majeure partie des activités et des actifs canadiens de CST Brands, Inc. auprès de Couche-Tard;

« **acquisition de Pioneer Energy** » désigne l'acquisition d'essentiellement tous les actifs et de certains passifs qui composent Pioneer Energy conformément aux modalités d'une convention d'achat d'actifs datée du 17 septembre 2014;

« **actes relatifs aux billets de premier rang** » désigne, collectivement, l'acte de fiducie daté du 29 mai 2014 qui régit les modalités des billets de premier rang à 5,50 %, l'acte de fiducie daté du 21 novembre 2014 qui régit les modalités des billets de premier rang à 6,00 %, l'acte de fiducie daté du 16 septembre 2016 qui régit les modalités des billets de premier rang à 5,75 % et l'acte de fiducie daté du 9 mai 2017 qui régit les modalités des billets de premier rang à 5,625 %;

« **actifs de CST** » désigne la majeure partie de l'entreprise et des actifs canadiens de CST Brands, Inc.;

« **actionnaires** » désigne les porteurs d'actions ordinaires;

« **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital de Parkland;

« **activités** » désigne les produits et les services de raffinage, de commercialisation, de logistique et de transport de carburant, de produits pétroliers, de produits vendus dans des dépanneurs et de services connexes fournis aux clients commerciaux, industriels, de détail et résidentiels au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, comme ils sont actuellement exercés par Parkland et ses filiales, sur une base consolidée;

« **billets de premier rang** » désigne, collectivement, les billets de premier rang à 5,50 %, les billets de premier rang à 6,00 %, les billets de premier rang à 5,75 % et les billets de premier rang à 5,625 %;

« **billets de premier rang à 5,50 %** » désigne les billets de premier rang à 5,50 % d'un capital global de 200 000 000 \$ qui viendront à échéance le 28 mai 2021 et qui ont été émis par Parkland le 29 mai 2014;

« **billets de premier rang à 5,625 %** » désigne les billets de premier rang à 5,625 % d'un capital global de 500 000 000 \$ qui viendront à échéance le 9 mai 2025 et qui ont été émis par Parkland le 16 septembre 2017;

« **billets de premier rang à 5,75 %** » désigne les billets de premier rang à 5,75 % d'un capital global de 300 000 000 \$ qui viendront à échéance le 16 septembre 2024 et qui ont été émis par Parkland le 16 septembre 2016;

« **billets de premier rang à 6,00 %** » désigne les billets de premier rang à 6,00 % d'un capital global de 200 000 000 \$ qui viendront à échéance le 21 novembre 2022 et qui ont été émis par Parkland le 21 novembre 2014;

« **Business Corporations Act** » désigne la *Business Corporations Act* (Alberta), dans sa version modifiée, y compris les règlements promulgués en vertu de celle-ci;

« **CCL** » désigne Chevron Canada Limited;

« **Chevron ULC** » désigne Chevron Canada R&M ULC;

« **conseil d'administration** » ou « conseil » désigne le conseil d'administration de Parkland;

« **convention d'acquisition de CST** » désigne la convention d'achat d'actifs conclue avec Couche-Tard et visant l'acquisition des actifs de CST pour un prix d'achat prévu d'environ 965 millions de dollars;

« **convention de crédit** » désigne la convention de crédit de premier rang garantie modifiée et mise à jour intervenue le 28 septembre 2017 entre la Société, Elbow River, Parkland (U.S.) Financing Corp. et Parkland Refining, à titre d'emprunteurs, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Nationale du Canada, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Wells Fargo Bank, N.A., la Banque de Montréal, ATB Financial, Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., JPMorgan Chase Bank, N.A., la Banque HSBC du Canada, Bank of America, N.A. et toute autre personne qui devient partie à la convention en qualité de prêteur, et modifiée aux termes de la première entente modificatrice de consentement datée du 6 octobre 2017 et de la deuxième entente modificatrice de consentement datée du 2 mars 2018;

« **Couche-Tard** » désigne Alimentation Couche-Tard inc.;

« **DNUDPA** » désigne la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;

« **Elbow River** » désigne Elbow River Marketing Ltd., une société constituée en vertu de la *Business Corporations Act*;

« **facilité de crédit** » désigne les facilités de crédit de Parkland composées d'un montant maximal de 1 000 000 000 \$ et d'une facilité de crédit consortiale de 50 millions de dollars américains;

« **facilité d'intermédiation** » désigne l'accord d'intermédiation de 2002 de l'ISDA intervenu en date du 6 octobre 2017 entre la Société, Parkland Refining et une institution financière afin de financer une tranche des besoins liés au fonds de roulement des activités de la raffinerie de Burnaby acquises dans le cadre de l'acquisition de Chevron, telle qu'elle a été modifiée le 2 mars 2018;

« **GPL** » désigne le gaz de pétrole liquéfié;

« **Impériale** » désigne Compagnie Pétrolière Impériale Ltée;

« **LGN** » désigne les liquides du gaz naturel;

« **Loi sur la concurrence** » désigne la *Loi sur la concurrence* (Canada), telle qu'elle peut être modifiée;

« **Parkland Refining** » désigne Parkland Refining (B.C.) Ltd., filiale en propriété exclusive de Parkland;

« **Parkland USA** » désigne SPF Energy et les activités consistant à fournir des services aux clients commerciaux, industriels, de détail et résidentiels aux États-Unis par l'intermédiaire de SPF Energy;

« **PNO** » désigne Propane Nord-Ouest Inc.;

« **raffinerie de Burnaby** » désigne une raffinerie qui produit 55 000 b/j de pétrole brut léger non sulfuré, située à Burnaby, en Colombie-Britannique;

« **RCR** » désigne le *Règlement sur les carburants renouvelables* pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999);

« **reçus de souscription** » désigne les 9 430 000 reçus de souscription émis par Parkland le 7 septembre 2016 au prix de 24,50 \$ chacun, pour un produit brut global de 231 035 000 \$, et chaque reçu de souscription confère à son titulaire le droit de recevoir une action ordinaire au moment de la clôture de l'acquisition de CST;

« **Société** » ou « **Parkland** » désigne Corporation Pétroles Parkland, une société constituée en vertu de la *Business Corporations Act* et comprend, si le contexte l'indique, ses filiales, sur une base consolidée;

« **SPF Energy** » désigne SPF Energy, Inc., une société constituée en vertu des lois du Dakota du Nord;

« **TI** » désigne les technologies de l'information;

« **travaux d'entretien** » désigne les travaux d'entretien majeurs qui devraient avoir lieu à la raffinerie de Burnaby au cours du premier trimestre de 2018;

« **TSX** » désignée la Bourse de Toronto.

Présentation de l'information

Sauf indication contraire, l'information qui figure dans la présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») est donnée en date du 31 décembre 2017 ou pour l'exercice terminé à cette date. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Sauf si le contexte exige une interprétation différente, toute mention de la « Société » et de « Parkland », de

« nous » et de « nos » dans la présente notice annuelle renvoient à Corporation Pétroles Parkland et ses filiales, sur une base consolidée. Les termes clés non définis dans la présente notice annuelle ont le sens qui leur est attribué à la rubrique « Glossaire » dans la présente notice annuelle.

Mise en garde relative à l'information prospective

La présente notice annuelle renferme des déclarations prospectives. Bon nombre de ces déclarations peuvent être reconnues à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « prévoir », « avoir l'intention de », « projeter », « estimer », « croire », « chercher », « cibler », « essayer » ou « continuer » ou d'expressions ou de termes comparables, ou à l'emploi des temps conditionnel ou futur. Plus particulièrement, la présente notice annuelle renferme des déclarations prospectives en ce qui concerne, notamment, les objectifs commerciaux (y compris la clôture de l'acquisition et l'intégration des activités de CST et l'acquisition de Chevron), la croissance et l'expansion prévues, les résultats d'exploitation, le rendement, les projets, la stratégie et les occasions d'affaires, la clôture prévue de certaines opérations annoncées antérieurement, l'incidence prévue des acquisitions, la réalisation de stratégies d'approvisionnement, l'intégration des actifs acquis, l'accroissement du volume, les répercussions anticipées des systèmes et des programmes de gestion et des résultats financiers.

L'information prospective qui figure dans les présentes est fondée sur les perspectives actuelles de Parkland relativement aux événements futurs en fonction de certains facteurs et de certaines hypothèses d'importance. Par conséquent, le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs lorsqu'il évalue les énoncés prospectifs et il ne doit pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente notice annuelle sont fondés sur différents facteurs et différentes hypothèses d'importance, dont les suivants :

- le cadre réglementaire qui régit l'exploitation des activités de Parkland;
- la capacité de Parkland d'intégrer les actifs et les activités acquis dans ses activités d'exploitation;
- le prix du carburant, du diesel, du propane, des lubrifiants, du mazout et d'autres produits pétroliers de haute qualité;
- les marges de craquage par baril et le taux de change par rapport au dollar américain;
- la conjoncture du marché financier, notamment les taux d'intérêt et les taux de change;
- le niveau d'endettement futur de Parkland;
- la capacité de Parkland de générer des flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation suffisants pour s'acquitter de ses obligations actuelles et futures;
- les dépenses en immobilisations futures qui seront engagées par Parkland;

- l'accès à des sources de financement futures et les modalités de ce financement pour le programme d'immobilisations de Parkland;
- la capacité de Parkland d'obtenir de nouveaux clients dans les marchés au sein desquels elle exerce ses activités;
- la capacité de Parkland de repérer des cibles d'acquisition convenables.

Ces déclarations prospectives comportent plusieurs hypothèses, des risques et des incertitudes, et autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent beaucoup de ceux qui sont présentés dans ces déclarations prospectives. L'information prospective qui figure dans les présentes est fondée sur le point de vue actuel de la Société en ce qui concerne les événements futurs en fonction de certains facteurs importants et de certaines hypothèses importantes, et ils sont assujettis à certains risques et certaines incertitudes, notamment l'évolution du marché, la concurrence, des développements gouvernementaux ou réglementaires et la conjoncture générale et d'autres facteurs mentionnés à la rubrique « Facteurs de risque » dans la présente notice annuelle. Plus précisément, parmi les facteurs et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent beaucoup par rapport à ceux qui sont prévus, mentionnons les suivants :

- conditions générales du marché;
- tendances et conditions micro et macro-économiques;
- capacité de réaliser notre stratégie commerciale et notre stratégie de croissance et d'en tirer des profits;
- capacité à tirer des profits de nos compétences clés;
- capacité à réaliser la clôture de certaines opérations annoncées antérieurement selon des modalités satisfaisantes pour Parkland, si la clôture est réalisée;
- capacité à obtenir de la valeur à chaque étape de la chaîne de valeur;
- capacité à réaliser les bénéfices et les synergies prévus, et à saisir les occasions prévues dans le cadre des acquisitions;
- capacité à obtenir du capital dans l'avenir pour soutenir et développer notre entreprise, y compris l'émission d'actions ordinaires additionnelles;
- efficacité des systèmes et des programmes de gestion de Parkland;

- facteurs et risques associés à la tarification et aux marges de détail;
- disponibilité et tarification de l'approvisionnement en produits pétroliers;
- volatilité des prix du pétrole brut;
- état de la concurrence au sein de notre secteur d'activité au Canada et aux États-Unis;
- répercussions sur l'environnement;
- risque lié à des poursuites en cours ou à des poursuites futures;
- fluctuation des taux d'intérêt;
- disponibilité du capital et des fonds d'exploitation.

Les facteurs qui précèdent ne sont pas exhaustifs. Bon nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réelles de la Société ou d'une unité d'exploitation en particulier diffèrent de ceux et celles qui sont indiqués dans la présente notice annuelle. Si un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes devaient se matérialiser, ou si les hypothèses qui sous-tendent les déclarations prospectives devaient se révéler inexactes, les résultats réels pourraient être

sensiblement différents de ceux qui sont décrits dans la présente notice annuelle comme des résultats prévus, anticipés, recherchés, proposés, estimés ou attendus. Ainsi, le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs lorsqu'il évalue les déclarations prospectives, et il est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Des renseignements additionnels sur ces facteurs ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les activités ou les résultats financiers de la Société figurent dans la présente notice annuelle et dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (disponible sous le profil de la Société sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.parkland.ca), lequel est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle.

Les déclarations prospectives sont valables seulement à la date de la présente notice annuelle et la Société n'a pas l'intention de mettre à jour ces déclarations prospectives, et elle n'assume aucune responsabilité à cet égard, sauf comme il est exigé en vertu de la loi. Les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice sont expressément données sous réserve de ces mises en garde.

Structure d'entreprise

Corporation Pétroles Parkland

Parkland a été constituée le 9 mars 2010 en vertu de la *Business Corporations Act* dans le but de participer à une restructuration d'entreprise réalisée avec prise d'effet le 31 décembre 2010 en vertu de l'article 193 de la *Business Corporations Act* et aux termes de laquelle l'entité publique remplacée par Parkland a fait l'objet d'une restructuration, par laquelle elle a cessé d'être un fonds de revenu et est devenue une entreprise. Les actions ordinaires sont négociées à la TSX sous le symbole « PKI » et elles ont commencé à y être négociées le 7 janvier 2011.

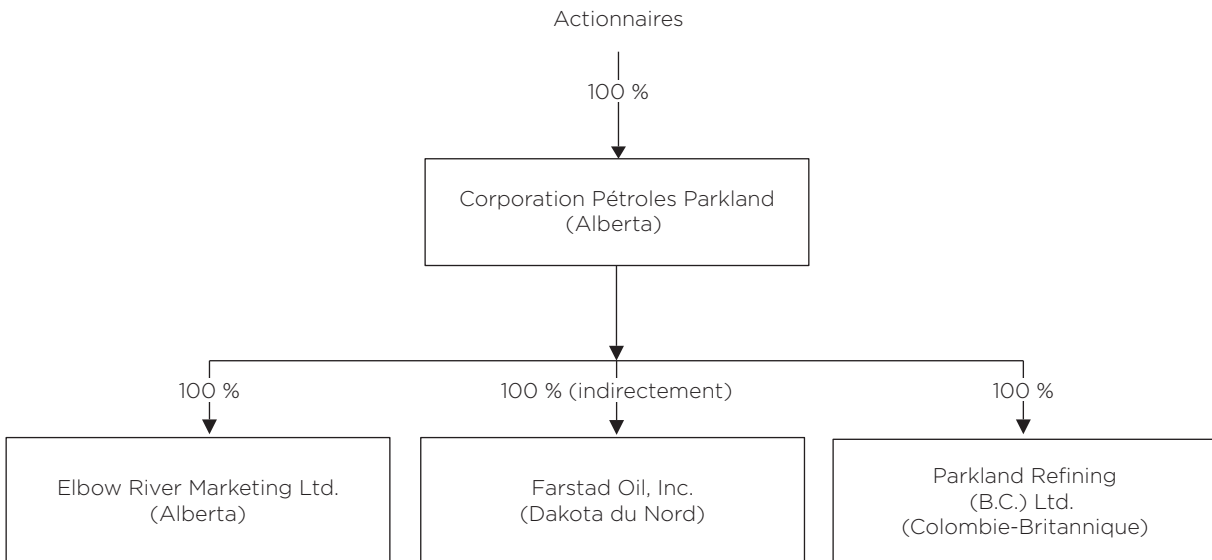
Parkland a effectué une restructuration qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et aux termes de laquelle, notamment, Corporation

Pétroles Parkland et sa filiale en propriété exclusive, Parkland Industries Ltd., ont réalisé une fusion verticale simplifiée en vertu du paragraphe 184(1) de la *Business Corporations Act*, et l'entité fusionnée a conservé la dénomination Corporation Pétroles Parkland (la « **restructuration interne** »). Après la restructuration interne, Corporation Pétroles Parkland est devenue l'entité publique et l'entité d'exploitation principale.

Le bureau inscrit et le siège social de la Société sont situés au 6302, 333 96th Avenue NE, Calgary (Alberta) T3K 0S3.

Filiales de la Société

L'organigramme ci-après présente le nom et le territoire de compétence de certaines filiales de Parkland en date du 31 décembre 2017. Les actifs et les produits d'exploitation des filiales exclues n'excédaient pas, individuellement, 10 % et n'excédaient pas, collectivement, 20 % de l'actif consolidé total ou des produits d'exploitation consolidés totaux de Parkland en date du 31 décembre 2017 et pour l'exercice terminé à cette date.



Évolution de l'entreprise

La Société et ses filiales exercent les activités. La Société vend ses produits et offre ses services par l'intermédiaire de trois réseaux : la vente au détail, le marché commercial et la distribution en gros. Le réseau de vente au détail de Parkland est chargé de la vente de carburant et de produits vendus dans des dépanneurs par l'entremise de stations-service et de dépanneurs qui appartiennent à la Société et à des concessionnaires. Le réseau commercial distribue du carburant, dont du mazout, et fournit des services connexes à des clients industriels et à des clients

résidentiels qui sont habituellement situés dans des collectivités rurales. Le réseau de distribution en gros de Parkland est axé sur la distribution de carburant en gros aux revendeurs, à des clients industriels d'envergure, au secteur croissant des activités de commercialisation des marchandises de Parkland et à la raffinerie de Burnaby de Parkland. Cette division des activités permet une structure organisationnelle qui répartit les directeurs d'exploitation en fonction de leurs branches d'activité.

Historique sur trois ans

2017

Le 9 mai 2017, Parkland a annoncé la clôture de son placement privé qui visait (i) des actions ordinaires pour un produit brut global d'environ 662 millions de dollars et (ii) des billets de premier rang à 5,625 % pour un produit brut global de 500 millions de dollars. Le produit net des placements a été affecté au financement d'une tranche du prix d'achat de l'acquisition de Chevron. Se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Emprunts – Billets de premier rang à 5,625 % ».

Le 28 juin 2017, Parkland a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de CST. Les actifs acquis par Parkland dans le cadre de l'acquisition de CST étaient composés de (i) 495 sites de vente au détail de revendeurs indépendants et d'agents à commission, (ii) 73 sites d'approvisionnement commercial accessibles par carte, (iii) 30 sites liés au chauffage commercial et résidentiel, (iv) 159 sites de ventes de carburant au détail exploités par la société, et (v) une présence de l'entreprise à Montréal dotée d'une structure de soutien en français. L'acquisition a permis à Parkland d'ajouter la bannière Ultramar à son portefeuille de bannières et d'élargir son réseau de distribution de carburant au Québec et au Canada Atlantique, et d'accroître sa présence en Ontario. L'acquisition de CST a également eu pour effet d'élargir et de diversifier le portefeuille d'approvisionnement de Parkland au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, et elle a enrichi les relations d'approvisionnement existantes. Une déclaration d'acquisition d'entreprise relative à l'acquisition de CST a été déposée par Parkland auprès des autorités en valeurs mobilières applicables le 8 septembre 2017 et peut être consultée (en anglais seulement) sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Intégration ».

Le 28 juin 2017 et par suite de la clôture de l'acquisition de CST, les titulaires de reçus de souscription ont automatiquement reçu une action ordinaire de Parkland pour chaque reçu de souscription qu'ils détenaient conformément aux modalités de la convention relative aux reçus de souscription qui régit les modalités des reçus de souscription. Par conséquent, les reçus de souscription ont été radiés par la TSX après la fermeture des marchés le 29 juin 2017.

Le 1^{er} octobre 2017, Parkland Refining a réalisé l'acquisition de Chevron. Les activités acquises dans le cadre de l'acquisition de Chevron comprennent (i) 129 stations-service au détail exploitées sous la bannière Chevron, situées principalement dans la région du Grand Vancouver; (ii) 37 sites d'approvisionnement

commercial par carte situés en Alberta et en Colombie-Britannique; (iii) une entreprise de vente en gros de carburant d'aviation desservant l'aéroport international de Vancouver; (iv) trois terminaux situés à Burnaby, à Hatch Point et à Port Hardy, en Colombie-Britannique; et (v) la raffinerie de Burnaby. Peu après la clôture de l'acquisition de Chevron, Chevron ULC et Parkland Refining ont réalisé, en vertu de la *Business Corporation Act* de la Colombie-Britannique, une fusion verticale intégrée dont Parkland Refining était l'entité fusionnée.

L'acquisition de Chevron renforce le modèle d'affaires orienté sur l'approvisionnement de Parkland et accroît de façon importante les activités de commercialisation de Parkland au sein du réseau de vente au détail et d'approvisionnement commercial par carte de Chevron en Colombie-Britannique. Comme environ 85 % de sa production est vendue par l'intermédiaire des actifs de distribution acquis, la raffinerie de Burnaby est parfaitement intégrée avec les activités de détail, commerciales et de vente en gros qui ont été acquises. Une déclaration d'acquisition d'entreprise relative à l'acquisition de Chevron a été déposée par Parkland auprès des autorités en valeurs mobilières applicables le 6 décembre 2017 et peut être consultée (en anglais seulement) sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Se reporter aux rubriques « Facteurs de risque – Intégration » et « Facteurs de risque – Activités d'exploitation d'une raffinerie ».

2016

Le 8 mars 2016, Parkland a acquis le réseau de franchises de dépanneurs On the Run / Marché Express d'Impériale ainsi que des marques connexes au Canada, et elle a acquis les actifs immobiliers de Impériale, notamment les terrains, les immeubles et l'équipement de 17 sites de vente au détail Esso en Saskatchewan et au Manitoba (collectivement, l'« **opération avec Impériale** »). L'opération avec Impériale a été conclue le 5 octobre 2016 et comprenait les contrats de franchise visant environ 80 dépanneurs On the Run / Marché Express qui étaient exploités par des revendeurs et des distributeurs de carburant Esso. La clôture de l'opération d'acquisition des 17 sites de vente au détail Esso dans le cadre de l'opération avec Impériale a eu lieu le 6 juillet 2016 et, à l'heure actuelle, ces emplacements sont exploités par Parkland aux termes de baux d'exploitation à long terme conclus avec Impériale.

Le 6 avril 2016, Parkland, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Les Pétroles Parkland Limitée, a réalisé

l'acquisition des actifs et des activités de PNO. L'acquisition a permis à Parkland de fournir du propane au secteur minier et à d'autres clients résidentiels et industriels dans le Nord du Québec. L'opération prévoyait également un accès exclusif à l'installation ferroviaire Mirault à Val-d'Or pour que Parkland puisse s'approvisionner en tout temps en propane ainsi qu'en carburant et en produits lubrifiants.

Le 25 mai 2016, Parkland a réalisé l'acquisition des actifs et des activités liés au propane auprès de Girard Bulk Service Ltd., ce qui a permis à Parkland d'inclure dans son service de propane des clients commerciaux, résidentiels et industriels en Saskatchewan.

Le 22 août 2016, Parkland a annoncé qu'elle avait conclu la convention d'achat de CST avec Couche-Tard en vue d'acquérir les actifs de CST. La convention d'acquisition de CST a été réalisée en 2017, tel qu'il est décrit à la rubrique « 2017 » ci-dessus. Simultanément à la signature de la convention d'achat de CST, Couche-Tard a annoncé qu'elle avait conclu avec CST Brands, Inc. une entente définitive aux termes de laquelle Couche-Tard ferait l'acquisition de CST Brands, Inc. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Intégration ».

Le 7 septembre 2016, Parkland a annoncé la clôture du placement des reçus de souscription. Le produit net du placement a été entiercé, puis a été libéré de l'entiercement le 28 juin 2017 au moment où les conditions de libération applicables liées à l'acquisition de CST ont été réalisées. Se reporter à la rubrique « 2017 » ci-dessus.

Le 16 septembre 2016, Parkland a annoncé la clôture de son placement privé de billets de premier rang à 5,75 % d'un montant de 300 M\$. Le produit net du placement des billets de premier rang à 5,75 % a été entiercé et a été libéré de l'entiercement le 28 juin 2017 au moment où les conditions de libération applicables liées à l'acquisition de CST ont été réalisées. Le produit net du placement des billets de premier rang à 5,75 % a été affecté au financement d'une tranche du prix d'acquisition de l'acquisition de CST. Se reporter aux rubriques « 2017 » ci-dessus et « Description de la structure du capital – Emprunts – Billets de premier rang à 5,75 % ».

Le 30 novembre 2016, Parkland a réalisé la clôture de l'acquisition de deux relais routiers et d'une station d'essence au détail à Cheyenne, dans le Wyoming, auprès de 7-Eleven, Inc.

Perspectives

En 2018, Parkland se concentrera sur l'intégration de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron ainsi que sur la réalisation de synergies pour créer de la valeur pour les actionnaires. Parkland continue de se concentrer sur la consolidation et l'évolution de son offre de dépanneurs On the Run / Marché Express, laquelle servira de plateforme solide pour appuyer la croissance de l'unité d'exploitation de vente au détail de Parkland à l'échelle du Canada. Par ailleurs, dans le cadre de notre stratégie d'approvisionnement visant à améliorer notre avantage concurrentiel en matière d'approvisionnement, Parkland se

Le 1^{er} décembre 2016, Parkland a réalisé la clôture de l'acquisition des actifs et des activités de PNE Corporation, un fournisseur national de services d'échange de bouteilles de propane. L'acquisition a élargi le champ des activités de propane de Parkland en y incluant un service d'échange de bouteilles de 20 livres en plus d'un service de bouteilles de propane de 33 et de 100 livres en Ontario.

2015

Le 31 mars 2015, Parkland a annoncé l'acquisition de cinq stations-service dans le Dakota du Nord. L'acquisition a permis à Parkland de s'installer dans les régions de Bismarck et de Dickinson.

Le 7 avril 2015, Parkland a réalisé l'acquisition de 11 stations-service Chevron en Colombie-Britannique. L'acquisition a permis à Parkland d'enrichir son portefeuille de bannières et de densifier sa présence en Colombie-Britannique.

Le 25 juin 2015, Parkland a réalisé l'acquisition de Pioneer Energy. À la date de clôture de l'acquisition de Pioneer Energy, le réseau de Pioneer Energy était composé de 397 stations-service exploitées par le détaillant ou par un concessionnaire en Ontario et au Manitoba, ce qui comprenait 152 stations-service Pioneer et 230 stations-service Esso. La contrepartie était composée d'une somme d'environ 254 090 000 \$ et de 5 830 000 actions ordinaires, et elle comprenait la prise en charge de passifs d'exploitation types. Une déclaration d'acquisition d'entreprise portant sur l'acquisition de Pioneer Energy a été déposée par Parkland auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières applicables le 3 septembre 2015 et est affichée (en anglais seulement) sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Le 31 octobre 2015, Parkland a réalisé l'acquisition de deux stations-service dans le Dakota du Nord. L'acquisition a permis à Parkland de s'établir dans les régions de New Town et de Wahpeton.

concentrera sur l'exploitation continue et réussie de la raffinerie de Burnaby et continuera d'accroître le volume et d'améliorer les coûts d'approvisionnement à l'échelle du Canada. Nous avons l'intention de continuer à fidéliser nos clients actuels et d'attirer des nouveaux clients sur nos divers marchés. De plus, conformément à notre stratégie rigoureuse d'acquisitions prudentes, Parkland continuera d'examiner ses sources d'acquisition de cibles potentielles et de prendre l'initiative de faire des acquisitions au fur et à mesure que des occasions stratégiques se présenteront.

Description des activités de la Société

Qui sommes-nous?

Parkland est le plus important fournisseur et distributeur indépendant de carburant et de produits pétroliers au Canada et l'un de ceux qui connaissent la croissance la plus rapide en Amérique du Nord. Parkland sert ses clients par l'entremise de trois réseaux : la vente au détail, la vente aux entreprises et l'approvisionnement. Parkland assure l'optimisation de son approvisionnement en carburant par ces trois réseaux en exploitant sa raffinerie de Burnaby et en tirant parti d'un portefeuille croissant de relations d'approvisionnement et d'infrastructures de stockage. À titre d'exploitant de dépanneurs de premier plan, Parkland offre des marques de confiance et pertinentes à l'échelle locale dans les collectivités qu'elle sert par l'entremise de ses bannières On the Run / Marché Expression.

Parkland crée de la valeur pour les actionnaires en mettant l'accent sur sa stratégie éprouvée axée sur la croissance interne, en réalisant un avantage en matière d'approvisionnement et en réalisant des acquisitions et des intégrations prudentes. Notre personnel est au cœur de notre stratégie, tout comme nos valeurs de sécurité, d'intégrité, de communauté et de respect, qui sont la pierre d'assise de notre entreprise.

Parkland est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et ses titres sont négociés sous le symbole PKI. Nous exerçons des activités par l'entremise de quatre unités d'exploitation : Vente au détail, Carburant commerciaux, Approvisionnement (auparavant « Approvisionnement et vente en gros ») et Parkland USA.

Compétences clés

Bien que le rayonnement de Parkland s'étende dans l'ensemble du pays ainsi que dans le nord des États-Unis, son service et sa proposition de valeur sont locaux. Les compétences clés de Parkland comprennent les suivantes :

- approvisionnement et distribution et rayonnement en Amérique du Nord qui lui permettent de repérer les occasions entre les marchés que les autres fournisseurs indépendants ne repèrent pas ou dont ils ne sont pas en mesure de tirer profit;
- portefeuille diversifié de marchés et de produits régionaux qui aident à atténuer les risques de marché, économiques, d'exploitation et de perturbation environnementale associés à l'un ou l'autre des marchés;
- une équipe d'approvisionnement engagée qui permet à Parkland de s'assurer de tirer de ses portefeuilles d'approvisionnement d'importants avantages économiques;
- la sécurité des approvisionnements grâce à la raffinerie de Burnaby et à des relations et des ententes d'approvisionnement avec tous les principaux raffineurs au sein des marchés dans lesquels Parkland exerce ses activités;
- des réseaux de distribution qui assurent un portefeuille équilibré de ventes de carburant, de diesel et de propane, lequel confère à Parkland un avantage d'approvisionnement concurrentiel et permet d'offrir aux clients une vaste gamme de produits;
- des dépanneurs exploités sous des bannières reconnues à l'échelle nationale et personnalisés en fonction de leur marché local qui vendent également du carburant et qui peuvent fournir des services à l'échelle locale grâce à des réseaux de commerce au détail et commerciaux.

Ces capacités fondamentales peuvent être réalisées à l'aide du plan stratégique qui s'appuie sur les piliers suivants :

Croissance interne

Parkland stimule la croissance interne en explorant de façon novatrice des occasions d'accroître le bénéfice brut, en mettant l'accent sur l'optimisation de l'expérience client et l'amélioration constante des efficacités. Parkland affecte le capital de croissance efficacement et veille à ce que son exploitation soit sécuritaire et efficace, en plus d'être responsable en matière environnementale. Nous estimons que ces activités nous permettent d'assurer la croissance interne de nos activités de vente de carburant et d'autres produits dans tous les canaux de mise en marché du carburant. Parkland tire également parti de son solide portefeuille de marques de carburant d'envergure et de marques indépendantes ainsi que de sa bannière de dépanneurs reconnue à l'échelle nationale, à savoir On the Run / Marché Expression.

Avantage en matière d'approvisionnement

Parkland offre un avantage en matière d'approvisionnement en exploitant la raffinerie de Burnaby, en tirant parti des inefficiences du marché et en étant le partenaire de choix d'autres raffineries. Parkland profite des inefficiences du marché en exploitant les possibilités d'arbitrage et en misant sur les capacités liées au volume, au transport, aux relations commerciales et au stockage stratégique sans marque. Pour être le partenaire de choix de nos fournisseurs, nous ne ménageons aucun effort pour acheter, de façon fiable et constante, de gros volumes tirés de la gamme intégrale des produits des raffineries sur les marchés géographiques où nous évoluons. Nous vendons nos produits à l'aide de divers canaux de commercialisation « en propre », notamment les stations-service de détail détenues par la Société, les stations d'approvisionnement par carte de diesel de nature

commerciale ainsi que les points d'approvisionnement en carburant, en propane et en lubrifiants à usage commercial. Nous recourons également à notre vaste réseau de points de vente au détail et à nos activités de gros détenus par des concessionnaires pour optimiser la valeur des produits que nous achetons auprès de nos fournisseurs.

Acquisitions et intégrations prudentes

Parkland procède à des acquisitions prudentes qui visent à chercher activement des opportunités complémentaires sur le plan de l'envergure et de l'ampleur. Parkland établit des relations et les fait fructifier dans le but d'être l'acheteur privilégié des

fournisseurs éventuels et elle procède à l'intégration efficace des acquisitions afin d'accroître l'efficacité opérationnelle, d'établir des synergies et de créer de la valeur pour les actionnaires. Étant donné que le marché de la distribution de carburant demeure considérablement fragmenté en Amérique du Nord, nous sommes d'avis que nous sommes en bonne position pour devenir un chef de file de sa consolidation, compte tenu de nos synergies éventuelles en matière d'approvisionnement et de coûts ainsi que de notre expérience dans tous les volets de la commercialisation de carburant. Nous sommes d'avis que la combinaison de notre croissance réalisée par des acquisitions et de notre croissance interne nous permettra de générer un rendement concurrentiel pour nos actionnaires.

Unités d'exploitation

Pour les besoins de l'établissement de rapports, les activités de Parkland sont scindées en cinq unités d'exploitation : Vente au détail, Carburants commerciaux, Parkland USA, Approvisionnement et Administration.

Unité d'exploitation Vente au détail

L'unité d'exploitation Vente au détail de Parkland approvisionne et soutient un réseau de 1 848 stations-service au détail au Canada. Parkland exerce ses activités sous six marques de carburant vendu au détail : Ultramar, Esso, Fas Gas Plus, Chevron, Pioneer et Race Trac. De plus, Parkland exerce ses activités sous sept marques exclusives de dépanneurs, soit On the Run / Marché Express, Short Stop, Town Pantry, Dépanneur du Coin / Corner Store, Dépan Express / ExpressMart, Snack Express et Verve. La stratégie multibannières de Parkland, telle qu'elle est décrite ci-dessous, lui permet de diversifier son offre et de satisfaire différents segments de marché du carburant et de dépanneurs.

- **Ultramar** – Ultramar est l'un des détaillants de carburant les plus réputés au Québec et au Canada Atlantique grâce à quatre solides bannières de dépanneur, soit Corner Store, Dépanneur du Coin, Express Mart et Dépan Express. Parkland détient les droits exclusifs d'utilisation de la marque Ultramar, à l'exception du droit de Couche-Tard d'utiliser la marque à certains sites de vente au détail ayant été retenus par Couche-Tard dans le cadre de l'acquisition de CST.
- **Esso** – La convention visant la vente en gros de carburant Esso permet à Parkland d'offrir la bannière de qualité supérieure et d'envergure nationale Esso à son réseau de stations-service et aux revendeurs indépendants.
- **Fas Gas Plus** – Fas Gas Plus est une bannière indépendante axée sur la collectivité qui offre aux consommateurs ruraux les commodités de la ville par l'intermédiaire de dépanneurs de grande surface dont la marchandise est variée, d'un programme de fidélisation solide et de détaillants, exploitants et revendeurs compétents et chaleureux. La stratégie de Parkland consiste à continuer de maximiser la pénétration de cette bannière dans nos marchés ruraux traditionnels par l'acquisition de nouveaux emplacements et la modernisation et l'entretien des emplacements existants conformément aux normes les plus rigoureuses de Parkland.
- **Chevron** – Chevron est une bannière de qualité supérieure située principalement dans la région du Grand Vancouver dont les points de ventes sont répartis à l'échelle de la

Colombie-Britannique. Les autres services comprennent les dépanneurs de la bannière Town Pantry et les restaurants franchisés de la bannière Triple O. Parkland détient le droit exclusif d'offrir la bannière de qualité supérieure Chevron au Canada à son réseau de stations-service qu'elle exploite à titre de propriétaire ou de locateur ainsi qu'aux détaillants indépendants aux termes de la convention visant la vente en gros de carburant Chevron.

- **Pioneer** – Pioneer est une bannière ontarienne ayant une valeur élevée pour les clients, située en grande partie dans le marché de la banlieue et dans le marché des déplacements quotidiens liés au travail, qui offre un prix du carburant concurrentiel, un programme de fidélisation d'intérêt local et des emplacements pratiques. Parmi les autres services offerts, mentionnons les dépanneurs On the Run / Marché Express, Snack Express ou Verve ainsi que les lave-autos Clean Express.
- **Race Trac** – Race Trac s'adresse aux revendeurs qui souhaitent exploiter leur entreprise de façon indépendante sur le marché du détail et ne pas être limités par les exigences des autres bannières. Parkland s'est concentrée sur l'augmentation de la valeur de la bannière Race Trac. Cette bannière est indiquée pour les emplacements ou les marchés où les bannières Fas Gas Plus, Pioneer, Chevron ou Esso ne conviennent pas, et elle est complémentaire aux autres bannières du portefeuille de bannières de Parkland.
- **Dépanneurs On the Run / Marché Express** – Parkland détient, aux termes de conventions de franchise, les droits de franchiseur visant environ 80 dépanneurs On the Run / Marché Express ainsi que les marques de commerce connexes au Canada. Grâce à On the Run / Marché Express, Parkland dispose d'une bannière de dépanneurs qui, selon les prévisions, fera croître et enrichira son portefeuille de dépanneurs.

Modèles d'affaires

L'unité d'exploitation Vente au détail de Parkland exerce ses activités selon deux modèles d'affaires principaux :

- **Établissements de la société** – Le modèle d'affaires d'établissements de la société comprend des emplacements qui appartiennent à Parkland ou qui sont loués par celle-ci, et qui sont exploités et gérés par Parkland, ou pour son compte, par des détaillants indépendants. Parkland est propriétaire des stocks de carburant et elle contrôle le prix de vente à la pompe. Les stocks du dépanneur peuvent être détenus par le détaillant ou Parkland. Si l'établissement est exploité par un détaillant,

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Parkland paie au détaillant une commission « cents par litre » sur les ventes de carburant et elle perçoit du détaillant un loyer fixe pour les installations et un loyer proportionnel en fonction des ventes du dépanneur ou de la marge brute. Les établissements qui sont exploités selon des modèles d'affaires du secteur tels que les modèles « propriété par la société et exploité par le détaillant » et « propriété et exploitation par la Société » sont compris dans le modèle d'affaires « propriété par la société ».

- **Établissement du revendeur** - Le modèle d'affaires d'établissements du revendeur comprend des établissements qui appartiennent à un revendeur indépendant ou qui sont loués par lui ou qui appartiennent à Parkland, et qui sont exploités et gérés par le revendeur indépendant. Parkland conclut des contrats d'approvisionnement de carburant à long

terme avec le revendeur, habituellement d'une durée minimale de cinq ans, et elle fournit du carburant au revendeur en fonction des prix du gros occasionnels qui sont publiés de façon indépendante. Le détaillant est propriétaire des stocks de carburant et décide du prix de vente au détail à la pompe, sauf si les stocks ont été vendus au détaillant par Parkland dans le cadre d'une consignation, auquel cas Parkland est propriétaire des stocks de carburant et décide du prix de vente au détail à la pompe. Le détaillant est propriétaire des stocks du dépanneur. Les points de vente qui exercent leurs activités selon les modèles du secteur tels que « détenu et exploité par le détaillant », « détenu par la société et exploité par le détaillant » ou « exploité par le détaillant aux termes d'ententes de consignation » sont compris dans le modèle d'affaires du détaillant.

Nombre d'établissements canadiens par bannière, modèle d'affaires et emplacement géographique

Modèle d'exploitation	Ultramar	Esso	Fas Gas Plus	Chevron	Pioneer	Race Trac	Autre	Total
Établissements de la société	146	70	90	160	118	1	11	596
Établissements du revendeur	493	518	104	18	36	65	18	1 252
Total	639	588	194	178	154	66	29	1 848

Province	Modèle de la société	Modèle du revendeur	Total
Alberta	76	190	266
Colombie-Britannique	172	97	269
Manitoba	17	71	88
Nouveau-Brunswick	8	33	41
Nouvelle-Écosse	19	23	42
Terre-Neuve	12	37	49
Territoires du Nord-Ouest		2	2
Ontario	162	412	574
Québec	100	290	390
Île-du-Prince-Édouard	2	6	8
Saskatchewan	28	87	115
Yukon		4	4
Total	596	1 252	1 848

En 2017, les ventes et les produits d'exploitation de l'unité d'exploitation Vente au détail se sont établis à 4,5 G\$ et le volume de carburant, à environ 5,21 milliards de litres comparativement aux ventes et aux produits d'exploitation de 2,75 G\$ et de 3,72 milliards de litres en 2016. Les ventes et produits des activités ordinaires ont augmenté par suite de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron et en raison de l'augmentation du prix du carburant et des produits pétroliers. Le volume de carburant a augmenté par suite de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Hormis l'incidence de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, le volume de carburant de l'unité d'exploitation du commerce de détail a légèrement diminué au cours du quatrième trimestre en raison du dessaisissement de certains établissements en lien avec la clôture de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, et le volume des ventes au détail de carburant de Parkland est demeuré relativement constant comparativement à celui de l'exercice précédent, terminé le 31 décembre 2017. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant avoir une incidence sur l'unité d'exploitation Vente au détail.

Unité d'exploitation Carburants commerciaux

L'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland distribue du carburant en vrac, du propane en vrac et des bouteilles de propane, de l'huile à chauffage, des lubrifiants et d'autres produits et services connexes, aux clients commerciaux, industriels et résidentiels au Canada par l'intermédiaire d'un vaste réseau de distribution. L'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland utilise différents noms commerciaux, marques de service et marques de commerce pertinents sur le plan régional pour les entreprises qui sont considérées comme importantes et précieuses dans la commercialisation de ses produits. La famille de bannières présentes dans cette unité d'exploitation comprennent Chevron, Ultramar, Bluewave Energy, Columbia Fuels, Sparlings Propane, Island Petroleum, Pipeline Commercial, Propane Nord-Ouest (PNO) et PNE.

L'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland possède une clientèle diversifiée. Elle dessert un large éventail de secteurs d'activités partout au Canada, notamment le secteur

pétrolier et gazier, le secteur de la construction, le secteur minier, le secteur forestier, le secteur des pêches, et le secteur des transports. L'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland vend également du propane et de l'huile à chauffage à des clients résidentiels.

L'unité d'exploitation Carburants commerciaux qui a été achetée dans le cadre de l'acquisition de Chevron comprend des activités d'approvisionnement par carte qui consistent en des stations-service destinées aux camions commerciaux situées à proximité d'autoroutes, un réseau de marinas composé de trois terminaux de ravitaillement portuaire commerciaux et une unité commerciale qui distribue des carburants à des clients commerciaux.

L'unité d'exploitation Carburants commerciaux qui a été achetée dans le cadre de l'acquisition de CST comprend des activités

d'approvisionnement par carte qui consistent en des stations-service destinées aux camions commerciaux situées à proximité d'autoroutes, et des activités de chauffage commercial et résidentiel qui distribuent du mazout de chauffage et des carburants pour automobiles à des clients résidentiels et commerciaux.

Les activités de l'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland sont saisonnières et sont liées à la fluctuation des besoins en matière de chauffage tout au long de l'année et à l'activité industrielle locale plus vigoureuse en hiver qu'en été. De façon générale, les premiers et quatrièmes trimestres sont les périodes les plus occupées de l'unité d'exploitation Carburants commerciaux de Parkland. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant avoir une incidence sur l'unité d'exploitation Carburants commerciaux.

Nombre d'emplacements canadiens par modèle d'affaires et par emplacement géographique

Province	Approvisionnement accessible par carte	Succursale	Succursale et approvisionnement accessible par carte	Installations de marinas	Centre de distribution de lubrifiants	Total
Alberta	23	7	8		4	42
Colombie-Britannique	54	12	6	3	2	77
Manitoba					1	1
Nouveau-Brunswick	7	2	1			10
Terre-Neuve	4	7				11
Nouvelle-Écosse	9	14	3		1	27
Territoires du Nord-Ouest			2			2
Ontario	17	21	8		1	47
Île-du-Prince-Édouard	10	2				12
Québec	38	13				51
Saskatchewan		4	1		2	7
Yukon			1			1
Total	162	82	30	3	11	288

En 2017, les ventes et les produits d'exploitation de l'unité d'exploitation Carburants commerciaux se sont établis à 1,78 G\$ et le volume de carburant, à environ 2,25 milliards de litres comparativement aux ventes et aux produits d'exploitation de 1,06 G\$ et de 1,37 milliard de litres en 2016. Les ventes et produits des activités ordinaires de l'unité Carburants commerciaux ont augmenté principalement en raison de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Compte non tenu de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, les ventes et produits des activités ordinaires ont augmenté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, principalement grâce à la croissance du volume de carburant et de produits pétroliers, croissance alimentée par l'augmentation du volume de propane vendu dans l'Ouest et l'Est canadien, et de l'augmentation du prix du carburant et des produits pétroliers. Le volume de carburant a augmenté principalement en raison de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Compte non tenu de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, le volume de carburant a augmenté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, croissance alimentée par la hausse du volume de propane, alimentée elle-même par une forte croissance interne et par les acquisitions d'entreprises réalisées en 2016. Quant au volume d'essence et de diesel, il a cru en 2017 dans la foulée de l'amorce de la reprise économique dans le secteur pétrolier et gazier dans l'Ouest canadien, à laquelle s'est ajoutée une hausse du volume industriel

dans l'Est canadien. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir une description détaillée des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les carburants commerciaux.

Unité d'exploitation Parkland USA

Parkland USA est un distributeur de carburant indépendant dont le siège social est sis à Minot, dans le Dakota du Nord. Parkland USA fournit et distribue des produits pétroliers raffinés partout dans le Dakota Nord, le Montana, le Minnesota, le Dakota du Sud et le Wyoming. Parkland USA est une plateforme de croissance dans le Nord-Ouest des États-Unis, et elle offre à Parkland des possibilités d'exportation de produits à partir de l'Ouest canadien. De plus, cette unité d'exploitation accroît les capacités d'approvisionnement en tirant parti des actifs ferroviaires de Parkland. Les bannières présentes dans cette unité d'exploitation comprennent Farstad Oil et Superpumper.

Les activités de Parkland USA sont exercées par l'entremise des divisions suivantes :

- **Vente en gros** - La bannière Farstad Oil de Parkland USA est chargée de gérer les contrats d'approvisionnement en carburant de Parkland USA, d'acheter du carburant auprès des fournisseurs, de faire la distribution par l'intermédiaire de

transporteurs ferroviaires et routiers tiers et de fournir des services aux grossistes. Grâce à Farstad Oil, Parkland USA dispose d'une capacité de distribution à Minot, dans le Dakota du Nord, et elle approvisionne en carburant des détaillants, des petits distributeurs et des exploitants commerciaux. Parkland USA possède un parc d'environ 75 camions qui livrent du carburant en gros et des lubrifiants commerciaux à ses clients.

- **Détail** – Cette division exploite et dessert un réseau de stations-service. Parkland USA possède et exploite « Superpumper », une bannière de dépanneur exclusive. Parkland USA est également un grossiste autorisé de Cenex, Conoco, Exxon, Shell, Sinclair et Tesoro aux États-Unis. Parkland USA exploite des stations-service selon les modèles d'affaires suivants :
 - **Propriété et exploitation par le revendeur** – Les revendeurs sont propriétaires ou locataires de leurs propres emplacements et ils concluent un contrat avec Parkland USA relativement à l'approvisionnement en carburant, aux droits liés aux bannières offertes et à un système de points de vente. Pendant la durée du contrat, Parkland approvisionne le revendeur en carburant en fonction des prix du gros occasionnels, qui peuvent varier fréquemment. Le revendeur est propriétaire des stocks de carburant et il contrôle les prix de vente à la pompe. Cette division approvisionne différentes chaînes multi sites de revendeurs, tant sous des bannières que sans bannière.
 - **Propriété et exploitation par Parkland USA** – Parkland USA est propriétaire de 25 emplacements Superpumper et elle exploite ces emplacements directement avec les employés de Parkland USA, souvent en collaboration avec une importante bannière de raffinerie dont les pompes sont installées dans l'avant-cour.
 - **Lubrifiants** – Parkland USA distribue les lubrifiants Exxon Mobil à des clients commerciaux, industriels et grossistes par l'intermédiaire d'un vaste réseau de distribution dans les régions où nous exerçons nos activités.

En 2017, les ventes et les produits d'exploitation de l'unité d'exploitation Parkland USA se sont établis à 710 M\$ et le volume de carburant, à environ 943 millions de litres comparativement aux ventes et aux produits d'exploitation de 586 M\$ et de 912 millions de litres en 2016. Les ventes et les produits des activités ordinaires ont augmenté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 principalement en raison de l'augmentation du prix du carburant et des produits pétroliers et, partiellement, grâce à la croissance du volume. En 2017, le volume de carburant a augmenté principalement du fait de l'acquisition de trois stations-service au Wyoming vers la fin de 2016 et de l'acquisition de nouveaux clients. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant avoir une incidence sur Parkland USA.

Unité d'exploitation Approvisionnement

Aperçu

L'unité d'exploitation Approvisionnement de Parkland gère l'approvisionnement en carburant grâce à l'exploitation de la raffinerie de Burnaby (tel qu'il est plus amplement décrit à la rubrique « Activités d'exploitation d'une raffinerie » ci-dessous), à des achats auprès d'autres raffineurs et d'autres fournisseurs, à la distribution du carburant par l'intermédiaire de transporteurs ferroviaires, routiers et marins tiers, à l'entreposage de carburant dans des installations dont Parkland est propriétaire et locataire,

et à la prestation de services aux clients grossistes et distributeurs en Amérique du Nord. L'unité d'exploitation Approvisionnement fournit des services internes aux unités d'exploitation de Parkland et à des clients externes. Les principales catégories de vente sont les suivantes :

- l'essence et le diesel en gros;
- les produits raffinés, ce qui comprend l'essence, le diesel, l'essence de base et les fluides de forage;
- le pétrole brut, le bitume et le mazout, ce qui comprend le gas-oil;
- le carburant d'aviation;
- le gaz de pétrole liquéfié, qui comprend le propane, le butane, le condensat et un mélange de LGN;
- le carburant renouvelable, qui comprend l'éthanol et le biodiesel.

Contrats – Parkland maintient en vigueur des contrats d'approvisionnement en carburant avec différents raffineurs, grossistes et fournisseurs commerciaux. La diversité des sources d'approvisionnement, combinée avec un entreposage stratégique, permet à Parkland d'obtenir du carburant à des prix concurrentiels, et elle accroît la sécurité de l'approvisionnement en carburant pour les emplacements dont Parkland est propriétaire et pour tous les clients de Parkland.

Achats – L'unité d'exploitation Approvisionnement se procure du carburant auprès de fournisseurs, qu'elle vend, selon un prix de transfert de pleine concurrence, aux unités d'exploitation Vente au détail, Carburants commerciaux et Parkland USA. L'unité d'exploitation Approvisionnement de Parkland fournit également des services de transport aux unités d'exploitation Vente au détail et Carburants commerciaux selon un prix de transfert de pleine concurrence. Parkland utilise son parc de wagons loués et elle mise sur son réseau de relations en Amérique du Nord afin de faire correspondre les achats et les contrats de vente, et de déployer une stratégie de répartition saisonnière en fonction de l'emplacement géographique.

Entreposage – Le réseau d'approvisionnement de Parkland dispose de terminaux de stockage de carburant dans des régions stratégiques, à savoir à Burnaby, à Hatch Point et à Point Hardy, en Colombie-Britannique, ainsi qu'à Bowden, en Alberta, et il a accès à des terminaux loués situés à Montréal, au Québec et ailleurs en Amérique du Nord.

En 2017, les ventes et les produits d'exploitation se sont établis à 2,57 milliards de dollars et le volume de carburant, à environ 4,93 milliards de litres comparativement aux ventes et aux produits d'exploitation de 1,86 milliard de dollars et à 4,41 milliards de litres en 2016. Les ventes au sein du secteur de l'approvisionnement et les produits des activités ordinaires ont augmenté en 2017 principalement en raison de l'acquisition de Chevron. De plus, les ventes et les produits des activités ordinaires du secteur de l'approvisionnement ont connu de fortes hausses en raison de la hausse du prix des marchandises et de l'augmentation du volume de produits vendus, notamment le propane, le gaz naturel et le diesel. En 2017, le volume de carburant a augmenté principalement en raison de l'acquisition de Chevron. Compte non tenu des répercussions de l'acquisition de Chevron, le volume de carburant a augmenté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 principalement en raison de l'augmentation des volumes de gaz de pétrole liquéfié, de gaz naturel et de diesel. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour consulter une description des risques qui pourraient avoir une incidence sur le secteur de l'approvisionnement.

Activités de commercialisation

Les activités de Parkland pour le secteur de l'approvisionnement comprennent Elbow River, filiale en propriété exclusive et transporteur, fournisseur et vendeur de produits d'hydrocarbures doté de trois secteurs d'activités : (i) les activités liées au GPL, qui comprennent la commercialisation, le transport et l'approvisionnement de propane, de butane et de LGN; (ii) le pétrole brut, l'asphalte et le mazout; et (iii) les produits transformés, notamment une gamme croissante de produits de carburants renouvelables et de crédits d'émission de carbone. Les fournisseurs de Elbow River sont généralement de grandes sociétés de production, de commercialisation et de traitement de pétrole et de gaz au Canada et aux États-Unis. Les activités de commercialisation de Elbow River visent les principales raffineries, les principales sociétés de traitement de produits pétrochimiques et les principaux distributeurs de l'Amérique du Nord. Elbow River paie pour le produit et en acquiert le titre, elle organise les activités logistiques et elle gère le transport et la livraison du produit, qui se fait principalement par train et par camion. Le prix des produits est habituellement établi en fonction du prix du marché au comptant ou de facteurs différentiels fixes par rapports à des indicateurs au sein du secteur et le prix de livraison est habituellement fixé au moment où Elbow River prend livraison du produit.

Activités d'exploitation d'une raffinerie

L'acquisition par Parkland de la raffinerie de Burnaby fournit à Parkland un atout important qui, depuis 1935, a des activités d'exploitation extrêmement fiables et qui occupe un emplacement de choix pour répondre aux besoins du marché de la Colombie-Britannique, car il s'agit de la plus grande des deux seules raffineries de la province et de la seule raffinerie de la région de Vancouver. L'emplacement de la raffinerie de Burnaby en Colombie-Britannique est idéal car il permet un accès à des sources de pétrole brut à faible coût grâce au pipeline Trans Mountain. De plus, elle est parfaitement intégrée avec les activités de détail, les activités commerciales et les activités de vente en gros qui ont été acquises dans le cadre de l'acquisition de Chevron.

La raffinerie de Burnaby est dotée de deux unités de traitement du pétrole brut, dont une a une capacité de traitement du pétrole brut de 25 000 barils par jour et l'autre constitue un diviseur d'une capacité de 32 000 barils par jour, qui sont conçues pour traiter le pétrole brut léger et moyen du Canada. La quasi-totalité du pétrole brut traité à la raffinerie de Burnaby provient de l'Alberta et est acheminé par le pipeline Trans Mountain, et il s'agit principalement de pétrole brut léger non sulfuré combiné à d'autres matières premières, notamment du gasoil sous vide, du butane, de l'isooctane, des biocarburants et du naphte. Ce pipeline constitue un accès efficace et fiable à du pétrole brut. Le pipeline Trans Mountain est un pipeline de transport commun d'un débit de 300 000 barils par jour qui transporte du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés d'Edmonton, en Alberta, vers des raffineries et des terminaux situés en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington. Kinder Morgan attribuera de l'espace en fonction de procédures de vérification fondées sur les livraisons passées faites par les pipelines à chaque installation reliée au pipeline. Selon l'utilisation passée du pipeline par la raffinerie de Burnaby, Parkland sera en mesure d'obtenir une capacité adéquate sur le pipeline. La raffinerie de Burnaby peut également obtenir du pétrole brut ou d'autres matières premières par transport maritime, par transport ferroviaire et par transport routier, et la raffinerie a tiré parti de ces options au cours des dernières années lorsqu'il s'agissait d'options favorables sur le plan économique.

Des travaux d'entretien sont périodiquement réalisés dans les raffineries pour mettre les unités d'exploitation à niveau et pour faire les travaux de maintenance prévus. Bien que des travaux d'entretien mineurs puissent avoir lieu chaque année, les travaux d'entretien à grande échelle sont habituellement réalisés tous les cinq à dix ans. Chevron planifie les travaux d'entretien depuis 2016 et des membres clés du personnel d'entretien qui étaient auparavant des employés de Chevron sont devenus des employés de Parkland dans le cadre de l'acquisition des actifs. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque - Activités d'exploitation d'une raffinerie - Risques liés aux travaux d'entretien prévus et imprévus ».

Facilité d'intermédiation

La facilité d'intermédiation comporte une opération initiale d'achat et de vente structurée de la quasi-totalité du pétrole brut, des produits raffinés et des autres hydrocarbures liés à la raffinerie de Burnaby (collectivement, les « hydrocarbures ») qui sera suivie par des opérations d'achat et de vente d'hydrocarbures continues. Le financement de la facilité d'intermédiation est plafonné (i) à 125 millions de dollars américains en ce qui a trait aux créances d'exploitation et (ii) à la valeur de 2 740,0 kb des stocks d'hydrocarbures. La facilité d'intermédiation est garantie par les hydrocarbures et les soldes des créances d'exploitation financés dans le cadre de la facilité d'intermédiation. Sous réserve de droits d'annulation anticipée et d'autres dispositions, il est prévu que la facilité d'intermédiation viendra à échéance le 31 décembre 2019.

La facilité d'intermédiation comprend également des dérivés. Les dérivés liés à la facilité d'intermédiation comportent des opérations mensuelles concurrentes d'achat et de vente à terme (collectivement, les « opérations à terme jumelées »). Dans le cadre des opérations à terme jumelées, Parkland reçoit le paiement du groupe d'hydrocarbures en cause qui a été acheté en fonction du prix à terme et, par la suite, elle règle le paiement reçu du groupe d'hydrocarbures en cause en fonction du prix au comptant alors en vigueur. Les opérations à terme jumelées sont comptabilisées comme une unité de comptabilisation et comme des instruments financiers dérivés et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et latents relatifs à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des coûts d'acquisition. Parkland effectue ces opérations à terme jumelées dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'exposition aux fluctuations des prix des marchandises.

Unité d'exploitation Administration

L'unité d'exploitation Administration comprend des services et des frais administratifs centralisés qui visent à soutenir les activités, mais qui ne sont pas attribués spécifiquement aux unités d'exploitation de Parkland. L'objectif de Parkland est de gérer rigoureusement les charges de l'entreprise de sorte qu'elles croissent plus lentement que son bénéfice brut rajusté.

En 2017, l'unité d'exploitation Administration a déclaré une augmentation des frais de 64,6 M\$, qui ont atteint 143,9 M\$ par rapport à 79,3 M\$ en 2016. Les coûts d'acquisition, d'intégration et les autres coûts peuvent varier considérablement en fonction des activités d'acquisition et d'intégration de Parkland, et leur hausse est principalement attribuable aux activités liées à la réalisation et à l'intégration de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant avoir une incidence sur l'unité d'exploitation Administration.

Autres renseignements sur l'exploitation

Dépenses en immobilisations

En 2017, compte non tenu de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, la Société a fait des investissements de capital de 110,0 M\$, dont 74,7 M\$ ont été inscrits comme capital d'entretien et dont 35,3M\$ ont été inscrits comme capital de croissance et actifs incorporels.

Employés

Au 31 décembre 2017, Parkland comptait environ 4 363 employés actifs à temps partiel et à temps plein.

Santé, sécurité et environnement

Parkland est déterminée à exercer des activités d'exploitation sécuritaires et respectueuses de l'environnement, à protéger nos employés, nos entrepreneurs, nos clients et l'environnement et à garantir le respect de toutes les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement (« SSE ») fédérales, provinciales et locales applicables dans les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Parkland s'efforce de réduire les incidents en matière de SSE qui surviennent dans le cadre de ses activités d'exploitation et qui affectent ses travailleurs en surveillant, en quantifiant et en améliorant le rendement en matière de SSE et des initiatives de formation pour s'assurer que tous ses employés ont les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les exigences en matière de SSE, pour appliquer les programmes en matière de SSE de Parkland et les respecter et pour réussir dans un milieu de travail sécuritaire.

Les responsables en matière de SSE de Parkland travaillent de concert avec tous les secteurs de l'entreprise pour élaborer, maintenir et améliorer les huit principaux programmes en matière de SSE suivants (tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessous) :

- Évaluation et atténuation des risques en matière de SSE
- Gestion des incidents en matière de SSE
- Gestion de crise
- Gestion de l'environnement
- Gestion de la sécurité des procédés
- Gestion en matière de SSE pour les entrepreneurs
- Santé au travail
- Respect de la réglementation

L'implantation et l'application de ces programmes passent par la fourniture de documents et d'outils de base en matière de SSE, l'offre de services de soutien sur le terrain et de programmes de formation à l'intention des employés en matière de SSE suffisants et l'assurance en matière de compétence et comprend des audits et des évaluations pour surveiller la conformité ainsi que la réalisation d'analyses et la production de rapports pour analyser, étayer et diffuser les résultats.

Les principaux programmes en matière de SSE de Parkland comprennent ce qui suit :

Programme d'évaluation et d'atténuation des risques en matière de SSE

Parkland a adopté une matrice de risques unifiée pour quantifier la gravité et la fréquence des risques afin de repérer, de prioriser et d'atténuer les risques avec constance. Ce processus est utilisé pour les risques en matière de SSE ainsi que pour d'autres types de risques au sein de l'entreprise. Parkland utilise plusieurs processus d'évaluation des risques (notamment des analyses des risques professionnels et des évaluations officielles des risques) pour mettre en évidence et préciser les risques en matière de SSE. De plus, Parkland a réalisé une évaluation des risques sur le terrain qui servira dans certains cas pour repérer les risques liés à une tâche avant le début des travaux. On prévoit que ce programme sera adopté intégralement en 2018.

Programme de gestion des incidents en matière de SSE

Parkland a adopté un programme complet de gestion des incidents pour s'assurer que tous les incidents sont déclarés et que des enquêtes approfondies sont réalisées pour en connaître la cause fondamentale. Parkland utilise le processus en sept étapes suivants pour gérer les incidents en matière de SSE : 1. Déclaration, 2. Classement, 3. Enquête, 4. Cause fondamentale, 5. Mesures correctrices, 6. Assurance de la qualité et 7. Analyse, rapport d'intendance et leçon. Ces processus sont réalisés à l'intérieur de délais prévus et font l'objet d'un examen de la qualité par la direction et par les membres du personnel spécialisés en SSE avant que l'incident soit considéré comme terminé.

Programme de gestion de crise

Le système de gestion de crise de Parkland vise à garantir une directive et un programme d'assistance en cas de crise sécuritaires, sans délais et efficaces qui respectent les exigences réglementaires et les normes de sécurité en soutenant l'élaboration et l'adoption de documents et de formations relatifs à la gestion de crise.

Des plans d'intervention en cas d'urgence ont été adoptés dans toutes les installations de Parkland. Ce programme comporte la coordination avec les services d'exploitation pour évaluer les risques liés au danger et aux éléments vulnérables, à l'obtention des fournitures et de l'équipement d'urgence et à la garantie de l'inscription au calendrier et de la réalisation d'exercices d'entraînement. Dans l'ensemble, les objectifs de ce programme consistent à veiller à ce que les installations et les employés de Parkland soient préparés et entraînés pour répondre aux situations d'urgence et qu'ils continuent de respecter les exigences d'audit du certificat de reconnaissance.

Parkland conserve une liste préalablement approuvée d'experts-conseils et d'entrepreneurs à contacter d'urgence dans les situations où une réponse et une rectification immédiates et exhaustives de nature terrestre et marine sont requises conformément aux règlements applicables. Parkland s'efforce continuellement de réduire les risques liés à l'expédition de produits en s'assurant que tous les transporteurs se sont dotés de programmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence adéquats.

Programme de gestion de l'environnement

Parkland exerce ses activités de façon légale et responsable tant sur le plan social que sur le plan environnemental. Le système de gestion environnementale (« SGE ») comprend des programmes qui permettent à Parkland de réduire les effets de ses activités sur l'environnement tout en améliorant l'efficacité de l'exploitation et l'efficience, et tout en respectant systématiquement les obligations réglementaires.

Parmi l'ensemble des objectifs du SGE, mentionnons les suivants : améliorer le rendement sur le plan environnemental, accroître la conformité, réduire la pollution, conserver les ressources, améliorer l'efficience et réduire les coûts, stimuler la motivation des employés et les sensibiliser davantage aux questions et aux responsabilités environnementales ainsi que répondre aux exigences des clients, des marchés, du public, des organismes de réglementation, des prêteurs et des investisseurs. Le SGE comprend ce qui suit :

Respect de la réglementation - Les activités sont examinées de façon régulière pour s'assurer qu'elles respectent les normes et les règlements de l'industrie. Tous les ans, Parkland reçoit un certificat de reconnaissance pour l'élaboration, le maintien et l'amélioration des programmes en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui respectent des normes établies. Le certificat de reconnaissance est émis par le ministère du Travail de l'Alberta et il est cosigné par des partenaires autorisés qui donnent leur attestation.

Gestion des déversements de produits chimiques - Ce programme sert à repérer et analyser les déversements, ainsi qu'à s'y préparer et à réduire leur gravité. Le programme prévoit une enquête sur l'incident et l'établissement du niveau de gravité, ainsi que la formation des employés. Les formations se déroulent dans une salle de classe sur place et comprennent des exercices sur le terrain, des exercices de simulation et théoriques ainsi qu'une formation en ligne. Un programme d'inspection et de supervision continue des installations a été adopté pour tous les emplacements de Parkland, ce qui comprend la conciliation quotidienne des stocks et l'installation de puits d'essai à toutes les stations- service. De façon générale, l'objectif de cette initiative est de favoriser une approche préventive à l'égard des déversements accidentels et à s'assurer que tous les employés de Parkland ont reçu la formation adéquate pour réagir en toute confiance en vue de réduire les répercussions, au besoin, en cas d'incident.

Administration des propriétés - Ce programme implique la documentation des processus et procédures officielles liés à l'évaluation de l'état physique, à l'établissement du niveau des risques et à la réduction des risques, à la gestion et à l'établissement et la communication des renseignements sur l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation en ce qui concerne les aspects environnementaux des propriétés et des infrastructures de Parkland. Ce programme a pour objectif général de superviser les activités de conformité réglementaires relativement aux aspects environnementaux des acquisitions, de l'entretien et du dessaisissement des propriétés de Parkland. Le programme comprend des mesures du rendement clés visant l'état général du réseau. Des programmes d'assainissement sont gérés par du personnel technique professionnel et expérimenté de Parkland et ils requièrent l'embauche de consultants en environnement professionnels qui répondent aux protocoles exhaustifs de sélection préalable.

Émissions dans l'air - Parkland participe au partenariat de transport SmartWay de l'Office de l'efficacité énergétique de

Ressources naturelles Canada et elle applique le programme Idle Smart, lequel vise principalement la réduction des émissions atmosphériques attribuables au parc de véhicules de Parkland. Le programme comporte la détermination et la communication des exigences relatives à la gestion des véhicules qui tournent au ralenti, et des rôles et responsabilités qui y sont associés. Le programme sert à favoriser la réduction globale des émissions ainsi que des coûts d'exploitation associés au ravitaillement en carburant et à l'entretien découlant de la marche au ralenti. Le suivi des émissions est effectué sur l'ensemble des composés organiques volatils et des équivalents de CO₂, notamment le dioxyde de soufre et les dioxydes d'azote.

Gestion des déchets - Parkland reconnaît les répercussions liées à l'utilisation et à l'élimination des ressources disponibles dans notre environnement immédiat et à l'échelle mondiale, et elle est déterminée à réduire son empreinte par l'intermédiaire du programme de gestion des déchets. Ce programme consiste en une approche systématique qui permet de comprendre nos habitudes en matière de déchets et de cerner et de prioriser des occasions viables de réduire la production de déchets et la consommation de ressources. Le programme vise l'amélioration continue et la participation active du personnel pour appuyer les initiatives à l'échelle de la société. Les initiatives en cours comprennent la réduction de l'utilisation et le recyclage du papier, des contenants, des déchets dangereux et des déchets électroniques.

Gestion de l'eau - Parkland reconnaît la valeur de l'eau à titre de ressource naturelle fondamentale et s'est engagée à utiliser l'eau de façon responsable. Parmi ses initiatives de gestion de l'eau, on compte le suivi des prélèvements et de la consommation d'eau douce et d'eau salée ainsi que la rédaction de rapports à ce sujet de même que la gestion des séparateurs huile-eau et l'amélioration des processus et des procédures pour garantir l'entretien satisfaisant des infrastructures et le maintien de registres à ce sujet pour assurer le respect des règlements applicables.

Programme de gestion de la sécurité des procédés

Parkland conçoit un programme de gestion de la sécurité des procédés adapté pour nos actifs essentiels. À ce jour, ce programme comprend la réalisation d'un inventaire des actifs ainsi que la création d'un programme de maintenance préventive et par essais, en partenariat avec un fournisseur de services tiers, pour les réservoirs, les lignes de traitement, les valves et les autres infrastructures essentielles. Parkland prévoit continuer à développer ce programme pour y intégrer d'autres composantes clés de la sécurité des procédés.

Programme de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement à l'intention des entrepreneurs

Parkland a adopté un processus de préqualification pour classer les entrepreneurs en fonction des risques et pour présélectionner les entrepreneurs en fonction de critères fixes, dont l'assurance, la SSE, les ressources juridiques et le rendement financier. Les entrepreneurs actuels sont également soumis à des évaluations courantes et leur rendement est surveillé pour s'assurer que leurs programmes demeurent adéquats pour gérer les risques pertinents.

Programme de santé au travail

Parkland a adopté un programme de santé au travail élaboré pour évaluer son milieu et offrir un milieu de travail sain, pour aider à gérer les problèmes des employés en matière de santé, pour gérer les blessures et les programmes de retour au travail et pour assurer la liaison avec les commissions provinciales des accidents du travail.

Programme de conformité réglementaire

Parkland fait le suivi des nouvelles lois et a adopté plusieurs processus et plusieurs outils de gestion pour garantir le respect des lois en vigueur. Tous les cas de violation sont traités comme des incidents et font l'objet d'une enquête en conséquence, laquelle se traduit par l'adoption de mesures correctives pour empêcher que la situation se reproduise.

Chaque année, Parkland établit un plan d'action en SSE pour atténuer les risques, améliorer le rendement et accroître la sensibilisation aux questions de SSE en ce qui a trait à l'ensemble de ses activités d'exploitation. Parmi les objectifs clés en matière de SSE qui ont été atteints par Parkland en 2017, on compte les suivants :

- l'élaboration d'un plan exhaustif de réduction des incidents en SSE sur 3 ans pour les blessures, les déversements et les accidents impliquant des véhicules à déclaration obligatoire afin de repérer, d'harmoniser et de prioriser les efforts futurs visant à améliorer la situation;
- l'amélioration de notre programme de gestion des incidents pour établir clairement la responsabilité, harmoniser les échéanciers et intégrer un nouveau protocole de repérage des causes fondamentales pour améliorer la qualité des enquêtes et empêcher que les problèmes se reproduisent;
- l'amélioration du programme de gestion des entrepreneurs de Parkland pour mieux gérer les risques liés aux tiers;
- la mise à niveau des processus d'évaluation et d'atténuation des risques en matière de SSE de Parkland pour mieux repérer et gérer les dangers avant et pendant le travail;
- l'amélioration de notre programme d'intervention en cas d'urgence et de nos processus de planification de chantiers pour améliorer notre niveau de préparation et garantir la conformité des interventions;
- l'élaboration de notre programme d'administration des propriétés, notamment l'harmonisation des processus d'évaluation des risques liés aux propriétés et d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- l'approfondissement de la composante en matière de SSE de notre programme d'intégration des acquisitions, notamment un plan pour l'application de processus en matière de SSE dans de nouveaux volets des activités de Parkland.

Politiques sociales

Parkland fait des investissements considérables dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres besoins au sein de la collectivité locale dans les villes où nous habitons et où nous travaillons. À ce titre, en 2017, Parkland a investi directement plus de 1,2 million de dollars dans des organismes communautaires canadiens. Plus particulièrement, par l'intermédiaire de notre bannière Pioneer, nous avons versé près de 690 000 \$ à des programmes et des initiatives communautaires locaux en Ontario.

De plus, depuis l'acquisition de Ultramar au deuxième trimestre de 2017, nous avons investi environ 485 000 \$ dans les collectivités du Québec et des provinces de l'Atlantique sous la bannière Ultramar. Dans un même ordre d'idées, depuis la réalisation de l'acquisition de Chevron au quatrième trimestre de 2017, nous avons investi environ 28 000 \$ dans des collectivités en Colombie-Britannique. Parkland prévoit que ses dons aux collectivités liés à l'acquisition de CST et de Chevron croîtront en 2018 car les investissements visant la totalité de l'année seront pris en compte d'ici la fin de 2018.

Parmi d'autres exemples de dons considérables faits par Parkland en 2017, on compte les suivants :

- un don d'environ 380 000 \$ pour soutenir la recherche sur le cancer du sein;
- un don de 95 000 \$ à la campagne du ruban jaune (Yellow Ribbon Campaign) de la Société au Canada;
- un don de 150 000 \$ à Burlington Community Foundations – Joseph Brant Hospital Camp;
- un don de 45 000 \$ à l'organisme Christmas Tree of Hope.

De plus, dans le cadre du programme Parkland Pledge, Parkland a fait en 2017 des dons d'environ 272 000 \$ à plus de 450 organismes sans but lucratif et œuvres de bienfaisance. Le programme Parkland Pledge a été créé en 2013 et sert de catalyseur pour inciter les employés à faire des dons aux œuvres de bienfaisance actives dans les villes où nos employés et nos clients habitent et travaillent. À titre de programme destiné aux employés, Parkland Pledge fournit aux employés admissibles des montants entre 250 \$ et 500 \$, selon leur nombre d'années de service, pour qu'ils en fassent don à l'œuvre de bienfaisance admissible de leur choix. Les employés qui font du bénévolat auprès d'organismes sans but lucratif ou d'œuvres de bienfaisance au sein de la collectivité reçoivent des montants supplémentaires pour en faire don à leur collectivité locale.

Atténuation des risques ferroviaires

Parkland a concentré ses efforts sur l'atténuation de son exposition à divers risques commerciaux relatifs à ses activités ferroviaires. Le programme Gestion du risque d'entreprise (« GRE ») cible les secteurs de risque stratégiques pour établir des plans de prévention ou d'atténuation additionnels qui peuvent être mis en application pour réduire les risques ou pour permettre l'exploitation des possibilités. La portion ferroviaire du programme GRE vise plusieurs points pour atteindre de tels résultats, notamment : le maintien d'un régime d'assurance approprié, la classification des produits et l'essai des procédures, l'élaboration et la communication de plans d'intervention en cas d'urgence, l'observation des développements réglementaires et des améliorations requises au parc de véhicules, l'administration des contrats et le soutien juridique. En 2017, Parkland a continué de faire d'importants progrès en vue d'officialiser la classification des produits et les procédures de documentation, et Elbow River a mis en application un processus d'évaluation des risques visant à évaluer les nouveaux terminaux et emplacements de stockage. L'amélioration des parcs de véhicules a été réalisée par les propriétaires des wagons, conformément aux exigences des autorités réglementaires, et elle s'est poursuivie en 2017. En plus de ce qui précède, Parkland est membre participant d'Assistance d'Intervention d'Urgence du Canada (« AIUC »), une entreprise à but non lucratif créée par des parties prenantes de l'industrie pour intervenir en cas d'incident comportant du GPL et des liquides inflammables. Les services d'intervention en cas d'urgence sont

fournis par LPG Emergency Response Corp aux termes du plan d'intervention d'urgence d'AIUC.

Intégration de la technologie et des activités

Parkland investit continuellement dans des technologies pour contribuer à ses activités courantes et aux actifs récemment acquis dans le cadre de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Parkland utilise les meilleures pratiques dans le cadre de ses activités de TI pour soutenir de façon constante et sécuritaire ses parties prenantes, et elle améliore sans cesse ses méthodes

pour intégrer les employés, les processus et les technologies à l'échelle de l'entreprise. Parkland a adopté des programmes spécifiques pour assurer le respect de l'équivalent canadien de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act* ainsi que le respect des lignes directrices des organismes de réglementation; elle a établi des mesures de contrôle pour assurer la protection des renseignements personnels des clients et des renseignements sur le paiement; elle exploite des centres de données redondants pour assurer le maintien des activités en cas d'événements imprévisibles; et elle a implanté des mesures de protection pour atténuer les menaces de cyberattaques.

Aperçu de la concurrence

Le secteur nord-américain de la commercialisation du carburant affiche une forte concurrence, et il fait face à une concurrence sur le plan de l'approvisionnement en gros du carburant, de la commercialisation du carburant et de la vente au détail du carburant. Parkland rivalise avec les principales pétrolières intégrées nationales et internationales, les marchands indépendants, les grossistes indépendants qui exercent leurs activités sous une bannière ou sans bannière, les stations-service indépendantes, les revendeurs qui achètent du carburant auprès de Parkland, d'autres marchands de carburant et de propane commercial, des chaînes de dépanneurs, des dépanneurs indépendants, des détaillants en alimentation de petite ou de grande taille. Parkland livre également concurrence à ces entités en ce qui a trait à l'approvisionnement de produits pétroliers

raffinés et non raffinés, à l'accès à des pipelines, à la capacité de transport, à des raffineries et à l'accès aux marchés des capitaux.

Parkland rivalise également avec différents revendeurs non traditionnels qui ont fait leur entrée sur le marché du carburant de détail au cours des dernières années, notamment des grandes chaînes d'épicerie, des supermarchés, des magasins-entrepôt et des grands détaillants. Ces détaillants de carburant non traditionnels ont obtenu une grande part du marché du carburant et sont d'importants concurrents. Par ailleurs, le secteur pétrolier livre également concurrence à d'autres secteurs en ce qui a trait à l'approvisionnement en électricité, en combustible et en d'autres produits connexes destinés aux consommateurs industriels, commerciaux et aux consommateurs au détail.

Stratégie et avantages concurrentiels

L'unité d'exploitation Vente au détail a toujours concentré ses efforts sur la propriété, l'exploitation et l'approvisionnement de carburant de détail dans les marchés ruraux et suburbains et elle a, par sa croissance interne et l'acquisition de Pioneer Energy, l'acquisition de CST et l'acquisition de Chevron, élargi ses activités pour faire une place croissante aux marchés urbains. Grâce à la réalisation de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron, l'unité d'exploitation Vente au détail a élargi son réseau de détail au Québec, dans le Canada atlantique et en Colombie-Britannique tout en maintenant la croissance de sa présence géographique dans d'autres régions. L'unité d'exploitation Carburants commerciaux dessert des clients de toutes sortes d'industries grâce à un réseau de succursales, un réseau d'approvisionnement commercial et un réseau de vente de diesel. Les bannières, l'excellente réputation et les ententes de transport et d'approvisionnement de Parkland constituent l'assise de la rentabilité dans les unités d'exploitation Carburants de détail et Carburants commerciaux.

En plus d'exploiter la raffinerie de Burnaby, le secteur Approvisionnement de Parkland gère l'approvisionnement en carburant en concluant des contrats d'achat de carburant avec d'autres raffineries et d'autres fournisseurs, en assurant la distribution par des tiers transporteurs ferroviaires et routiers, en stockant le carburant dans des installations détenues en propriété ou en location, et en desservant les clients grossistes et revendeurs en Amérique du Nord. Elbow River, filiale en propriété exclusive de Parkland, est un transporteur, un fournisseur et un

marchand nord-américain de produits pétroliers, notamment des GPL, du pétrole brut, du mazout lourd et un portefeuille croissant de produits de carburant raffiné et de biocarburants. Elbow River, une filiale en propriété exclusive de Parkland, est un transporteur, un fournisseur et un marchand nord-américain de produits pétroliers, notamment des gaz de pétrole liquéfié (butane, propane et condensat), du pétrole brut, du mazout lourd et un portefeuille croissant de produits de carburant raffiné et de biocarburants. Elbow River s'est démarquée par ses capacités logistiques ferroviaires et la gestion d'un parc d'environ 2 200 wagons-citernes loués en date du 31 décembre 2017. Sa stratégie d'optimisation en fonction de la saison met à profit un solide réseau de relations pour apparier les contrats d'achats et les contrats de vente. L'approche réfractaire au risque d'Elbow River en ce qui concerne la commercialisation, qui combine l'expertise et les capacités logistiques pour saisir rapidement les nouvelles occasions, a donné à Parkland un avantage concurrentiel sur le marché.

Par l'intermédiaire de Parkland USA, Parkland fournit et distribue annuellement environ 966 millions de litres d'essence et de distillats par l'intermédiaire d'un ensemble de canaux de ventes de gros, commerciaux et de détail très semblables au modèle d'exploitation canadien de Parkland. Le réseau de ventes de détail de Parkland USA comprend plus de 200 stations-service indépendantes dans le nord des États-Unis, notamment des stations-service exploitées sous des bannières de renommée nationale comme Cenex, Conoco, Exxon, Shell, Sinclair, Mobil et

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Tesoro. Parkland USA détient et exploite également 25 dépanneurs Superpumper dans quatre états américains ainsi que des installations de transbordement ferroviaire et un espace de stockage pouvant contenir environ 40 000 barils de produit raffiné à Minot, dans le Dakota du Nord.

Les stratégies de vente au détail, commerciales et d'approvisionnement susmentionnées sont soutenues par un programme de fidélisation à l'intention des clients, et par une concentration des efforts sur le service à la clientèle, l'étude des

comportements, des habitudes et des préférences des clients pour tirer profit des bénéfices que procurent l'avantage concurrentiel. Notre avantage concurrentiel dépend également de notre capacité à non seulement prévoir les demandes et les préférences variables des clients, mais aussi à réagir à ces demandes et à ces préférences dans les délais voulus, tout en continuant à fournir des produits qui intéressent le consommateur.

Facteurs de risque

Les porteurs actuels et les acquéreurs éventuels des titres de Parkland sont priés d'examiner avec soin les facteurs de risque suivants, ainsi que les autres renseignements qui figurent dans les documents déposés par Parkland en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment nos rapports de gestion annuel et trimestriel. Si un événement survenait en raison de ces risques, nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie, ou votre investissement dans les titres de Parkland, pourraient en souffrir.

Un investissement dans les titres de Parkland comprend différents risques, dont les risques liés à l'industrie dans laquelle nous exerçons nos activités. Si l'un des événements ou l'une des

circonstances dont il est fait mention dans les facteurs de risque se produisait, notre rendement et notre situation financière pourraient être touchés de façon importante, ce qui aurait une incidence négative sur la valeur et le cours des titres de Parkland et sur sa capacité à verser des dividendes.

Les porteurs de titres et les acquéreurs éventuels de titres de Parkland sont priés de lire attentivement les facteurs de risque présentés ci-après ainsi que tous les autres renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle et qui y sont intégrés avant de prendre une décision, et ils sont priés de consulter leurs propres conseillers au besoin.

Conditions économiques

Les changements de conditions économiques dans leur ensemble, ou dans les régions dans lesquelles Parkland exerce ses activités, pourraient avoir une incidence négative sur les habitudes de dépenses des consommateurs et sur les déplacements récréatifs et industriels dans certains marchés desservis par la Société. Ces conditions économiques comprennent les cycles de récession et les ralentissements dans les cycles économiques des industries dans lesquelles nos clients exercent leurs activités, ainsi que des ralentissements des économies des principales régions dans lesquelles Parkland exerce ses activités. La demande de carburant de transport est étroitement liée à de telles conditions économiques, et la fragilisation des conditions économiques a une incidence négative sur les produits d'exploitation et la rentabilité de la Société, ainsi que sur sa capacité à verser des dividendes.

Parkland dessert différentes industries et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont directement et indirectement touchés par les conditions économiques qui ont une incidence sur ces secteurs, plus particulièrement :

- Le secteur de l'exploration pétrolière et gazière est soumis à la variation du prix des marchandises, aux conditions économiques générales, à l'accès au capital et à d'autres facteurs applicables à l'industrie, lesquels ont une incidence sur les budgets des clients de la Société qui, à leur tour, ont une incidence directe sur les ventes de fluides de champs pétroliers, de propane et de carburant en gros ainsi que sur les collectivités des principales régions d'exploration en Alberta et dans le nord de la Colombie-Britannique, ce qui peut avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland ainsi que sur la demande de produits de Parkland par les clients qui exercent leurs activités dans ce secteur. Toute diminution de l'activité d'exploration dans le

secteur de la production pétrolière réduit la demande de propane et de produits connexes, ce qui peut, en conséquence, avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland ainsi que sur la demande de produits de Parkland par les clients qui exercent leurs activités dans ce secteur.

- Au cours des dernières années, le secteur de la foresterie a été volatil et il est exposé aux prix internationaux, aux conditions économiques générales, à la demande à l'égard de ses produits et à d'autres facteurs applicables à l'industrie, lesquels pourraient avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland ainsi que sur la demande de produits de Parkland par les clients qui exercent leurs activités dans ce secteur.
- Le secteur minier est exposé aux variations du prix des marchandises, des conditions économiques générales et d'autres facteurs applicables à cette industrie. Les clients de la Société qui achètent du carburant comprennent plusieurs mines qui produisent différents métaux et leur demande en carburant pourrait chuter, ce qui aurait une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland ainsi que sur la demande de produits de Parkland par les clients qui exercent leurs activités dans ce secteur.
- La Société dessert le secteur des échanges de produits agricoles, lequel est soumis aux variations météorologiques, à la fluctuation des prix des marchandises, aux conditions économiques générales et à d'autres facteurs applicables au secteur, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland ainsi que sur la demande à l'égard des produits de Parkland par les clients qui exercent leurs activités dans ce secteur.

Intégration

Frais liés aux acquisitions importantes et autres frais

Parkland a engagé des frais liés à la clôture de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron et elle s'attend à engager d'autres frais d'intégration en ce qui a trait à ces acquisitions. Ces frais seront principalement des dépenses uniques découlant des acquisitions et seront composés de frais liés aux acquisitions, de frais liés au regroupement d'installations et de systèmes et de frais liés aux emplois. D'autres frais supplémentaires imprévus pourraient être engagés dans le cadre de l'intégration des actifs, des activités et des affaires, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de Parkland.

Incapacité de réaliser les avantages attendus des acquisitions récentes et en cours

La réalisation de l'ensemble des avantages d'une acquisition comprend, notamment, le regroupement rapide et efficace des fonctions, l'intégration des activités, des méthodes et du personnel ainsi que la capacité de tirer profit des possibilités de croissance, des réductions des dépenses d'exploitation et des synergies attendues.

L'intégration d'actifs nouvellement acquis est appuyée par les efforts, le temps et les ressources de la direction, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des autres occasions stratégiques et des autres questions relatives à l'exploitation. Malgré l'engagement de Parkland à fournir la main-d'œuvre et les ressources nécessaires pour soutenir l'intégration des actifs nouvellement acquis, il existe un risque que les avantages prévus d'une acquisition donnée ne soient pas entièrement réalisés par suite du manquement de Parkland à éliminer ou à réduire l'incidence des risques liés au processus d'intégration, notamment la perte d'employés clés et les perturbations liées aux relations d'affaires et aux relations avec les fournisseurs, les clients et les employés.

Obligations non déclarées contractées dans le cadre des acquisitions

Lorsqu'elle réalise des acquisitions, Parkland effectue une vérification diligente des activités ou des actifs acquis et elle obtient des déclarations et des garanties détaillées au sujet des activités ou des actifs acquis. Malgré ces efforts, rien ne garantit que Parkland ne deviendra pas assujettie à des obligations ou à des litiges non divulgués à la suite de telles acquisitions, notamment des obligations non déclarées et inconnues relatives à l'acquisition de CST et à l'acquisition de Chevron. De plus, il est possible que des obligations n'aient pas été repérées au cours de la vérification diligente avant de réaliser l'acquisition. Ce défaut de repérer des obligations éventuelles peut être attribuable à différents facteurs, dont le défaut d'évaluer avec précision toutes les obligations préexistantes relatives aux activités acquises ou le défaut des fournisseurs de respecter les lois applicables. Dans un tel cas, Parkland pourrait être tenue responsable de telles obligations, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Parkland.

Risques liés à l'intégration des TI

En plus des systèmes TI et des mesures liées à la cybersécurité en vigueur au sein de Parkland, les acquisitions importantes exigent l'intégration d'au moins un autre système dans l'ensemble des systèmes TI. L'intégration de différents systèmes TI constitue un processus technique qui exige la coordination d'employés spécialisés, d'un échéancier et de ressources, le tout souvent dans plusieurs territoires. Des coûts, des délais ainsi que des difficultés et des contraintes techniques imprévus pourraient survenir dans le cadre de l'intégration des systèmes TI de Parkland et pourraient nuire aux flux des renseignements, entraîner la perte de registres de données ou retarder la capacité de Parkland à réaliser les avantages prévus d'une acquisition. Au fur et à mesure que les systèmes TI de Parkland deviennent de plus en plus intégrés, le risque qu'une panne touchant un système touche l'infrastructure d'un autre système augmente.

Volatilité du prix du pétrole brut et de la tarification et de l'approvisionnement en gros du carburant

Les produits d'exploitation liés aux produits pétroliers de Parkland sont une composante importante des produits d'exploitation totaux. À l'heure actuelle, les marchés nationaux de vente de gros de carburant, de pétrole brut et de LGN sont très volatils. Parkland est soumise à des interruptions dans l'approvisionnement en pétrole brut et en LGN ainsi qu'à des changements dans la tarification relative du pétrole brut et des LGN sur le marché qui stimulent la demande des clients. Les conditions générales économiques et du marché, les conditions politiques et l'instabilité des régions qui produisent le pétrole, plus particulièrement le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique du Sud, ainsi que la valeur du dollar américain ou du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères, surtout les monnaies des pays producteurs de pétrole, pourraient avoir une incidence négative importante sur les approvisionnements en pétrole brut

et les prix de production de gros. La volatilité des coûts d'approvisionnement en produits pétroliers et des coûts des produits pétroliers pourrait faire varier considérablement le prix de détail des produits pétroliers et réduire la marge brute du pétrole brut par litre. La hausse des coûts d'approvisionnement et des coûts des produits peut également entraîner une augmentation du fonds de roulement et des exigences de financement applicables. De plus, la hausse et la volatilité des coûts de gros du carburant pourraient entraîner une hausse du prix de détail des produits pétroliers, ce qui pourrait freiner la demande de carburant par les consommateurs. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur le volume de produits de carburant et de produits pétroliers de Parkland et l'achalandage global lesquels, à leur tour, pourraient avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation, le

profit brut ajusté et la situation financière de la Société. L'exploitation des sables bitumineux dans le nord de l'Alberta, combinée aux usines de mise en valeur qui produisent un flux de distillats, pourrait éventuellement ajouter un volume d'approvisionnement important sur le marché du diesel. La production effectuée à ces installations est assujettie à des interruptions de la production, ce qui pourrait interrompre, périodiquement, la disponibilité du produit raffiné dans la région. Les ventes et le volume de l'unité d'exploitation

Approvisionnement de Parkland sont stimulés par les possibilités qu'offrent les variations du prix du pétrole brut et des LGN entre les régions géographiques et les marchés. Les variations de prix et la tarification relative du pétrole brut et des LGN ont une incidence sur le bénéfice net de l'unité d'exploitation Approvisionnement. La disponibilité des pipelines dans différents marchés aura une incidence sur la capacité de l'unité d'exploitation Approvisionnement de Parkland de servir les clients de façon rentable sur de tels marchés.

Concurrence

Parkland livre concurrence aux principales sociétés pétrolières intégrées nationales et mondiales, aux distributeurs indépendants, aux grossistes indépendants qui exercent leurs activités sous une bannière ou sans bannière, aux stations-service indépendantes, à d'autres distributeurs de carburant et de propane commercial, aux chaînes de dépanneurs, aux dépanneurs indépendants, aux détaillants en alimentation de petites ou de grandes tailles ainsi qu'à plusieurs détaillants non traditionnels qui ont fait leur entrée sur le marché du carburant de détail au cours des dernières années, notamment les grandes chaînes d'épicerie, les supermarchés, les magasins-entrepôts et les grands détaillants.

Ces détaillants de carburant non traditionnels ont obtenu une grande part du marché du carburant et sont d'importants concurrents. Dans certains marchés de Parkland, les concurrents sont implantés depuis plus longtemps et disposent de ressources financières, de commercialisation et d'autres ressources plus importantes que Parkland. Il est possible que Parkland ne soit pas en mesure de concurrencer efficacement contre des concurrents actuels et futurs, et les pressions concurrentielles subies par Parkland pourraient avoir une incidence négative importante sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Pression sur les prix

Les marchés du carburant, du pétrole brut et des LGN sont très volatils. Les prix de ses marchandises peuvent être influencés par l'offre et la demande mondiales et régionales, qui sont indépendantes de la volonté de Parkland. Parkland est soumise à des interruptions dans l'approvisionnement en pétrole brut et en LGN ainsi qu'à des changements dans la tarification relative du pétrole brut et des LGN, notamment la détérioration des réductions de l'approvisionnement en pétrole brut et en LGN qui stimulent la demande des clients. La volatilité de l'approvisionnement en produits pétroliers et des coûts des produits pétroliers pourrait faire varier considérablement le prix de détail des produits pétroliers et réduire la marge brute du pétrole brut par litre.

Le surplus de marchandise saisonnière et l'invariabilité des prix de détail par rapport aux variations du prix des produits raffinés peuvent mener à une pression sur les marges dans les activités de Parkland. Ces pressions sont normalement limitées à des périodes saisonnières relativement courtes et à des marchés isolés, mais pourraient toucher plus largement le réseau de Parkland. Parkland atténue en partie ce risque en bâtissant continuellement un réseau national, où la diversification géographique aide à compenser les pressions sur les prix à court terme dans chaque marché.

La concurrence est forte en ce qui concerne la tarification de détail du carburant, qui est influencée par la fragmentation du marché, lequel est composé de grandes pétrolières, d'exploitants de dépanneurs internationaux, de chaînes de supermarchés nationales et de détaillants de carburant indépendants. À l'occasion, des facteurs tels que la concurrence accrue sur les prix,

Des conditions difficiles sur le marché pourraient également avoir une incidence défavorable sur les principaux clients de Parkland et accroître le risque de crédit. Ces risques sont partiellement atténués par les autres sources de revenus de Parkland, des politiques conservatrices en matière de crédit, une diversification géographique et les activités de vente en gros, lesquelles ne participeraient généralement qu'en partie à la réduction des marges. Rien ne garantit que de tels efforts d'atténuation seront adéquats, en totalité ou en partie.

Activités d'exploitation d'une raffinerie

Risques inhérents aux activités d'exploitation d'une raffinerie

Parkland détient en propriété et exploite actuellement un site industriel sous la forme d'une raffinerie de pétrole en Colombie-Britannique. L'exploitation de raffineries comporte des risques inhérents, dont les risques liés aux accidents, à l'inaccessibilité au pétrole brut et aux autres matières premières utilisés dans la raffinerie de Burnaby, au défaut de contracter

adéquatement avec les tiers pour le soutirage de produits provenant de la raffinerie de Burnaby ou aux interruptions de soutirage, à la pénurie de main-d'œuvre et de matières, les risques directs ou indirects liés aux exigences légales ou réglementaires, ainsi que les risques liés à l'opposition locale. Parkland ne contrôle pas complètement l'approvisionnement de la raffinerie en énergie et en eau et, en conséquence, le risque opérationnel majeur pour la raffinerie de Burnaby est l'incapacité de trouver un approvisionnement suffisant en énergie et en eau

pour pouvoir en assurer l'exploitation. Le raffinage du pétrole brut nécessite des quantités importantes d'eau et d'énergie et l'interruption temporaire de l'approvisionnement en énergie ou en eau pourrait nuire à l'exploitation.

Parkland sous-traite à des tiers l'approvisionnement en pétrole brut et autres matières premières vers la raffinerie de Burnaby ainsi que le soutirage de produits raffinés provenant de la raffinerie de Burnaby. Les arrangements d'approvisionnement et de soutirage adéquats représentent un risque opérationnel majeur pour la raffinerie de Burnaby. L'incapacité de conclure des contrats pour l'approvisionnement de pétrole brut et d'autres matières premières ou pour le soutirage d'un volume de produits raffinés provenant de la raffinerie de Burnaby, ou toute interruption prévue ou imprévue de l'approvisionnement ou du soutirage donnés en sous-traitance, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Parkland.

Santé et sécurité

La raffinerie de Burnaby est exposée à certains dangers liés à la découverte, à la récupération, au transport et au traitement d'hydrocarbures, dont les suivants : les éruptions, les incendies, les explosions, les incidents liés aux wagons, notamment le déraillement, les incidents liés aux navires, notamment l'enfoncement et les fuites de gaz, le déplacement de substances dangereuses, les déversements de pétrole, la corrosion, les actes de vandalisme ou de terrorisme, ainsi que d'autres accidents ou dangers qui pourraient se produire aux sites commerciaux ou industriels ou pendant le transport vers ces sites ou provenant de ces sites. L'un ou l'autre de ces dangers pourrait interrompre les activités, nuire à la réputation de la Société, causer des décès ou des lésions corporelles, entraîner la perte d'équipement, de biens, de systèmes TI, de systèmes de contrôle et de données connexes ou des dommages à ceux-ci, et causer des dommages environnementaux qui pourraient comprendre la pollution de l'eau, du sol ou de l'air.

Afin d'aider à atténuer ces risques, Parkland retient les services de personnel averti et compétent sur lequel elle se fie afin de repérer et de gérer ces risques opérationnels. Elle a également élaboré des programmes de formation et des programmes de suivi des compétences. Parkland maintient des pratiques d'exploitation standards écrites et évalue et documente officiellement les compétences liées à l'exploitation de ses installations. Parkland maintient également des programmes d'inspection et d'entretien officiels. Se reporter à la rubrique « Description des activités de la Société - Autres renseignements sur l'exploitation - Initiatives en matière de santé et sécurité ».

Risques liés aux travaux d'entretien prévus et imprévus

La raffinerie de Burnaby compte plusieurs unités de traitement qui doivent toutes faire l'objet de travaux d'entretien prévus tous les cinq à dix ans. Il est possible qu'au moins une de ces unités doive être fermée temporairement pour permettre des travaux d'entretien ou des réparations imprévus. Les travaux d'entretien prévus et imprévus ont pour effet de diminuer les produits d'exploitation et d'accroître les charges d'exploitation de Parkland au cours de cette période de fermeture, et pourraient notamment nuire à la capacité de Parkland de verser des distributions ou des paiements au titre des obligations liées à la dette. De plus, des coûts imprévus importants pourraient être engagés et des retards pourraient être subis dans le cadre de travaux d'entretien

prévus et imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de Parkland.

Il est prévu que la raffinerie de Burnaby fera l'objet d'importants travaux d'entretien au premier trimestre de 2018, et que toutes les unités de traitement fermeront pendant environ huit semaines. Des travaux d'entretien non réalisés ou retardés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland.

Risques environnementaux liés à l'exploitation d'une raffinerie

Les activités d'entreposage, de raffinage et de transport de marchandises comportent de nombreux risques qui pourraient causer des dommages environnementaux ou avoir une incidence défavorable sur les activités de l'entreprise. Les risques environnementaux inhérents à l'entreposage, au raffinage et au transport de pétrole brut et d'autres produits pétroliers comprennent les déversements ou les rejets accidentels de pétrole, de produits pétroliers liquides, de produits chimiques ou d'autres substances dangereuses. La survenance ou la persistance de tels risques pourraient entraîner une pollution notable de l'environnement, des dommages aux biens, à la faune et aux ressources naturelles de la région, la défaillance ou l'interruption des activités à la raffinerie de Burnaby, une réduction de l'activité d'expédition à l'étranger, des modifications ou la révocation des approbations des organismes de réglementation existantes, des amendes ainsi qu'une atteinte grave à la réputation de Parkland, qui pourraient tous avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland. Les conséquences d'un déversement ou d'un rejet accidentel à un terminal portuaire ou à proximité de la raffinerie de Burnaby ou relativement à ses activités pourraient être davantage importantes, étant donné la complexité de gérer les rejets dans un environnement marin ou le long de côtes peuplées. Bien que Parkland ne détienne pas en propriété ni n'exploite de navires afin de transporter du pétrole brut, des produits pétroliers liquides, des produits chimiques ou d'autres substances dangereuses et provenant de tels terminaux portuaires, les rejets ou d'autres incidents impliquant de tels navires pourraient entraîner des perturbations importantes aux activités d'expédition à l'étranger et nuire à la capacité de Parkland d'exploiter une des régions touchées.

Les activités de raffinage sont soumises aux règlements environnementaux pris en application des lois fédérales et provinciales, aux règlements et aux initiatives, notamment ceux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui pourrait faire augmenter les coûts et avoir une incidence défavorable sur la capacité de Parkland à exploiter la raffinerie de Burnaby. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque - Réglementation sur les changements climatiques ».

Risques liés à la tarification des marchandises

La marge brute de raffinage dépend principalement des prix des marchandises et elle est fonction de la différence entre le coût des matières premières (essentiellement le pétrole brut) et le prix du produit fini à commercialiser (essence, diesel, kérosène, lubrifiants, mazout, carburant et additifs pour lubrifiants). Le prix des marchandises est déterminé par les marchés internationaux et régionaux, et il est influencé par différents facteurs, dont les suivants : l'offre et la demande; le niveau des stocks; les activités de raffinage; les excédents d'importations/d'exportations; la fluctuation des taux de change; la demande saisonnière; le climat

politique; les pannes de raffinerie résultant d'une interruption imprévue de la production occasionnée par des conditions météorologiques extrêmes, un incendie ou autre sinistre; l'utilisation de la capacité de la raffinerie.

Parkland utilise les instruments financiers et physiques dérivés liés au prix futur du pétrole brut et des produits de carburant, et leur relation entre eux, afin de réduire la volatilité de ses flux de trésorerie attribuable aux fluctuations des prix des marchandises et des écarts. Parkland obtient une couverture par l'intermédiaire de sa facilité d'intermédiation et a recours à d'autres instruments de couverture. Il est possible que ces activités de couverture ne permettent pas de réduire la volatilité de nos flux de trésorerie et réduisent nos bénéfices, notre rentabilité et nos flux de trésorerie. De plus, Parkland pourrait ne pas être en mesure de conclure des instruments financiers ou physiques dérivés dans le but de réduire la volatilité des prix des produits spécialisés qu'elle vend s'il n'existe aucun marché de dérivés établi pour ces produits. En outre, les activités de couverture de Parkland sont soumises aux risques qu'une contrepartie puisse ne pas s'acquitter de ses obligations qui découlent de l'instrument dérivé applicable, ou si les modalités des instruments dérivés sont imparfaites.

Risques liés aux ressources humaines et inhérents à l'exploitation d'une raffinerie

La raffinerie de Burnaby se trouve en concurrence avec d'autres sociétés pour attirer et conserver des cadres, des employés et des entrepreneurs qui possèdent les compétences techniques appropriées et l'expérience de gestion qui sont nécessaires pour assurer son exploitation. L'embauche de personnel et son maintien en poste peuvent être difficiles si le marché de l'emploi est dynamique et que la concurrence est intense pour s'approprier les personnes et les entrepreneurs compétents. Rien ne garantit que Parkland sera en mesure d'attirer et de conserver les personnes compétentes et expérimentées. Si Parkland devait perdre un ou plusieurs membres clés de son personnel ou ne réussissait pas à attirer des personnes qualifiées pour sa raffinerie, ses activités pourraient en être affectées, et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir. En outre, les lois sur le travail fédérales et provinciales futures pourraient entraîner des arrêts de travail et des coûts élevés, plus particulièrement au cours de périodes d'entretien essentielles.

Un grand nombre d'employés de la raffinerie de Burnaby sont représentés par des syndicats (Unifor et Teamsters). La convention collective des employés syndiqués à la raffinerie de Burnaby viendra à échéance le 31 janvier 2019. À l'échéance, rien ne garantit qu'une convention sera conclue sans grève, arrêt de travail ou autres mesures prises par les employés. Une grève, un arrêt de travail ou d'autres mesures prises par les employés qui se prolongent pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risques liés aux entrepreneurs et inhérents à l'exploitation d'une raffinerie

La raffinerie de Burnaby dépend de certains entrepreneurs pour exercer certaines activités sur le site (essentiellement l'entretien) et elle est donc exposée aux risques inhérents à leurs activités. Par conséquent, la raffinerie de Burnaby est exposée à différents risques, dont certains sont indépendants de sa volonté, dont les suivants :

- le risque de ne pas pouvoir négocier des ententes avec les entrepreneurs selon des conditions acceptables;

- un contrôle limité sur les activités qui sont sous la responsabilité des entrepreneurs;
- l'incapacité d'un entrepreneur à exécuter les exigences et les obligations aux termes de son contrat, y compris l'incapacité à se conformer aux systèmes et aux normes de sécurité, ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires applicables;
- l'incapacité d'un entrepreneur à gérer son propre personnel ou à gérer un conflit de travail ou d'autres questions de travail.

En outre, Parkland pourrait être tenue responsable des actes d'un entrepreneur envers des tiers. La matérialisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland.

Risques inhérents à l'approvisionnement d'une raffinerie

La quasi-totalité du pétrole brut fourni à la raffinerie de Burnaby provient de l'Alberta par l'intermédiaire du pipeline Trans Mountain. Le prolongement proposé du pipeline Trans Mountain par Kinder Morgan Canada a été approuvé par l'Office national de l'énergie, aussi appelé ONE, en mai 2016 et par le gouvernement fédéral canadien en novembre 2016. Toutefois, l'avenir du projet est incertain. En septembre 2017, la Cour d'appel fédérale du Canada a conclu que le gouvernement avait manqué à son devoir de protéger les droits ancestraux et a ordonné que le gouvernement renégocie les modalités selon lesquelles le pipeline proposé traversera une réserve des Premières Nations. Plusieurs autres contestations devant les tribunaux ont été soumises par les Premières Nations, des groupes environnementaux et des municipalités. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a également indiqué son intention de déployer tous ses efforts pour contrecarrer le prolongement du pipeline et s'est prononcé en faveur de l'invalidation de l'approbation du prolongement à titre d'intervenant dans le cadre d'une procédure de contrôle judiciaire en cours devant la Cour d'appel fédérale. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a également demandé la permission de porter en appel une décision rendue par l'ONE le 7 décembre 2017 qui permet à Kinder Morgan de passer outre des règlements administratifs précis de la ville de Burnaby liés aux travaux de construction aux terminaux Burnaby et Westridge Marine. Différentes décisions des tribunaux et de l'ONE sont attendues en 2018. En mars 2018, l'ONE entendait les arguments relatifs à la route proposée du prolongement du pipeline. Une partie du trajet a été approuvée dans le cadre de ce processus.

De plus, le 30 janvier 2018, le ministre de l'Environnement et de la stratégie contre les changements climatiques de la Colombie-Britannique a annoncé des projets de mesures réglementaires visant à restreindre l'augmentation de bitume dilué transporté dans la province pendant qu'un comité consultatif détermine s'il est possible de transporter du pétrole lourd de façon sécuritaire et de quelle façon ce transport doit se faire. On croit que ces mesures réglementaires visent à empêcher le prolongement du pipeline Trans Mountain. Le gouvernement provincial de l'Alberta a laissé entendre que ces mesures n'étaient pas constitutionnelles. Depuis, le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté de soumettre aux tribunaux la question de savoir s'il peut adopter des lois qui restreignent le transport de bitume dans la province. En réaction aux mesures prises par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial de l'Alberta a récemment laissé entendre qu'il étudiait un projet de loi qui lui

permettrait de limiter l'exportation de pétrole et de gaz de la province, notamment vers la Colombie-Britannique. Si de telles restrictions sont adoptées, elles pourraient avoir des répercussions directes et défavorables sur l'approvisionnement en pétrole brut de la raffinerie de Burnaby. Le gouvernement fédéral du Canada, qui a approuvé le prolongement, a réitéré publiquement son appui à la construction du prolongement. Toutefois, il n'a pas encore formulé de réponse détaillée par rapport aux positions adoptées par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Une capacité de transport par pipeline insuffisante pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland.

Facilité d'intermédiation

La facilité d'intermédiation limite notamment la capacité de Parkland et de certaines de ses filiales à faire ce qui suit :

- contracter ou garantir des dettes additionnelles ou d'autres obligations, émettre certains titres de participation ou conclure des opérations de vente et de cession-bail, sauf dans des cas précis;
- verser des dividendes sur les actions ou racheter des actions, racheter des dettes subordonnées ou effectuer d'autres paiements assortis de restrictions;
- dans certains cas, détenir des liquidités supérieures aux montants fixés;
- émettre des titres de participation de filiales;
- accorder certaines garanties ou d'autres formes d'aide financière;
- modifier la nature de ses activités ou de l'exploitation à tout égard important;
- effectuer certains investissements ou certaines acquisitions supérieurs à une certaine limite;
- créer des privilèges sur ses actifs;
- modifier son exercice;
- procéder à des opérations avec des sociétés membres du même groupe;
- procéder à la liquidation ou à la dissolution;
- regrouper, fusionner ou transférer la totalité ou la quasi-totalité des ses actifs;
- transférer ou vendre les actifs, y compris les actions de filiales.

La facilité d'intermédiation exige également que Parkland maintienne des ratios financiers précis et respecte des critères financiers précis. La capacité de Parkland de respecter ces ratios

et ces critères financiers pourrait être touchée par des événements indépendants de sa volonté et elle pourrait être incapable de respecter ces critères. En conséquence, la capacité de Parkland de s'adapter aux changements dans les conditions commerciales et économiques et d'obtenir du financement additionnel, au besoin, pourrait être considérablement restreinte, et il se pourrait que la Société ne soit pas en mesure de participer à des opérations pouvant autrement être considérées comme avantageuses pour Parkland. La violation de ces engagements pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de la facilité d'intermédiation, et un cas de défaut aux termes de la convention de crédit, des actes relatifs aux billets de premier rang et de toute convention de crédit future.

Le défaut de respecter les obligations aux termes de la facilité d'intermédiation, notamment les ratios financiers et les critères financiers précis, pourrait entraîner un défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait permettre l'exigibilité immédiate du remboursement des montants en cours et la contrepartie à la facilité d'intermédiation pourrait choisir de déclarer que tous les montants en cours aux termes de la facilité d'intermédiation sont immédiatement dus et payables et annuler tous les engagements à consentir du crédit.

Si la contrepartie à la facilité d'intermédiation devançait le remboursement des montants en cours, Parkland pourrait ne pas disposer d'actifs suffisants pour rembourser les soldes ainsi que les soldes dus aux termes de la facilité de crédit et de ses dettes non garanties, notamment les billets de premier rang, puisque l'exigibilité immédiate des montants en cours aux termes de la facilité d'intermédiation pourrait permettre l'exigibilité immédiate de la dette aux termes des conventions d'emprunt de Parkland qui renferment des dispositions de garantie et d'exigibilité immédiate réciproques. Si le paiement par Parkland de montants en cours aux termes de la facilité d'intermédiation est devancé et que Parkland n'est pas en mesure de rembourser ces montants ou d'emprunter des fonds suffisants pour les refinancer, la contrepartie à la facilité d'intermédiation pourrait réaliser la garantie accordée pour garantir les montants en cours, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable et importante sur les activités et les résultats financiers de Parkland. Même si Parkland était en mesure d'obtenir un nouveau financement, ce financement pourrait ne pas renfermer des modalités raisonnables sur le plan commercial ou des modalités acceptables pour Parkland, ou pourrait imposer à Parkland des restrictions financières et d'autres engagements qui pourraient être plus contraignants que la facilité d'intermédiation. De plus, si l'échéance des montants en cours aux termes de la facilité d'intermédiation était devancée, ou si nous n'étions pas en mesure d'emprunter aux termes de la convention de crédit, nous pourrions devenir insolvable ou être forcés de faire faillite ou d'entreprendre des procédures d'insolvabilité ou de mise sous séquestre. De plus, malgré un cas de défaut, rien ne garantit que Parkland sera en mesure de refinancer la facilité d'intermédiation, ou de la refinancer selon des modalités acceptables.

Questions liées à la dette

Hausse du levier financier

Parkland a contracté des emprunts additionnels dans le cadre de l'acquisition de CST et de l'acquisition de Chevron. Cet emprunt représente une hausse importante de la dette consolidée de

Parkland. Cette dette supplémentaire a augmenté la charge d'intérêts de Parkland et ses obligations liées au service de la dette et pourrait avoir une incidence négative sur ses résultats d'exploitation.

La hausse du levier financier de Parkland pourrait avoir des répercussions importantes, notamment les suivantes :

- restreindre la capacité de Parkland d'obtenir du financement additionnel destiné au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, au service de la dette, aux acquisitions, aux besoins généraux de l'entreprise et à d'autres fins;
- restreindre la capacité de Parkland de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires;
- exposer Parkland au risque de hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où certains de ses emprunts sont assortis de taux d'intérêt variables;
- restreindre la capacité de Parkland de s'adapter aux conditions du marché et la désavantager par rapport à des concurrents moins endettés;
- rendre Parkland vulnérable en cas de ralentissement général de l'économie;
- empêcher Parkland d'engager les dépenses d'investissement essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Service de la dette

Parkland aura besoin de flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette et la rembourser. La capacité de Parkland de générer des flux de trésorerie suffisants pour respecter ces obligations dépend de sa situation financière qui, dans une certaine mesure, est soumise à des facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres à l'échelle mondiale qui pourraient être indépendants de sa volonté. Si Parkland n'est pas en mesure d'obtenir des emprunts futurs ou de générer des flux de trésorerie d'exploitation d'un montant suffisant pour assurer le service de sa dette et la rembourser, elle devra la refinancer ou sera en défaut aux termes des conventions régissant sa dette et pourrait être tenue de réduire ou de retarder des investissements et des dépenses en immobilisations ou de se départir d'actifs importants. Un tel refinancement ou de telles solutions de rechange pourraient ne pas être offerts ou ne pas l'être selon des modalités favorables. En raison des conditions dans le secteur pétrolier et gazier ou de la volatilité de l'économie mondiale, l'accès de Parkland à des capitaux pourrait être limité et ses coûts d'emprunt augmentés. L'incapacité d'assurer le service de sa dette, de la rembourser ou de la refinancer pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Parkland.

De plus, les montants versés pour régler l'intérêt sur les emprunts à long terme réduiront le revenu net de Parkland. Les fluctuations des taux d'intérêt et des remboursements de capital prévus pourraient avoir pour effet de modifier considérablement le montant qui doit être affecté au service de la dette. Parkland est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme en vigueur au Canada du fait que sa convention de crédit comporte un taux d'intérêt variable. Bien que la direction estime que les facilités de crédit disponibles aux termes de la convention de crédit soient suffisantes pour répondre aux besoins immédiats de Parkland, rien ne garantit que le montant sera adéquat pour satisfaire à des obligations financières futures ou qu'il sera possible d'obtenir des fonds additionnels.

Ententes de financement

La convention de crédit et les actes relatifs aux billets de premier rang limitent, notamment, la capacité de Parkland, et de certaines de ses filiales, de faire ce qui suit :

- engager ou garantir une dette additionnelle ou d'autres obligations, émettre certains titres de participation ou conclure des opérations de vente et de cession-bail, sauf dans certains cas précis;
- verser des dividendes sur les actions ou racheter des actions, racheter des dettes subordonnées ou effectuer d'autres paiements assortis de restrictions;
- dans certains cas, détenir des liquidités supérieures aux montants fixés;
- émettre des titres de participation de filiales;
- accorder certaines garanties ou d'autres formes d'aide financière;
- modifier la nature de leurs activités ou de l'exploitation à tout égard important;
- effectuer certains investissements ou certaines acquisitions supérieurs à une certaine limite;
- créer des privilèges sur leurs actifs;
- modifier leur exercice;
- procéder à des opérations avec des sociétés membres du même groupe;
- procéder à la liquidation ou à la dissolution;
- regrouper, fusionner ou transférer la totalité ou la quasi-totalité des leurs actifs;
- transférer ou vendre les actifs, y compris les actions de filiales.

Aux termes de la convention de crédit et des actes relatifs aux billets de premier rang, Parkland est également tenue de maintenir des ratios financiers précis et de respecter certains critères financiers. La capacité de Parkland de respecter ces ratios et ces critères financiers pourrait être touchée par des événements indépendants de sa volonté et Parkland pourrait être incapable de respecter ces critères. En conséquence, la capacité de Parkland de s'adapter aux changements dans les conditions commerciales et économiques et d'obtenir du financement additionnel, au besoin, pourrait être considérablement restreinte, et il se pourrait que la Société ne soit pas en mesure de participer à des opérations pouvant autrement être considérées comme avantageuses pour Parkland. La violation de ces engagements pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de la convention de crédit, des actes relatifs aux billets de premier rang et de toute convention de crédit future.

Le défaut de respecter les obligations aux termes des facilités de crédit, notamment les ratios financiers et les critères financiers précis, pourrait entraîner un défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait permettre l'exigibilité immédiate du remboursement de la dette pertinente puisque les prêteurs pourraient choisir de déclarer que tous les montants en cours aux termes de la facilité de crédit sont immédiatement dus et payables et annuler tous les engagements à consentir du crédit. De même, en cas de défaut aux termes des actes relatifs aux billets de premier rang, le capital impayé des billets de premier rang et les intérêts courus sur ceux-ci pourraient devenir immédiatement exigibles et payables. Si les prêteurs devaient

devancer le remboursement des emprunts, Parkland pourrait ne pas disposer d'actifs suffisants pour rembourser les soldes dus aux termes de la facilité de crédit et de ses dettes non garanties, notamment les billets de premier rang, puisque l'exigibilité immédiate de la dette de Parkland aux termes d'une convention pourrait permettre l'exigibilité immédiate de la dette aux termes des autres conventions de Parkland qui renferment des dispositions de garantie et d'exigibilité immédiate réciproques. Si le paiement de la dette de Parkland est devancé et que Parkland n'est pas en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter des fonds suffisants pour la refinancer, les prêteurs aux termes de la facilité de crédit pourraient réaliser la garantie accordée pour garantir la dette, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de Parkland. Même si Parkland était en mesure d'obtenir un nouveau financement, ce financement pourrait ne pas renfermer des modalités raisonnables sur le plan commercial ou des modalités acceptables pour Parkland, ou pourrait imposer à Parkland des restrictions financières et d'autres engagements qui pourraient être plus contraignants que la facilité de crédit ou les actes relatifs aux billets de premier rang. De plus, si l'échéance des montants en cours aux termes de ces conventions de crédit et de ces actes relatifs aux billets de premier rang était devancée, ou si nous n'étions pas en mesure d'emprunter aux termes de la convention de crédit, nous pourrions devenir insolvable ou être forcés de faire faillite ou d'entreprendre des procédures d'insolvabilité ou de

mise sous séquestre. De plus, malgré un cas de défaut, rien ne garantit que Parkland sera en mesure de refinancer une partie ou la totalité des facilités de crédit et des billets de premier rang aux dates d'échéance, ou de la refinancer selon des modalités acceptables.

Marchés du crédit

L'incertitude future dans l'économie mondiale et les marchés locaux, notamment la détérioration de la conjoncture mondiale, le manque de liquidité du marché et la volatilité accrue des marchés du crédit pourraient entraîner une hausse des coûts liés au financement des titres d'emprunt en raison de l'accroissement des écarts par rapport aux indices de référence des taux d'intérêt pertinents, et nuire à la capacité de Parkland, ou à la capacité de tiers avec lesquels Parkland souhaite faire affaire, d'accéder à ces marchés. De plus, en cas de volatilité ou d'incertitude future des marchés boursiers, l'accès au financement pourrait être incertain, ou il pourrait être plus coûteux d'y accéder, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le secteur dans lequel Parkland exerce ses activités ainsi que sur ses activités, notamment ses résultats d'exploitation futurs. Parkland pourrait ne pas être en mesure de maintenir un niveau suffisant de flux de trésorerie tiré des activités d'exploitation pour lui permettre de rembourser le capital, la prime, s'il y a lieu, et les intérêts sur sa dette.

Santé, sécurité et environnement

Parkland est exposée aux dangers et aux risques inhérents à ses activités et aux industries qu'elle dessert. Ces risques comprennent notamment les défaillances d'équipement, les accidents de véhicules, l'erreur humaine, les rejets accidentels de substances dangereuses notamment dans le cadre du transport de produits pétroliers par route, chemin de fer, ponton et autres navires ainsi que par pipeline, et les explosions, les émissions toxiques, les incendies et les catastrophes naturelles. Ces risques exposent Parkland à une responsabilité éventuelle en cas de blessure, de décès ou de blessure débiliteuse, d'interruption des activités, de dommage matériel ou de destruction et de pollution et autres dommages environnementaux en vertu des lois et des règlements en matière de sécurité et d'environnement fédéraux, provinciaux, territoriaux, étatiques et municipaux applicables.

Parkland a adopté un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement qui établit le leadership en matière de sécurité, la sensibilité et la formation des employés, la reconnaissance et l'atténuation des dangers et différents contrôles, systèmes, processus et outils pour atténuer ces risques et être prêt à y répondre et à les corriger si Parkland devait en connaître. Parkland a également souscrit une assurance conformément à la pratique de l'industrie en vue de traiter et d'atténuer ces risques et elle s'est également dotée de procédures d'exploitation et de procédures d'intervention en cas d'urgence en matière de sécurité et d'environnement pour réduire une éventuelle exposition aux pertes. Bien que Parkland ait actuellement un programme d'assurance complet, rien ne garantit que les obligations éventuelles n'excéderont pas la couverture applicable aux termes de ses polices d'assurance. Conformément à la pratique de l'industrie, tous les dangers et risques ne sont pas couverts par l'assurance et rien ne garantit que l'assurance sera toujours disponible ou qu'elle le sera d'une façon viable sur le plan économique. Parkland souscrit une assurance pour la plupart des secteurs de risques environnementaux, à l'exclusion des réservoirs souterrains dans les stations-service. Bien qu'ils ne soient pas assurés, ces risques sont gérés grâce à une observation continue, des conciliations d'inventaire

et des programmes de remplacement des réservoirs. La responsabilité liée aux risques non assurés pourrait augmenter considérablement les frais, et la survenance d'un événement important qui n'est pas entièrement assuré pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland.

Lois sur l'environnement

Les activités et les propriétés de Parkland sont soumises à un grand nombre de lois nationales, provinciales, territoriales, étatiques et fédérales, notamment celles qui se rapportent aux émissions dans l'air, aux rejets dans l'eau et aux libérations de substances dangereuses et toxiques, et à la remise en état des sites contaminés (les « **lois sur l'environnement applicables** »). En vertu des lois sur l'environnement applicables, les activités de Parkland doivent être exercées, et certaines propriétés liées aux activités de détail et d'entreposage de Parkland doivent être entretenues, abandonnées et remises en état, conformément aux exigences des autorités de réglementation applicables. Pour se conformer aux lois sur l'environnement applicables, Parkland pourrait être tenue d'engager d'importantes dépenses, notamment des coûts en capital pour entretenir et améliorer l'équipement et les installations, et des dépenses pour assurer le respect des nouvelles lois sur l'environnement applicables. Le défaut de respecter les lois sur l'environnement applicables auxquelles nos activités sont assujetties pourrait entraîner des pénalités et des coûts qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Toute modification apportée aux lois sur l'environnement applicables qui peut nous nuire, et nuire à nos propriétés, pourrait avoir une incidence sur notre rendement d'exploitation et financier. De plus, de nouveaux règlements sont proposés à l'occasion et, s'ils sont adoptés, ils pourraient avoir une incidence défavorable et importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Réglementation sur les changements climatiques

Parkland pourrait être visée par des lois, des règlements et des initiatives fédéraux et provinciaux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui pourrait faire augmenter les coûts et nuire à la capacité de Parkland à exploiter la raffinerie de Burnaby. Il existe des accords internationaux (dont l'Accord de Paris sur le climat et le Protocole de Kyoto), des accords nationaux et des lois fédérales (dont la taxe sur le carbone, le système de plafonnement et d'échange ou les normes d'efficacité énergétique), ainsi que des lois provinciales (dont la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act*) qui visent à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui sont actuellement à divers stades d'application.

Ces nouveaux développements, qui touchent l'exploitation de la raffinerie de Burnaby et le portefeuille de produits de Parkland, auront pour effet d'augmenter le prix au litre des produits pétroliers et pourraient réduire la consommation de ces produits, ainsi qu'accroître les coûts d'approvisionnement et imposer des obligations de communication de l'information et autres obligations réglementaires à Parkland. En ce qui a trait à la raffinerie de Burnaby, les coûts liés au respect de la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique de 30 \$ par tonne et du règlement intitulé *Renewable and Low Carbon Fuel Requirements Regulation* peuvent être considérables. Le 11 septembre 2017, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, les taux de la taxe sur le carbone de la province pourraient passer à 5 \$ par tonne d'émissions d'équivalent de dioxyde de carbone (CO_{2e}) annuellement, jusqu'à ce que ces taux correspondent à 50 \$ par tonne de CO_{2e} le 1^{er} avril 2021. La Colombie-Britannique a également l'intention de légiférer sur une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre provisoire de 40 % sous les niveaux d'émission de 2007 d'ici 2030, et s'efforce d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue par la loi de 80 % sous les niveaux d'émission de 2007 d'ici 2050. Elle prend également des mesures pour élargir l'application de la taxe sur le carbone aux émissions fugitives et à la combustion de pile de déchets. Le gouvernement de la Colombie-Britannique examine actuellement les politiques de réduction de la pollution par le carbone dans la province avec l'aide du Climate Solutions and Clean Growth Advisory Council, un nouveau comité consultatif annoncé le 23 octobre 2017.

À l'échelle fédérale, le gouvernement du Canada a annoncé en 2016 un régime national de fixation du prix sur le carbone (la « **stratégie relative au carbone** ») qui visait à soutenir les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques signé en 2015 par le Canada et plus de 160 autres pays. En vertu de la stratégie relative au carbone, toutes les provinces seront tenues d'adopter un cadre sur la fixation du prix du carbone qui comprend, au minimum, un prix sur les émissions de carbone de 10 \$ par tonne en 2018, augmentant de 10 \$ par tonne tous les ans jusqu'à 50 \$ par tonne d'ici 2022. Le 9 décembre 2016, toutes les provinces et tous les territoires, sauf la Saskatchewan et le Manitoba, ont signé le cadre pancanadien visant à appliquer la stratégie relative au carbone, et on prévoit l'adoption d'autres lois par les provinces afin de respecter les exigences de la stratégie relative au carbone. Le gouvernement fédéral canadien a indiqué qu'il prévoit publier un projet de loi relatif à la garantie fédérale pour la fixation du prix du carbone au début de 2018. Les provinces et les territoires qui prévoient avoir recours à ce régime devront l'appliquer d'ici l'automne 2018. Sinon, ils auront jusqu'en septembre 2018 pour prévoir leur propre système de fixation du prix du carbone. Pour ces provinces, dont l'Alberta et la

Colombie-Britannique, qui ont déjà établi une taxe sur le carbone ou un régime de plafonnement et d'échange, le prix national du carbone aura vraisemblablement peu d'incidence supplémentaire à court terme. Aucune province n'a encore annoncé le moyen qu'elle a l'intention d'utiliser pour respecter les exigences de fixation du prix du carbone à long terme.

Les effets ultimes que ces lois, règlements et initiatives sur les changements climatiques auront sur l'exploitation de la raffinerie de Burnaby, et sur l'entreprise de façon plus générale, ainsi que le moment où se produiront ces effets, dépendront de différents facteurs. Ces facteurs comprennent notamment les réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour les secteurs industriels, les quotas d'émission disponibles, la mesure dans laquelle Parkland aura droit à des quotas d'émissions de gaz à effet de serre ou devra acheter des droits d'émission sur le marché libre ou à l'encan, le prix et la disponibilité des quotas et des crédits d'émissions, et la mesure dans laquelle Parkland pourra recouvrer les coûts engagés à même le prix facturé pour ses produits sur le marché de la libre concurrence. De plus, les efforts que déploie le gouvernement pour orienter le public vers des modes de transport qui ne dépendent pas du carburant à base de pétrole pourraient entraîner une perception négative du carburant ou augmenter les coûts associés à notre produit, ce qui aurait des répercussions sur le comportement du public à l'égard du carburant à base de pétrole et une incidence sur notre capacité à commercialiser et à vendre le produit. Toute modification des lois, des règlements et des initiatives sur les changements climatiques pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland.

Normes relatives au carburant à faible teneur en carbone

Les lois sur l'environnement en vigueur et proposées élaborées par certains états américains, par certaines provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral canadien qui réglementent les normes sur les carburants au carbone pourraient entraîner des hausses de coûts et réduire les produits d'exploitation. La réglementation éventuelle pourrait avoir une incidence négative sur la commercialisation des produits raffinés de Parkland et exiger que nous achetions des crédits d'émission nous permettant de vendre nos produits dans ces territoires. Il pourrait se révéler impossible de faire payer le coût lié à l'achat de ces crédits par les consommateurs.

Le 13 décembre 2017, Environnement et Changement climatique Canada a publié un cadre réglementaire sur son règlement relatif à une norme sur les combustibles propres proposé qui sera adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Le règlement relatif à une norme sur les combustibles propres établira les exigences relatives à l'intensité en carbone au cours du cycle de vie de façon séparée pour les formes liquides, gazeuses et solides des carburants utilisés dans les transports, l'industrie et les bâtiments. L'objectif déclaré de la norme sur les combustibles propres est d'encourager l'utilisation d'un large éventail de sources d'énergie et de technologies à faible teneur en carbone. La norme sur les combustibles propres s'appliquera aux combustibles liquides, gazeux et solides brûlés dans le but de produire de l'énergie, notamment les combustibles « produits et utilisés à l'interne » (c'est-à-dire ceux qu'utilisent les producteurs ou les importateurs). Le gouvernement fédéral

canadien prévoit publier le projet de réglementation relatif à une norme sur les combustibles propres en 2018. Le règlement relatif à une norme sur les combustibles propres pourrait avoir une incidence sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, bien qu'il soit actuellement difficile de prédire ou de quantifier ces incidences.

Le Règlement sur les carburants renouvelables pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (le « **RCR** ») est un règlement fédéral qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en exigeant un contenu de carburant renouvelable d'au moins 5 % selon le volume d'essence produit ou importé au Canada, et un contenu de carburant

renouvelable d'au moins 2 % selon le volume de diesel et de mazout de chauffage produit ou importé au Canada. Le RCR pourrait avoir une incidence sur les producteurs ou les importateurs d'essence, de diesel ou de mazout de chauffage, sur les producteurs ou les importateurs de carburant renouvelable, sur les personnes qui choisissent en vertu de l'article 11 du RCR de créer des unités de conformité en tant que participants au système d'échange et sur les personnes qui vendent aux fins d'exportation du carburant renouvelable ou du pétrole liquide qui contient du carburant renouvelable. La nature précise de ces exigences dépend de la nature des activités en cause.

Revendication de droits ancestraux

Les groupes autochtones ont revendiqué des traités, un titre et des droits ancestraux visant de grandes parties de l'Ouest canadien, soit presque toute la Colombie-Britannique. Ces revendications pourraient avoir une incidence sur de nombreuses entreprises qui exercent des activités dans l'Ouest canadien, dont Parkland, puisque les revendications sont contestées ou réglées avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre de négociations.

Bien que les revendications soient en cours, les gouvernements fédéral et provinciaux ont le devoir de consulter le peuple autochtone relativement aux mesures et aux décisions qui pourraient avoir une incidence sur les traités ou les droits ancestraux présumés et, dans certains cas, de tenir compte de leurs préoccupations. Le devoir de consultation du gouvernement pourrait être déclenché si Parkland demande ou renouvelle des permis, des baux, des licences ou d'autres approbations importants pour ses activités dans les régions visées par les revendications de droits ancestraux en cours. La satisfaction du

devoir de consultation associé à une demande de permis peut ajouter du temps, des efforts et des risques à l'examen et à son résultat.

L'opposition par les groupes autochtones au développement ou aux activités industriels pourrait également avoir une incidence négative sur les activités de Parkland.

En mai 2016, le Canada a annoncé son soutien à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la « **DNUDPA** »). Les principes et les objectifs de la DNUDPA ont également été endossés par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Les modes d'application de la DNUDPA par les organismes gouvernementaux sont incertains et pourraient comprendre un rehaussement des obligations et des processus de consultation associés à l'aménagement de projet, comporter des risques et créer une incertitude relativement aux délais et aux exigences de l'approbation des organismes de réglementation.

Respect des lois sur la concurrence

Parkland est de plus en plus exposée à l'examen des autorités gouvernementales en raison de son profil d'acquisition élevé constant et de la taille de sa croissance. Au fur et à mesure que Parkland croît et qu'elle acquiert des entreprises, il devient de plus en plus difficile et complexe de surveiller le respect de la Loi sur la concurrence. La surveillance comprend la diffusion de renseignements sensibles sur le plan de la concurrence et la gestion des conflits au sein de Parkland. De plus, la violation de la Loi sur la concurrence pourrait entraîner l'imposition d'amendes et de sanctions importantes, exiger que Parkland se dessaisisse de certains de ses actifs ou entraîner d'autres recours à l'encontre de Parkland, tels que les contrôles de marge dans certains marchés. De tels recours pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En vertu de la Loi sur la concurrence, le commissaire de la concurrence (le « **commissaire** ») peut examiner toute « fusion » (au sens donné à ce terme dans la Loi sur la concurrence), notamment les acquisitions d'entreprises de distribution du carburant et de stations-service, pour déterminer si la fusion réduira ou empêchera vraisemblablement et sensiblement la concurrence à l'égard de tout marché. Si le commissaire est d'avis que la fusion réduira ou empêchera vraisemblablement et sensiblement la concurrence à l'égard d'un marché, il peut s'adresser au tribunal de la concurrence pour obtenir une ordonnance corrective, notamment pour interdire la réalisation de la fusion ou ordonner le dessaisissement de la totalité ou d'une partie des activités acquises.

Stratégie d'acquisition

La stratégie de croissance de Parkland continuera de dépendre, en partie, de l'acquisition d'autres distributeurs de carburant ou d'entreprises complémentaires, ce qu'elle pourrait être incapable de faire ou de faire de façon rentable. La réalisation de cette stratégie d'acquisition dépendra en partie de la capacité de Parkland à faire ce qui suit :

- trouver des entreprises convenables;
- négocier l'achat de ces entreprises (ou un investissement dans les entreprises) selon des modalités acceptables;
- réaliser les opérations dans les délais prévus;
- financer l'opération;
- obtenir les approbations, notamment réglementaires, nécessaires ou les consentements requis de tiers dans les délais prévus;
- améliorer les résultats d'exploitation des entreprises qu'elle achète et bien intégrer les activités, les méthodes de communication financière et le personnel des entreprises acquises au sein de Parkland;
- obtenir les synergies prévues dans l'entreprise acquise ou les placements stratégiques;
- conserver les employés clés, les clients ou les fournisseurs de l'entreprise acquise;
- répondre efficacement aux exigences réglementaires relatives à de telles acquisitions.

Il est possible que Parkland ne puisse pas réaliser de façon appropriée toutes ces étapes, si elle peut les réaliser, et elle pourrait aussi se heurter à d'autres obstacles dans le cadre de l'application de sa stratégie. Il est possible que Parkland ne trouve pas de cibles d'acquisition appropriées ou, si elle en trouve, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser de telles opérations ou d'intégrer les entreprises acquises avec efficacité et rentabilité.

D'autres sociétés pourraient également chercher à acquérir des entreprises semblables, notamment des sociétés qui disposent de ressources financières plus importantes que celles de Parkland. Une concurrence accrue pourrait réduire le nombre d'acquisitions effectuées ou entraîner des modalités défavorables à l'égard des acquisitions qui sont réalisées, notamment des prix d'achat plus élevés. Si les cibles d'acquisition ne sont pas disponibles ou trop coûteuses, Parkland pourrait devoir changer sa stratégie d'affaires du fait qu'elle repose sur des acquisitions.

Si Parkland ne réussit pas à réaliser sa stratégie d'acquisition pour les motifs mentionnés ci-dessus ou d'une autre façon, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir. Même si Parkland est en mesure de réaliser les acquisitions selon des modalités avantageuses et qu'elle les intègre à ses activités et à son entreprise, certaines acquisitions pourraient ne pas répondre à la stratégie de Parkland sur un marché donné en raison de facteurs indépendants de la volonté de Parkland, comme la position sur le marché ou la clientèle. Par conséquent, les avantages ou les synergies éventuels associés à toute acquisition pourraient en souffrir.

Maintien du service informatique

Sur le plan opérationnel, Parkland utilise des systèmes électroniques pour l'enregistrement des ventes et l'accumulation des données financières et des renseignements analytiques. Une défaillance importante des systèmes informatiques interromprait le flux d'informations et pourrait causer la perte d'enregistrements de données ou la corruption de données, ce qui aurait une incidence sur l'exactitude des renseignements financiers et des renseignements sur la direction ainsi que sur la capacité de Parkland à exercer ses activités. Ces systèmes sont vulnérables, notamment, aux dommages et à l'interruption causés par des pannes d'électricité ou des catastrophes naturelles, aux

défaillances du système informatique et du réseau, à la perte de services des télécommunications, à la perte de données physiques et électroniques, aux failles de sécurité et aux virus informatiques, lesquels pourraient entraîner la perte de renseignements commerciaux sensibles, l'interruption des services ou la perturbation des activités d'exploitation de Parkland. Ce risque est atténué par les redondances du système, des plans d'intervention en cas d'urgence et des procédures de sauvegarde. Toutefois, rien ne garantit que de tels efforts d'atténuation seront une réussite dans tous les cas.

Innovations technologiques

Des nouvelles technologies qui augmentent l'efficacité énergétique, réduisent la consommation, offrent d'autres sources d'alimentation des véhicules ou accélèrent le recours par les consommateurs aux véhicules autonomes réduiront la consommation et la demande de carburant à base de pétrole. La prospérité de Parkland dépend de sa capacité à prévoir les nouvelles demandes et les préférences des consommateurs, et d'y répondre en temps opportun, tout en continuant à vendre les

produits et les services qui demeurent pertinents pour le consommateur, et auront donc des répercussions sur le produit brut global. Ces innovations technologiques pourraient éventuellement avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société si elle ne s'adapte pas aux nouvelles demandes des consommateurs.

Crédit

Le risque de crédit est le risque que les contreparties de Parkland ne respectent pas leurs obligations aux termes d'un instrument financier ou physique ou d'un contrat, ce qui pourrait entraîner une perte financière. Toutefois, la détérioration des conditions du marché pour les services de carburant pourrait avoir une incidence défavorable sur les principaux clients de Parkland et accroître le risque de crédit. Bien que le risque de crédit soit atténué en raison de la clientèle diversifiée et de la vaste portée géographique de Parkland, une partie importante des comptes clients et des créances à long terme de Parkland vise des clients du secteur pétrolier et gazier, du secteur minier et du secteur forestier, lesquels sont touchés par le risque de crédit standard dans l'industrie. L'exposition maximale des comptes clients au risque de crédit provient de sa valeur comptable.

Parkland gère son exposition au risque de crédit touchant les clients de différentes façons, notamment : (i) des procédures d'octroi de crédit rigoureuses, ce qui comprend l'examen des antécédents de crédit de chaque nouveau client avant d'octroyer du crédit et l'imposition de modalités de paiement à court terme ou la prise de sûretés, s'il y a lieu; (ii) des évaluations de crédit continues de ses clients, ce qui comprend l'examen des conditions financières et du rendement du crédit de ses clients et des secteurs dans lesquels les clients exercent leurs activités; (iii) l'observation continue des montants impayés, ce qui comprend le fait de prendre des dispositions lorsqu'un montant est jugé irrécupérable; et (iv) l'utilisation de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaires pour certains clients, s'il y a lieu.

Modification des frais liés aux cartes de crédit ou de débit

Une tranche importante des ventes de Parkland comporte des paiements par cartes de crédit ou de débit. Parkland a évalué les frais en tant que pourcentage des montants de chaque opération et non comme un montant en dollars ou un pourcentage fixe des profits bruts de Parkland. Des prix du carburant élevés entraînent des frais liés aux cartes de crédit ou de débit élevés, et une hausse de l'utilisation des cartes de crédit ou de débit ou une hausse des frais auraient le même effet. Par conséquent, les frais liés aux

cartes de crédit ou de débit facturés sur les achats de carburant sont globalement supérieurs si les prix du carburant sont supérieurs. Ces frais peuvent entraîner des profits bruts moindres. Des profits bruts moindres sur les ventes de carburant causés par des frais élevés réduiront notre profit brut global et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland.

Interruption de l'approvisionnement

Les activités de Parkland dépendent en grande partie d'un petit nombre de fournisseurs de pétrole brut ainsi que d'autres fournisseurs de matières premières de la raffinerie Burnaby et de carburant raffiné, dont certains sont parties à des conventions d'approvisionnement à long terme avec Parkland. L'interruption ou la réduction de l'approvisionnement en produits ou en services par de tels fournisseurs pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière de Parkland. De plus, si l'une des conventions d'approvisionnement était résiliée ou se terminait conformément à ses modalités, la capacité de Parkland à approvisionner les clients en produits pourrait être interrompue jusqu'à ce qu'elle obtienne une nouvelle source d'approvisionnement. Une telle interruption pourrait avoir une

incidence négative importante sur la situation financière de Parkland. En outre, Parkland ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de renégocier de telles conventions ou de négocier de nouvelles conventions selon des modalités favorables pour Parkland. Parkland s'efforce d'atténuer ce risque en maintenant un portefeuille diversifié de sources d'approvisionnement de façon à inclure un grand volume provenant de chacun de ces fournisseurs importants en atteignant un volume de ventes annuelles qui offrira aux fournisseurs éventuels une part intéressante du marché d'approvisionnement sur les marchés desservis par Parkland. Cependant, rien ne garantit que de tels efforts d'atténuation seront adéquats, en totalité ou en partie.

Climat et fluctuations saisonnières

Le volume des ventes et la rentabilité de la Société sont assujettis aux conditions climatiques, plus particulièrement aux températures hivernales. Le volume des ventes et la rentabilité de la Société peuvent subir une volatilité accrue en raison de conditions climatiques anormales. Les ventes d'huile à chauffage et de propane de la Société sont plus élevées pendant les mois d'hiver, mais elles peuvent chuter si les températures hivernales sont plus douces d'une année à l'autre. La Société exerce des activités liées au propane et à l'huile à chauffage dans le Canada Atlantique, en Ontario, au Québec, en Alberta, en

Colombie-Britannique et au Yukon, régions qui sont toutes soumises à des conditions météorologiques différentes qui peuvent atténuer les répercussions des écarts de température en hiver dans ces différentes régions.

De plus, le prix du pétrole, le coût de gros du carburant, le volume des ventes de carburant, les profits bruts associés au carburant et les ventes de produits de marchandise peuvent être assujettis aux fluctuations saisonnières. Par exemple, la demande de carburant par les consommateurs augmente généralement pendant la saison estivale, au cours de laquelle les déplacements

augmentent, et elle chute généralement pendant les mois d'hiver. Les déplacements, les vacances et les travaux de construction sont généralement plus nombreux au cours de cette période estivale dans les régions géographiques dans lesquelles Parkland exerce ses activités, ce qui fait augmenter la demande de carburant et la marchandise vendue par Parkland. En conséquence, les volumes de carburant de la Société sont généralement plus élevés au cours du deuxième et du troisième trimestre de son exercice. Un changement important dans l'un de

ces facteurs, notamment une diminution importante de la demande des consommateurs (sauf les fluctuations saisonnières habituelles) pourrait avoir une incidence importante sur les volumes de carburant et les ventes de marchandises de Parkland, le profit brut associé au carburant et les déplacements des clients dans leur ensemble, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Parkland.

Dépendance envers des membres du personnel clés

La réussite de la Société dépend essentiellement des compétences, de l'expertise, du jugement, du pouvoir discrétionnaire, de l'intégrité et du maintien en poste des membres de la haute direction. La perte de l'un ou l'autre de ces membres de la haute direction pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société. De plus,

le maintien de la croissance de la Société dépend de sa capacité à recruter et conserver des directeurs d'exploitation et des employés, ainsi que de la capacité de son personnel clé à gérer la croissance de la Société et à regrouper et intégrer ses activités. Rien ne garantit que la Société parviendra à recruter et conserver des employés de ce calibre.

Contrôles internes efficaces

Il est nécessaire que la Société se dote d'un système de contrôles internes pour fournir des informations financières fiables, gérer son exposition aux risques et prévenir les fraudes. Bien que la Société prenne différentes mesures pour aider à assurer la fiabilité de ses informations financières, notamment celles qui sont obligatoires en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, elle ne peut pas être certaine que ces mesures garantiront qu'elle maintiendra un contrôle adéquat de ces procédés et systèmes d'information financière. Le défaut d'implanter des nouveaux contrôles, ou des contrôles améliorés,

exigés ou la difficulté de les implanter pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation de la Société ou faire en sorte qu'elle ne puisse satisfaire à ses obligations en matière de communication de l'information. Si la Société ou ses auditeurs indépendants découvraient une faiblesse importante, la communication de ce fait, même s'il y était remédié rapidement, pourrait faire en sorte que le marché aurait moins confiance dans les états financiers de la Société et faire baisser le cours des actions ordinaires.

Protection des systèmes informatiques en cas de cyberattaque

Dans le cours normal de nos activités, nous obtenons d'importantes quantités de données personnelles, notamment des renseignements sur les cartes de crédit et les cartes de débit de nos clients. Bien que nous ayons investi des sommes considérables dans la protection de nos systèmes informatiques et que nous maintenions des contrôles de sécurité que nous estimons adéquats, en ce qui concerne les données sur les clients, les employés et les fournisseurs identifiables individuellement qui nous sont fournies, une panne ou une défaillance de nos systèmes entraînant la mise en circulation non autorisée des données sur les clients ou d'autres données sensibles identifiables

individuellement pourrait se produire. Les cyberattaques évoluent rapidement et sont de plus en plus perfectionnées. Une cyberattaque entraînant la perte de données sensibles sur nos clients, nos employés ou nos fournisseurs pourrait avoir une incidence négative sur notre réputation, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos liquidités, et nous exposer à des poursuites ou à des pénalités. De plus, une atteinte à la sécurité pourrait nous obliger à consacrer d'importantes ressources additionnelles au rehaussement des mesures de sécurité que nous utilisons pour nous protéger contre les cyberattaques.

Risques liés à des poursuites en cours et futures

Un défaut allégué de Parkland de respecter les lois et règlements pourrait entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités, ou le refus, la révocation ou le retard du renouvellement des permis et des licences par les autorités gouvernementales. De plus, les autorités gouvernementales, ainsi que des tiers, pourraient

alléguer que Parkland est responsable de pertes ou de dommages, notamment des dommages à l'environnement. De plus, Parkland pourrait faire l'objet de poursuites de la part de clients, de fournisseurs et d'autres tiers. Un jugement important rendu contre Parkland, la perte d'un permis important ou d'une

autre approbation, l'imposition d'une amende ou d'une pénalité élevée, ou tout autre résultat défavorable pourraient, dans certains cas, entraîner un cas de défaut aux termes de certaines des conventions auxquelles Parkland est partie (y compris des conventions d'emprunt) et, dans tous les cas, pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Parkland.

Lois sur le tabac

Par le passé, les ventes de produits du tabac représentaient une tranche considérable de l'ensemble de nos ventes de marchandise en dépanneur. La hausse du prix au détail des cigarettes et des taxes sur les produits du tabac, tout comme les lois futures, les campagnes nationales et locales contre le tabagisme et l'utilisation croissante d'options de recharge au tabac, dont les cigarettes électroniques, pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande pour les produits du tabac et par conséquent réduire les revenus et les profits de Parkland. Les pressions exercées par les rivaux au sein des marchés dans lesquels Parkland exerce ses activités pourraient compliquer le transfert de l'augmentation des prix aux clients. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante et défavorable sur le prix de vente au détail des cigarettes, sur le volume des ventes de cigarettes, sur les profits bruts tirés de la vente de marchandise et sur la clientèle dans son ensemble. La diminution des ventes de produits du tabac ou des profits réalisés sur les ventes de Parkland pourrait avoir une incidence défavorable importante sur

Des issues défavorables, des enquêtes gouvernementales ou des règlements pourraient également inciter d'autres parties à tenter des poursuites supplémentaires, et pourraient entraîner de la publicité négative et nuire à notre réputation. Les poursuites sont coûteuses et longues, et elles pourraient détourner l'attention de la direction de l'exploitation des activités.

les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland.

À l'heure actuelle, les grands fabricants de cigarettes offrent des rabais considérables aux détaillants situés dans certains territoires. Parkland inclut ces rabais à titre de composante de ses profits bruts. Si ces rabais n'étaient plus offerts ou s'ils étaient diminués, les profits tirés par Parkland des ventes de cigarettes diminueraient de façon proportionnelle. De plus, la réduction de l'espace alloué aux cigarettes par les fabricants de cigarettes a une incidence défavorable sur les profits bruts. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur le prix de vente au détail des cigarettes, sur le volume des ventes de cigarettes et les revenus tirés de ces ventes, sur les profits bruts tirés de la vente de marchandise et sur la clientèle dans son ensemble, ce qui pourrait par la suite avoir une incidence importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland.

Législation gouvernementale

Parkland exerce ses activités dans des territoires fortement réglementés. Les coûts liés au respect de ces lois et règlements peuvent avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Le défaut d'exercer nos activités de façon appropriée dans chaque territoire de compétence pourrait entraîner des amendes, des pénalités et des cotisations d'impôt défavorables pour la Société pouvant avoir une incidence négative importante sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

De plus, les ventes de carburant sont taxées par les gouvernements de niveau fédéral, provincial, étatique et, dans certains cas, municipal. Il est possible que les taxes soient sensiblement haussées ou que les lois en matière de taxes soient sensiblement modifiées et elles pourraient avoir une incidence importante sur la rentabilité de la Société. De plus, divers organismes fédéraux, étatiques et locaux ont le pouvoir de prescrire des spécifications précises sur la qualité des produits à l'égard de la vente de marchandises. La modification des

spécifications sur la qualité des produits, comme un contenu réduit en soufre, des produits pétroliers raffinés, ou d'autres exigences plus rigoureuses visant les carburants, pourrait réduire la capacité de Parkland à se procurer le produit et réduire son volume de ventes, forcer Parkland à engager des frais de manutention additionnels et à faire des dépenses en capital. Si Parkland n'est pas en mesure d'obtenir le produit ou de récupérer ces coûts par l'intermédiaire de ventes accrues, sa capacité à respecter ses obligations financières pourrait être touchée de façon négative. Le défaut de respecter ces règlements pourrait entraîner des pénalités importantes.

Toute modification apportée aux lois ou aux règlements et qui serait défavorable pour nous ou pour nos propriétés pourrait avoir une incidence sur notre rendement d'exploitation et notre rendement financier. De plus, de nouveaux règlements sont proposés à l'occasion, et, s'ils sont adoptés, ils pourraient avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Permis d'exploitation du terminal de Bowden

Le terminal de Parkland à Bowden, en Alberta, est exploité comme site de traitement pétrochimique avec accès à payage et comme terminal de logistique en matière de carburant en vrac. Au cours du premier trimestre de 2017, Parkland a présenté à Alberta Environment and Parks (« AEP ») une demande pour

renouveler le permis d'exploitation Bowden. Au cours du troisième trimestre de 2017, AEP a prolongé le permis en cours d'une durée de un an, laquelle viendra à échéance le 31 octobre 2018. Au cours du quatrième trimestre de 2017, Parkland a reçu de AEP une confirmation selon laquelle la

demande avait fait l'objet d'un examen administratif et qu'elle faisait à ce moment l'objet d'un examen technique. On considère que le risque de ne pas réussir à renouveler le permis au-delà de l'échéance du 31 octobre 2018 est très faible. Si le permis n'est pas renouvelé au-delà du 31 octobre 2018, ou que ses modalités sont considérablement modifiées par une autorité de réglementation

applicable pendant la durée, les activités, les perspectives et les résultats d'exploitation ou la situation financière de Parkland pourraient être sensiblement touchés de façon défavorable. L'estimation des coûts de remise en état éventuel a été augmentée et prévue dans les états financiers de la Société.

Entreposage et distribution du carburant

Parmi les risques liés à l'exploitation de terminaux d'entreposage et de distribution de carburant et au transport de produits de carburant, mentionnons les suivants :

- déversements de pétrole et autres accidents environnementaux;
- feux, collisions et autres catastrophes;
- blessures et décès;
- dommages importants et destruction de biens et d'équipement;
- perte de produits et interruption des activités.

Un incident grave sur le plan environnemental dans le cadre duquel du pétrole brut, des produits pétroliers liquides, des produits chimiques ou d'autres substances dangereuses seraient déversés dans l'environnement, notamment dans un environnement marin, pourrait entraîner des pertes supérieures à la couverture d'assurance actuellement maintenue par Parkland et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière, sa réputation et ses résultats d'exploitation.

Besoins futurs en capitaux

Il se pourrait que Parkland ait recours, dans l'avenir, à des prêts ou à des financements par emprunt supplémentaires pour financer ses activités continues, effectuer des dépenses en capital, financer une expansion, élaborer de nouveaux services, répondre à des pressions concurrentielles, acquérir des entreprises de distribution de carburant ou d'autres entreprises complémentaires, rembourser une dette existante ou future ou tirer profit d'occasions imprévues. Rien ne garantit que ce financement additionnel éventuel sera disponible, ni qu'il le sera selon des modalités acceptables pour Parkland, et la volatilité ou l'incertitude des marchés du crédit pourraient, dans l'avenir, faire augmenter les coûts associés à l'émission de titres de créance. Si des fonds adéquats ne sont pas disponibles selon des modalités

acceptables, il se pourrait que Parkland ne puisse pas développer ou améliorer ses activités, tirer profit d'occasions futures, répondre aux pressions de la concurrence, déclarer et verser des dividendes ou augmenter la vulnérabilité de Parkland dans l'éventualité d'un ralentissement de la conjoncture économique générale, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, si les activités de Parkland sont financées, en partie ou en totalité, par un emprunt, les niveaux d'emprunt pourraient excéder les normes de l'industrie et le niveau d'endettement de Parkland pourrait, à l'occasion, nuire à sa capacité à obtenir du financement additionnel rapidement pour tirer profit d'occasions commerciales lorsqu'elles surviennent.

Notations

Les notations ont une incidence sur les coûts de financement, la liquidité et les activités à long terme de Parkland, et elles sont censées être une évaluation indépendante de la qualité de sa dette à long terme. Les notations ont une incidence sur la capacité de Parkland à obtenir du financement à court et à long terme ainsi que sur le coût de financement, et parallèlement, elles pourraient avoir une incidence sur la capacité de Parkland à exercer avec efficacité certaines activités commerciales. Se reporter à la rubrique « Besoins futurs en capitaux » ci-dessus.

Il se pourrait que les notations ne tiennent pas compte de tous les risques liés à un placement dans les titres de Parkland. Les notes données aux billets de premier rang sont une évaluation par l'agence de notation de la capacité de Parkland à acquitter ses obligations aux dates respectives auxquelles les notes sont attribuées. Il se pourrait que les notes ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle des risques liés à la structure, au marché et

à d'autres facteurs exposés dans les présentes sur la valeur des billets. Les notes visent à fournir aux épargnants une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes attribuées aux billets de premier rang ne constituent pas une recommandation d'acheter, de détenir ou de vendre des billets de premier rang, car les agences de notation ne fournissent aucune indication sur le cours d'un titre ou sur la pertinence d'un titre pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une note attribuée aux billets de premier rang demeurera en vigueur pendant quelque période de temps que ce soit ou qu'elle ne sera pas abaissée ou retirée par l'agence de notation en cause. L'abaissement ou le retrait de cette note est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la valeur marchande des billets de premier rang. En outre, les modifications réelles ou prévues des notes peuvent avoir une incidence sur le coût auquel Parkland peut accéder aux marchés publics ou privés.

Réputation

Les risques liés à la réputation sont inhérents à toutes les décisions d'affaires et il existe la possibilité qu'une décision ou une autre incidence négative entraîne la détérioration de la réputation de la Société auprès de clients et de fournisseurs clés. La perception du public envers Parkland pourrait être touchée de façon négative par de nouvelles politiques et de nouvelles technologies émergentes qui ont pour effet d'éloigner le public des moyens de transport alimentés aux carburants à base de

pétrole ou non dépendants aux carburants. En outre, certains dangers propres à l'exploitation d'une entreprise pétrolière, notamment les dangers d'ordre environnemental et les questions en matière de durabilité, pourraient entraîner la détérioration de la réputation de Parkland auprès du public. Les contrecoups négatifs touchant la réputation de Parkland pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les prévisions de la Société.

Croissance

La stratégie de croissance de Parkland pourrait exercer une pression importante sur ses ressources financières et opérationnelles ainsi que sur les ressources de sa direction. Au cours des dernières années, Parkland a réalisé beaucoup d'activités axées sur la croissance et, pour maintenir sa croissance à l'avenir, Parkland devra ajouter des employés à l'administration et à la direction, et elle devra investir davantage dans l'exploitation et les systèmes. Il se pourrait que Parkland ne soit pas en mesure de trouver et de former des employés

compétents, ou de le faire dans les délais voulus, ou d'élargir les activités et les systèmes dans la mesure nécessaire et selon les délais prévus. Une expansion et une croissance efficaces dépendent généralement du moment, de la taille et de la qualité des occasions, de la capacité à intégrer des entreprises complémentaires, de la capacité d'emprunt et des conditions du marché. Rien ne garantit que Parkland réussira à réaliser ses plans ou que les méthodes choisies pour élargir ses activités seront fructueuses, ou que l'expansion sera positive sur le plan financier.

Volatilité du cours des titres de la Société

Le cours des titres de Parkland pourrait subir d'importantes fluctuations en raison de la variation des résultats d'exploitation et d'autres facteurs. Des éléments nouveaux ayant une incidence sur les clients de Parkland, notamment les conditions de l'économie à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, pourraient également avoir des répercussions importantes sur le cours des titres de Parkland. De plus, le marché boursier pourrait subir des fluctuations de cours et de volume qui sont souvent sans rapport

avec le rendement d'exploitation des sociétés, notamment Parkland, et souvent démesurées par rapport à ce rendement d'exploitation. En conséquence, du fait de ces fluctuations, qui sont indépendantes de la volonté de Parkland, le cours des actions ordinaires ou de tout titre de Parkland pourrait être touché, ce qui pourrait avoir des conséquences indirectes comme une éventuelle prise de contrôle ou un autre regroupement d'entreprises.

Actions ordinaires

Nous ne pouvons prédire le cours de nos actions ordinaires dans l'avenir. Le cours de nos actions ordinaires pourrait fluctuer considérablement en fonction de différents facteurs, dont certains sont indépendants de notre volonté, notamment les suivants :

- un changement dans notre bassin d'investisseurs;
- nos bénéfices trimestriels ou annuels, ou ceux d'autres sociétés qui exercent leurs activités dans le même secteur que nous;
- les fluctuations réelles ou prévues de nos résultats d'exploitation;
- des annonces de notre part ou de la part de nos concurrents à l'égard d'acquisitions ou d'aliénations importantes;
- des changements dans les estimations de bénéfices par des analystes en valeurs mobilières ou des changements dans notre capacité à respecter les bénéfices prévisionnels;
- les résultats d'exploitation et le rendement des actions d'autres sociétés comparables;
- des fluctuations du marché et la conjoncture générale.

De façon générale, les marchés boursiers ont également connu une volatilité qui, souvent, n'était pas liée aux résultats d'exploitation d'une société en particulier. Ces fluctuations importantes des marchés pourraient avoir une incidence négative sur le cours de nos actions ordinaires.

De plus, Parkland pourrait émettre des actions ordinaires additionnelles dans l'avenir pour financer certaines dépenses en capital, notamment des acquisitions. Parkland est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires additionnelles sans l'approbation des actionnaires. L'émission d'actions ordinaires pourrait avoir un effet de dilution pour les actionnaires. Parkland pourrait également émettre des actions privilégiées en une ou en plusieurs séries dont le conseil d'administration est le seul à pouvoir fixer le nombre ainsi que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Dividendes

Nous avons régulièrement versé des dividendes en espèces tous les trimestres et nous prévoyons continuer de le faire. Cependant, le moment, la déclaration, le montant et le versement des futurs

dividendes aux actionnaires relèvent du conseil d'administration. Rien ne garantit que nous continuerons à verser des dividendes.

Modalités des billets de premier rang

Les billets de premier rang sont des obligations de premier rang directes, non garanties, de Parkland et elles sont de rang égal avec les autres dettes de premier rang, actuelles et futures, de Parkland et elles sont de rang supérieur, quant au paiement, à tout emprunt subordonné futur de Parkland. Les billets de premier rang sont subordonnés à tout emprunt garanti de Parkland et des filiales importantes de Parkland qui se portent garantes des billets de premier rang, à hauteur de la valeur des actifs qui garantissent cet emprunt garanti, et ils sont, en raison de leur nature, subordonnés quant au paiement à tout emprunt et à toute autre obligation, notamment des comptes fournisseurs,

des filiales de Parkland qui n'agissent pas comme caution. Ainsi, si Parkland ou ses filiales importantes qui se portent garantes des billets de premiers rang font l'objet d'une faillite, d'une dissolution, d'une liquidation, d'une restructuration ou d'une autre procédure d'insolvabilité, les porteurs de titres d'emprunt garantis seront payés avant que les porteurs de billets de premier rang ne reçoivent un montant dû aux termes des billets, à hauteur de la valeur des actifs qui garantissent l'emprunt garanti. Dans un tel cas, il se peut qu'un porteur de billets de premier rang ne soit pas en mesure de récupérer le capital, la prime, s'il y a lieu, ou l'intérêt dû aux termes des billets de premier rang.

Absence de marché pour la négociation des billets de premier rang

Les billets de premier rang ne sont pas inscrits en bourse et Parkland n'a pas l'intention de demander l'inscription des billets de premier rang à 5,50 %, des billets de premier rang à 5,75 %, des billets de premier rang à 5,625 % et des billets de premier rang à 6,00 %. Ainsi, il est possible que les porteurs de billets de premier rang ne soient pas en mesure de revendre leurs billets de premier rang, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des billets de premier rang sur un marché secondaire, sur la transparence et sur la disponibilité de leur cours et sur leur liquidité. Rien ne garantit qu'un marché secondaire se créera pour les billets de premier rang ni que, si un tel marché est créé, qu'il procurera aux titulaires de billets de premier rang la liquidité pour leur placement ou qu'il sera maintenu pendant la durée des billets de premier rang. Le cours et la valeur des billets de premier rang

pourraient être touchés par les changements dans la conjoncture générale du marché, les fluctuations du marché des titres de participation et des titres de créance, et de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Parkland. Les taux d'intérêt en vigueur auront une incidence sur le cours ou la valeur des billets de premier rang. De façon générale, le cours ou la valeur des billets de premier rang baissera si les taux d'intérêt d'instruments d'emprunt comparables augmentent, et le cours ou la valeur augmentera si les taux d'intérêt en vigueur pour des instruments d'emprunt comparables baissent. Les variations des taux d'intérêt pourraient également influencer sur les coûts d'emprunt de Parkland, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la solvabilité de Parkland.

Événements catastrophiques

Des calamités telles que des attentats terroristes, des attaques technologiques, l'escalade de l'activité militaire, une perturbation des marchés boursiers nationaux et mondiaux ou des catastrophes naturelles pourraient avoir d'importantes répercussions sur la conjoncture générale, la confiance des consommateurs, les dépenses des consommateurs, les déplacements et le tourisme, lesquels pourraient tous avoir une

incidence négative importante sur la Société. Des cibles stratégiques, comme des actifs liés à l'énergie, pourraient être davantage exposées à des attaques éventuelles que d'autres cibles se trouvant dans la région géographique dans laquelle la Société exerce ses activités. Si l'un de ces événements survenait, il aurait une incidence négative importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société.

Transport

Le transport des produits de Parkland et des matières premières pour la raffinerie de Burnaby prend plusieurs formes et il pourrait faire l'objet d'interruptions ou de restrictions, lesquelles pourraient

limiter la capacité de Parkland à livrer ses produits et avoir une incidence importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives. De plus, la livraison des produits de Parkland

par wagon se fait par l'intermédiaire d'Elbow River et elle pourrait être touchée par des retards dans le service, des conditions météorologiques défavorables ou un déraillement. Les produits ou les wagons de Parkland pourraient être impliqués dans un déraillement ou un incident qui entraîne une obligation juridique pour Parkland, ou nuit à sa réputation. De plus, de récentes modifications apportées au *Règlement sur les transports des marchandises dangereuses*, DORS/2001-286 par le gouvernement canadien, imposent de nouvelles normes en matière de sécurité et mettent à jour certaines normes existantes en matière de sécurité en ce qui concerne le transport de matières dangereuses par wagon, notamment des normes améliorées en matière de sécurité visant les wagons, des nouveaux plans d'intervention d'urgence et des critères de classification plus rigoureux pour certains produits, notamment le pétrole brut. Ces modifications pourraient augmenter le coût

d'affaires global et les facteurs économiques associés au transport ferroviaire. De plus, l'introduction de nouvelles lois ou de nouveaux règlements sur le transport ferroviaire des produits pourrait également avoir une incidence négative sur la capacité de Parkland à livrer ces produits par wagon, ou sur les facteurs économiques associées au transport ferroviaire.

Des interruptions, des restrictions, des délais, des conditions météorologiques défavorables, des déraillements ou des incidents de ce type, ou les répercussions ou l'entrée en vigueur de nouveaux règlements visant les modes de transport utilisés par Parkland, pourraient avoir une incidence négative sur la capacité de Parkland à livrer ses produits et sur les facteurs économiques associés à certains modes de transport (y compris le transport ferroviaire), ou ils pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland.

Risque de change

Parkland est exposée au risque de change par sa production de produits raffinés dont le prix est habituellement établi en dollars américains et par ses investissements aux États-Unis, notamment sa filiale en propriété exclusive, Parkland USA. Toute modification du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain pourrait avoir une incidence sur les bénéfices de Parkland, la valeur des investissements américains et les flux de trésorerie provenant des activités. L'investissement net de Parkland dans Parkland USA, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar

américain, présente un risque de change pour la Société, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. Parkland utilise une couverture de l'investissement net pour atténuer en partie ce risque. Compte tenu de la volatilité des taux de change, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de gérer le risque de change, ou de le faire de façon efficace, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Accord de libre-échange nord-américain

L'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (l'« **ALENA** ») interdit actuellement les restrictions discriminatoires aux frontières ainsi que les exigences d'imposition de taxes à l'exportation ou à l'importation minimales ou maximales, sauf à l'égard de la mise en application d'ordonnances et d'engagements de compensation et antidumping. De plus, les signataires de l'ALENA conviennent de s'assurer que leurs organismes de réglementation assurent l'application équitable des mesures réglementaires et qu'ils réduisent au minimum les perturbations envers les ententes contractuelles.

L'issue de la renégociation en cours de l'ALENA pourrait comprendre des modifications importantes relativement au traité ou aux conditions de retrait du traité par les États-Unis. Bien que Parkland n'ait connaissance d'aucune proposition dans le cadre de la renégociation dont l'incidence modifierait sensiblement les modalités du commerce des sources d'énergie, si le résultat de la renégociation comportait ces modifications données, ou si les États-Unis devaient se retirer de l'ALENA, de telles propositions pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Parkland.

Risques liés aux dépanneurs

Les nouveaux dépanneurs qui sont ouverts par Parkland sont soumis à différentes lois territoriales au Canada et aux États-Unis. Il existe un risque que des modifications importantes aux lois en cause aient une incidence sur la capacité de Parkland à ouvrir de nouveaux dépanneurs, fassent croître les frais liés à l'ouverture de nouveaux dépanneurs, ou fassent en sorte de réduire la disponibilité et la pertinence d'emplacements pressentis pour l'ouverture de nouveaux dépanneurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'exploitation de dépanneurs par Parkland.

Parkland travaille avec différents partenaires d'affaires dans le but de fournir des produits et une offre de grande qualité à ses dépanneurs. Des modifications aux relations que Parkland entretient avec ses partenaires d'affaires relativement à ses dépanneurs, ou une diminution de la qualité des produits ou de l'offre fournis par les partenaires d'affaires de Parkland pourraient avoir une incidence défavorable sur l'exploitation de dépanneurs par Parkland.

Elbow River

Produits

Les stocks peuvent être accumulés pendant les mois d'été pour être livrés aux clients en hiver. Le coût des stocks pourrait être supérieur ou inférieur au cours du marché au moment de la vente et avoir une incidence sur la rentabilité. À long terme, les activités d'Elbow River dépendront, en partie, du niveau de la demande de produits pétroliers dans les régions géographiques desservies et de la capacité et de la volonté des expéditeurs ayant accès aux produits pétroliers, ou habilités à les utiliser, de satisfaire à cette demande.

Dépendance envers les principaux clients, fournisseurs et exploitants

Elbow River dépend de quelques clients, fournisseurs et exploitants importants pour exercer ses activités. Si, pour quelque raison que ce soit, ces parties ne peuvent pas exécuter leurs obligations aux termes des diverses conventions conclues avec Elbow River, les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Parkland pourraient subir un effet défavorable important.

Couverture

Elbow River a recours à des opérations de couverture pour atténuer le risque associé à ses opérations de commercialisation. Dans plusieurs circonstances, les contrats d'achat et de vente ne sont pas parfaitement appariés, car ils sont conclus à différentes périodes et à des prix différents. Dans le cadre des activités d'Elbow River, les marges bénéficiaires peuvent varier

considérablement d'une période à l'autre et la volatilité sur les marchés pour ces produits peut entraîner des asymétries dans les états financiers d'une période à l'autre et qui ne sont pas susceptibles de se reproduire. Rien ne garantit que les opérations de couverture et autres mesures en vue de gérer les risques associés à la commercialisation et aux stocks généreront des profits ou atténueront tous les risques liés au marché et aux stocks qui sont associés à de telles activités. De plus, si Elbow River couvre son exposition au prix des marchandises, elle pourrait se priver des bénéfices qui pourraient autrement être générés si le prix des marchandises devait augmenter.

Si Elbow River participe à des opérations de couverture pour atténuer le risque lié au prix des marchandises, un risque de crédit associé aux contreparties avec lesquelles Elbow River s'associe ou conclut des contrats demeure présent.

Activités commerciales à l'étranger

Elbow River est active sur les marchés américains où elle génère un important pourcentage de ses ventes et de ses achats. La dépendance importante d'Elbow River envers ces marchés fait en sorte qu'elle est sensible au ralentissement de l'économie américaine, aux phénomènes météorologiques aux États-Unis, aux mesures protectionnistes adoptées par les législateurs américains et à d'autres développements politiques, lesquels peuvent tous avoir une incidence défavorable sur les états financiers d'Elbow River. De même, Elbow River développe une entreprise croissante au Mexique et, en conséquence, elle est assujettie aux mêmes risques que ceux qui sont applicables aux États-Unis, en plus de tous les risques associés à l'environnement réglementaire et culturel unique du Mexique.

Parkland USA

Coûts liés au respect des lois et des règlements des États-Unis

Parkland USA est visée par de nombreuses dispositions fédérales, étatiques et locales qui réglementent ses activités et son exploitation et elle engage et prévoit engager d'importances dépenses en capital et dépenses d'exploitation pour se conformer à ces lois et règlements. Il se pourrait que Parkland USA ne soit pas en mesure de faire absorber ces frais par les clients sans subir de pertes de volume et de marge.

Parkland USA a établi des réserves en prévision du coût futur des obligations de conformité connues, comme la remise en état des sites qui présentent des incidences sur l'environnement. Cependant, il est possible que ces réserves ne soient pas suffisantes pour couvrir son obligation réelle. De plus, des exigences modifiées, nouvelles ou plus rigoureuses, des interprétations plus strictes que les exigences existantes ou la découverte future de questions de conformité inconnues à l'heure actuelle pourraient obliger Parkland USA à faire des dépenses importantes ou l'assujettir à des obligations qu'elle ne prévoit pas à l'heure actuelle. De plus, le défaut de Parkland USA de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait l'assujettir à des pénalités administratives et des mesures injonctives, des recours civils, y compris des amendes et des injonctions, et des rappels de produits.

Par le passé, Parkland USA a maintenu des couvertures pour gérer les risques associés au prix de ses opérations commerciales, et elle pourrait le refaire à l'avenir. En règle générale, ses opérations sont effectuées sur le New York Mercantile Exchange, Inc. (« **CME** »). Les opérations et les activités de couverture de Parkland seraient assujetties aux règles et règlements du CME et de la Commodity Futures Trading Commission (« **CFTC** »). Le CME et la CFTC disposent de vastes pouvoirs pour examiner les dossiers requis, enquêter sur la conformité et la faire appliquer, et punir les entités non conformes sous leur autorité. Le défaut de respecter les règles et règlements pourrait entraîner des restrictions à l'égard des activités commerciales de Parkland USA ou assujettir celle-ci à des mesures d'application par la CFTC ou des mesures disciplinaires par le CME, ce qui pourrait entraîner d'importantes sanctions.

Fournisseurs de marchandise pour les dépanneurs

Pour la marchandise des dépanneurs appartenant à la société et exploités par la société, Parkland s'approvisionne auprès d'un petit nombre de fournisseurs. Un changement de fournisseurs, une interruption de l'approvisionnement ou un changement important dans les relations de Parkland USA avec ses principaux fournisseurs pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Parkland USA.

Information sur le comité d'audit

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit (le « **mandat du comité d'audit** ») de la Société est énoncé à l'annexe 1 de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est un comité permanent nommé par le conseil d'administration pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relativement à la communication de l'information financière par la Société. À l'heure actuelle, le comité d'audit de la Société est composé de trois membres qui sont tous indépendants et dotés de compétences financières conformément aux définitions qui figurent dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. La formation et l'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit est mentionnée ci-après.

Deborah Stein, FCPA, FCA

De 2005 à 2016, M^{me} Stein était à l'emploi de AltaGas Ltd. De 2008 à 2015, elle a occupé le poste de première vice-présidente, Finances et de chef des finances. Elle a également exercé les fonctions de chef des finances et de secrétaire générale de AltaGas Utilities Group Inc. de 2005 à 2006. Avant d'être chef des finances de AltaGas Ltd., elle occupait le poste de vice-présidente, Finances et celui de vice-présidente, Risque d'entreprise. Avant de se joindre à AltaGas, M^{me} Stein a travaillé auprès de TransCanada Corporation. Au début de sa carrière, elle a occupé des postes en finances auprès de Les restaurants Wendy du Canada et de Paramount Canada's Wonderland. M^{me} Stein est comptable professionnelle agréée et elle détient l'accréditation IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. M^{me} Stein est présidente du comité d'audit de Parkland et est membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance. Elle siège également au conseil de Nuvista Energy Ltd. et de Trican Well Services Ltd. Elle est présidente du comité d'audit de Nuvista Energy Ltd., membre du comité d'audit de Trican Well Services Ltd. et membre du comité des ressources humaines de Nuvista Energy Ltd. et de Trican Well Services Ltd.

Jim Pantelidis

M. Pantelidis compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur pétrolier. Il est président du conseil et administrateur de EnerCare Inc. depuis 2002. Il est également membre du conseil d'administration de Intertape Polymer Group Inc. (membre du comité d'audit). De mai 2004 à mars 2016, M. Pantelidis était membre du conseil d'administration de Rona inc. (président du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité de développement). De 2002 à 2015, M. Pantelidis était membre du conseil d'administration d'Industrielle Alliance, Assurance de services financiers inc. (président du comité d'investissement et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération). De 2002 à 2006, M. Pantelidis était membre du conseil d'administration de FisherCast Global Corporation et il a agi comme président du conseil et chef de la direction de 2004 à 2006. M. Pantelidis était également membre du conseil

d'administration de Equinox Minerals Limited (président du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité d'audit). M. Pantelidis est titulaire d'un baccalauréat en science et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Pantelidis est membre du conseil d'administration de la Société depuis le 7 septembre 1999 et il est président du conseil d'administration et membre du comité d'audit. Il est également président du comité consultatif sur l'approvisionnement et le développement des affaires.

Domenic Pilla

M. Pilla est actuellement chef de la direction de McKesson Canada. Auparavant, il a été président de Les entreprises Shoppers Drug Mart, une filiale de Les Compagnies Loblaw limitée, et il a agi comme administrateur de Les Compagnies Loblaw limitée du 1^{er} avril 2014 au 9 janvier 2015. M. Pilla a été chef de la direction et était membre du conseil d'administration de Les Entreprises Shoppers Drug Mart du 1^{er} novembre 2001 au 31 mars 2014. M. Pilla compte près de 30 années d'expérience et postes de haute direction dans le secteur des soins de santé et le secteur du commerce de détail. M. Pilla a également été membre du conseil d'administration de Domtar Corporation et du comité des ressources humaines et de la rémunération de Domtar Corporation jusqu'au 3 janvier 2017. Auparavant, de janvier 2001 à octobre 2011, M. Pilla a été vice-président exécutif et chef de l'exploitation chez McKesson Canada (une filiale en propriété exclusive de McKesson Corporation), avant d'être nommé président en janvier 2007. M. Pilla a également agi comme président des activités canadiennes chez Groupe RNG inc., une société privée située à Toronto. De plus, M. Pilla a travaillé chez Pétro-Canada pendant 18 ans, au cours desquelles il a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine de la distribution, des ventes et du commerce de détail, notamment à titre de vice-président de la région centrale. M. Pilla possède un baccalauréat en génie chimique de l'Université McGill.

M. Pilla a été nommé au conseil d'administration le 5 janvier 2015 et il a remplacé M. Dinning qui agissait comme membre du comité d'audit avant l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 6 mai 2014. Avant la date du départ de M. Dinning et jusqu'à la date de la nomination de M. Pilla au comité d'audit, la Société a fait des recherches externes approfondies pour trouver un membre du conseil additionnel possédant l'éducation, l'expérience et les compétences financières nécessaires pour agir non seulement comme membre du conseil d'administration, mais aussi comme membre du comité d'audit. Pendant la période commençant le 6 mai 2014 et se terminant à la date à laquelle M. Pilla a été nommé au comité d'audit, le comité d'audit était composé de MM. Rogers et Pantelidis.

Steven Richardson

M. Richardson compte plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans des postes en finances au sein des secteurs canadiens du détail, des services financiers et pétrolier et gazier. M. Richardson a occupé le poste de chef des finances de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 2006 jusqu'à sa retraite en 2009. M. Richardson a auparavant occupé divers postes en finances au sein de la haute direction de la Compagnie de la Baie d'Hudson entre 2003 et 2006. Avant de se joindre à la Compagnie de la Baie d'Hudson, M. Richardson était chef des finances de Société financière Wells Fargo Canada, et chef des finances et administrateur des sociétés Les Associés, Services Financiers du Canada et Beneficial Canada Inc. Il a amorcé sa carrière à la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée en occupant divers postes dans les secteurs des finances et du contrôle

financier. M. Richardson porte le titre de CPA CMA, il est titulaire de la University of Toronto (économie et commerce) et il a réussi le programme de leadership des cadres supérieurs de la Columbia University. Il est également diplômé du programme de formation des administrateurs de la Rotman School of Management et porte le titre de IAS.A. M. Richardson a été membre du conseil d'administration de RONA inc. de 2013 à 2016 et a été membre du comité d'audit, du comité des ressources humaines et de la rémunération de même que du comité d'examen stratégique. De 2010 à 2013, il a été membre du conseil d'administration, ainsi que président du comité de gouvernance et de la rémunération et membre du comité d'audit de Sterling Shoes Inc. Il a été en outre administrateur de Easyhome Ltd. de juin 2011 à décembre 2011, au sein de laquelle il a été coprésident du comité de la rémunération, président d'un comité spécial et membre du comité d'audit.

Politiques et procédures en matière d'approbation préalable

Aux termes du mandat du comité d'audit, le comité d'audit est tenu d'approuver les modalités du mandat et de la rémunération de l'auditeur externe de la Société. De plus, le comité d'audit est

tenu d'examiner et d'approuver au préalable les services non liés à l'audit fournis par l'auditeur externe, tel que l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Honoraires de l'auditeur externe (par catégorie)

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé pour la première fois auditeur d'une société remplacée par la Société en 2004. En 2017 et en 2016, Parkland a versé les honoraires suivants à ses auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. :

Description	2017	2016
Honoraires d'audit ¹	1 335 000 \$	930 000 \$
Honoraires pour des services liés à l'audit ²	1 035 445 \$	536 000 \$
Honoraires pour les services fiscaux ³	51 392 \$	72 700 \$
Honoraires pour tous les autres services ⁴	186 500 \$	159 600 \$
Total	2 608 337 \$	1 698 300 \$

- « Honoraires d'audit » désigne l'ensemble des honoraires facturés par l'auditeur externe de l'émetteur pour les services d'audit.
- « Honoraires pour des services liés à l'audit » désigne l'ensemble des honoraires facturés au cours du dernier exercice pour les services de certification et les services connexes par l'auditeur externe de l'émetteur qui se rapportent raisonnablement à l'audit ou à l'examen des états financiers de l'émetteur et qui ne sont pas déclarés à la note 1) ci-dessus. Les activités réalisées en 2017 comprennent l'examen des états financiers consolidés intermédiaires, l'examen des répartitions du prix d'achat, les essais de conversion et de mise à niveau des systèmes et les mesures prises dans le cadre des notices d'offre et des déclarations d'acquisition d'entreprise et la traduction des états financiers annuel et trimestriels et du rapport de gestion. Les activités réalisées en 2016 comprennent l'examen des états financiers consolidés provisoires, l'examen des répartitions du prix d'achat, les essais de conversion et de mise à niveau des systèmes et les mesures prises dans le cadre du prospectus et du supplément de prospectus visant le placement au cours du marché ainsi que dans le cadre de la notice d'offre.
- « Honoraires pour les services fiscaux » désigne l'ensemble des honoraires facturés au cours de dernier exercice pour les services professionnels fournis par l'auditeur externe de l'émetteur aux fins de conformité aux règles fiscales, de conseils fiscaux et de planification fiscale.
- « Honoraires pour tous les autres services » désigne l'ensemble des honoraires facturés au cours du dernier exercice pour les produits et services fournis par l'auditeur externe de l'émetteur, sauf les services déclarés aux notes 1, 2 et 3 ci-dessus. Les activités réalisées en 2017 comprennent l'audit sur le respect des règlements sur les carburants renouvelables et les critères prévus au Règlement 52-102. Les activités réalisées en 2016 comprennent l'audit sur le respect des règlements sur les carburants renouvelables, les critères prévus au Règlement 52-102 et les services de gestion de projets informatiques.

Dividendes

Dividendes versés par la Société et politique en matière de dividendes

À compter de janvier 2011 et jusqu'en février 2013, la Société a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,085 \$ par action ordinaire. Parkland a accru et versé le dividende mensuel des façons suivantes :

De mars 2013 à février 2014 : elle a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,0867 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à 1,04 \$ par action ordinaire annuellement.

De mars 2014 à février 2015 : elle a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,0883 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à 1,06 \$ par action ordinaire annuellement.

De mars 2015 à février 2016 : elle a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,09 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à 1,08 \$ par action ordinaire annuellement.

De mars 2016 à février 2017 : elle a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,0945 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à 1,134 \$ par action ordinaire annuellement.

De mars 2017 à décembre 2017 : elle a déclaré et versé un dividende mensuel de 0,0962 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à 1,1544 \$ par action ordinaire annuellement.

La déclaration de dividendes est à l'entière appréciation du conseil d'administration et le montant des dividendes déclarés par la Société ainsi que la fréquence de leur versement, s'il y a lieu, peut varier à l'occasion en fonction de différents facteurs, dont le prix de détail et les marges, la disponibilité et le prix de l'approvisionnement en produits pétroliers, la volatilité du prix du pétrole brut, les exigences en matière de dépenses en capital, les coûts d'exploitation et le respect de toute restriction relative à la déclaration et au versement de dividendes qui figurent dans une entente conclue par Parkland à l'occasion (notamment les conventions de crédit et les actes relatifs aux billets de premier rang) ainsi que la satisfaction des critères de liquidité et de solvabilité imposés la *Business Corporations Act* aux fins de la déclaration et du versement de dividendes.

Régime de réinvestissement des dividendes

En 2011, la Société a établi un régime Premium Dividend^{MC} et de réinvestissement des dividendes. Le régime Premium Dividend a été supprimé le 1^{er} avril 2016. Le régime de réinvestissement des dividendes permet aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en espèces pour acheter de nouvelles actions de Parkland supplémentaires selon un escompte de 5 % du cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien par action à la date de versement du dividende applicable. Le régime de réinvestissement des dividendes permet à Parkland de retenir les montants qui auraient normalement été versés aux actionnaires sous forme de dividendes en espèces, ce qui accroît de façon graduelle le capital-actions qu'elle pourra utiliser pour notamment financer son programme d'immobilisations, financer des

acquisitions, construire de nouveaux établissements et rénover des établissements existants. Toutes ces mesures contribueront à la croissance de Parkland et à sa capacité de réaliser sa stratégie.

Les actionnaires qui souhaitent participer au régime de réinvestissement des dividendes peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le site Web de Parkland à l'adresse www.parkland.ca. Un exemplaire du formulaire d'inscription peut être obtenu auprès de Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** ») sur son site Web à l'adresse www.computershare.com ou en appelant au 1-800-564-6253, ou auprès de Parkland par l'intermédiaire de son site Web à l'adresse www.parkland.ca ou en appelant le 403-357-6400.

Description de la structure du capital

Capital-actions

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées qui peuvent être émises en séries. Le texte qui suit résume les droits, les privilèges,

les restrictions et les conditions rattachés aux titres de la Société qui composent le capital-actions de la Société.

Actions ordinaires

Au 7 mars 2018, 131 495 135 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires et d'exprimer une voix à ces assemblées. Les porteurs d'actions ordinaires auront le droit, à l'appréciation du conseil d'administration et sous réserve des restrictions légales applicables, de recevoir les dividendes que déclare le conseil d'administration sur les actions ordinaires. Les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de participer de façon équitable à toute distribution des actifs de la Société en cas de liquidation, de

dissolution ou de faillite de la Société ou à toute autre distribution de ses actifs parmi ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

Le 28 juin 2017 et par suite de la clôture de l'acquisition de CST, les titulaires de reçus de souscription ayant été émis le 7 septembre 2016 ont automatiquement reçu une action ordinaire de Parkland pour chaque reçu de souscription qu'ils détenaient conformément aux modalités de la convention relative aux reçus de souscription qui régit les modalités des reçus de souscription. Par conséquent, les reçus de souscription ont été radiés par la TSX après la fermeture des marchés le 29 juin 2017.

Régime de droits des actionnaires

À l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue en 2017, les actionnaires ont approuvé une résolution ordinaire qui confirme l'adoption d'un régime de droits des actionnaires modifié et mis à jour (le « régime de droits ») daté du 3 mars 2017 intervenu entre Parkland et Computershare, en qualité d'agent des droits. Le régime de droits vise à s'assurer, dans la mesure du possible, que tous les actionnaires sont traités sur un pied d'égalité et équitablement dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'une proposition semblable visant l'acquisition d'actions ordinaires. Le régime de droits accordera au conseil d'administration et aux actionnaires plus de temps pour bien examiner sans pression induite toute offre publique d'achat non sollicitée qui vise Parkland, pour permettre au conseil d'administration de donner suite, le cas échéant, à d'autres solutions afin de maximiser la valeur pour les actionnaires et pour leur accorder du temps supplémentaire afin que d'autres offres concurrentes puissent être présentées aux actionnaires. Les offres publiques d'achat peuvent être structurées de manière à être coercitives ou discriminatoires dans leurs effets, ou peuvent être lancées à un moment où il sera difficile pour le conseil d'administration de préparer une réponse adéquate. De telles offres pourraient entraîner un traitement inégal ou inéquitable des actionnaires ou, dans le cadre de telles offres, ces mêmes actionnaires pourraient ne pas recevoir la valeur maximale ou totale de leurs placements dans Parkland.

Le régime de droits décourage la présentation d'offres de cette nature en créant la possibilité de dilution importante pour

l'initiateur qui le fait. Cette éventualité est créée par l'émission à tous les actionnaires de droits éventuels d'actions ordinaires supplémentaires avec un escompte substantiel par rapport à leur cours en vigueur, lesquels droits peuvent, dans certaines circonstances, être exercés par tous les actionnaires, à l'exception de l'initiateur et des membres de son groupe, des personnes ayant des liens avec lui, et ses alliés.

Le régime de droits n'a aucune incidence sur la situation financière de Parkland. L'émission initiale de droits n'aura pas d'effet de dilution sur les actions et n'aura aucune incidence sur les bénéfices déclarés ou les flux de trésorerie par action jusqu'à ce que les droits soient séparés des actions ordinaires et puissent être exercés. Le régime de droits n'amoindrira ni ne touchera en aucune façon le devoir du conseil d'administration d'examiner dûment et de manière appropriée toute offre qui est présentée et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de Parkland et de ses actionnaires. Le régime de droits est conçu de façon à procurer aux administrateurs les moyens de négocier avec un initiateur et à leur accorder suffisamment de temps pour rechercher et repérer des opérations de rechange au nom des actionnaires.

Un exemplaire de l'entente intervenue entre la Société et Computershare, en qualité d'agent des droits, qui établit le régime de droits peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Actions privilégiées

Au 20 mars 2018, aucune action privilégiée de la Société n'était émise et en circulation.

Les actions privilégiées de la Société peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration est autorisé à établir le nombre d'actions privilégiées ainsi que les droits, les

privilèges, les restrictions et les conditions propres aux actions privilégiées de chaque série. À la suite de discussions avec certains cabinets-conseils en matière de procurations, Parkland a décidé de limiter à 5 000 000 le nombre d'actions privilégiées dont l'émission peut être autorisée à tout moment.

Emprunts

Billets de premier rang à 5,50 %

Questions d'ordre général

Les billets de premier rang à 5,50 % sont des obligations directes de premier rang, non garanties, de la Société et, en ce qui concerne le droit de paiement, elles sont de rang égal avec toutes les autres dettes de premier rang, actuelles et futures, de la Société. Les billets de premier rang à 5,50 % portent intérêt au taux de 5,50 % l'an, payable semestriellement à terme échu le 28 mai et le 28 novembre de chaque année.

Sous réserve de certaines exceptions, l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,50 % renferme différents engagements qui empêchent notamment la Société et certaines de ses filiales de consentir des sûretés à l'égard de leurs actifs; de se liquider ou se dissoudre; de transférer ou de vendre leurs actifs; de contracter une dette; de verser des dividendes sur des actions, de racheter des actions, de rembourser des dettes ou de faire d'autres paiements restreints; de conclure des opérations de couverture sauf dans certaines circonstances; de conclure des opérations avec des membres de leur groupe; de regrouper, de fusionner ou de transférer la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs; et d'effectuer certaines acquisitions supérieures à une limite établie.

Rachat

À tout moment avant le 28 mai 2017, la Société peut, à une occasion ou à plusieurs occasions, racheter des billets de premier rang à 5,50 % à hauteur de 35 % du montant en capital total de ceux-ci, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat de 105,50 % du montant en capital total des billets de premier rang à 5,50 % rachetés, plus l'intérêt accumulé et impayé, jusqu'à la date de rachat, au moyen du produit net au comptant tiré de placements de titres; à la condition (i) qu'au moins 65 % du montant en capital des billets de premier rang à 5,50 % demeure en circulation immédiatement après un tel rachat; et (ii) que chaque rachat se produise dans les 90 jours suivant la date de clôture du placement de titres connexe.

À tout moment avant le 28 mai 2017, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,50 %, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix d'indemnisation qui correspond à la somme la plus élevée entre a) le prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel que ce terme est défini dans l'acte qui régit les billets de premier rang à 5,50 %), et b) 101 % du capital total des billets de premier rang à 5,50 % rachetés, plus l'intérêt cumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat.

Sauf aux termes des paragraphes précédents, les billets de premier rang à 5,50 % ne sont pas rachetables au gré de la Société avant le 28 mai 2017.

À tout moment à compter du 28 mai 2017, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,50 % sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, aux prix de rachat (exprimés sous forme de pourcentages du capital) énoncés ci-après, plus l'intérêt cumulé et impayé, s'il y a lieu, sur les billets de premier rang à 5,50 % rachetés jusqu'à la date de rachat applicable, lorsqu'ils sont rachetés au cours de la période de douze mois débutant le 28 mai de chacun des exercices indiqués ci-dessous :

Exercice au cours duquel se produit le rachat	Prix de rachat
2017	104,125 %
2018	102,750 %
2019	101,375 %
2020 et après	100,000 %

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (tel que ce terme est défini dans l'acte qui régit les billets de premier rang à 5,50 %), les porteurs peuvent exiger que la Société rachète leurs billets, en totalité ou en partie, à un prix de rachat au comptant correspondant à 101 % du capital total des billets, plus l'intérêt cumulé et impayé, s'il y a lieu, jusqu'à la date de rachat.

Billets de premier rang à 6,00 %

Questions d'ordre général

Les billets de premier rang à 6,00 % sont des obligations directes de premier rang, non garanties, de la Société et, en ce qui concerne le droit de paiement, elles sont de rang égal avec toutes les autres dettes de premier rang, actuelles et futures, de la Société. Les billets de premier rang à 6,00 % portent intérêt au taux de 6,00 % l'an, payable semestriellement à terme échu le 21 mai et le 21 novembre de chaque année.

Sous réserve de certaines exceptions, l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 6,00 % renferme différents engagements qui empêchent notamment la Société et certaines de ses filiales de consentir des sûretés à l'égard de leurs actifs; de se liquider ou se dissoudre; de transférer ou de vendre leurs actifs; de contracter une dette; de verser des dividendes sur des actions, de racheter des actions, de rembourser des dettes ou de faire d'autres paiements restreints; de conclure des opérations de

couverture sauf dans certaines circonstances; de conclure des opérations avec des membres de leur groupe; de regrouper, de fusionner ou de transférer la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs; et d'effectuer certaines acquisitions supérieures à une limite établie.

Rachat

À tout moment avant le 21 novembre 2017, la Société peut, à une occasion ou à plusieurs occasions, racheter des billets de premier rang à 6,00 % à hauteur de 35 % du montant en capital total de ceux-ci, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat de 106,00 % du montant en capital total des billets de premier rang à 6,00 % rachetés, plus l'intérêt accumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, au moyen du produit net au comptant tiré de placements de titres; à la condition (i) qu'au moins 65 % du montant en capital des billets de premier rang à 6,00 % demeure en circulation immédiatement après un tel rachat; et (ii) que chaque rachat se produise dans les 90 jours suivant la date de clôture du placement de titres connexe.

À tout moment avant le 21 novembre 2017, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 6,00 %, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix d'indemnisation qui correspond à la somme la plus élevée entre a) le prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel que ce terme est défini dans l'acte qui régit les billets de premier rang à 6,00 %), et b) 101 % du capital total des billets de premier rang à 6,00 % rachetés, plus l'intérêt cumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat.

Sauf aux termes des paragraphes précédents, les billets de premier rang à 6,00 % ne sont pas rachetables au gré de la Société avant le 21 novembre 2017.

À tout moment à compter du 21 novembre 2017, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 6,00 % sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, aux prix de rachat (exprimés sous forme de pourcentages du capital) énoncés ci-après, plus l'intérêt cumulé et impayé, s'il y a lieu, sur les billets de premier rang à 6,00 % rachetés jusqu'à la date de rachat applicable, lorsqu'ils sont rachetés au cours de la période de douze mois débutant le 21 novembre de chacune des années indiquées ci-dessous :

Exercice au cours duquel le rachat se produit	Prix de rachat
2017	104,500 %
2018	103,000 %
2019	101,500 %
2020 et après	100,000 %

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (tel que ce terme est défini dans l'acte qui régit les billets de premier rang à 6,00 %), les porteurs peuvent exiger que la Société rachète leurs billets, en totalité ou en partie, à un prix de rachat au comptant correspondant à 101 % du capital total des billets, plus l'intérêt cumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat.

Billets de premier rang à 5,75 %

Questions d'ordre général

Les billets de premier rang à 5,75 % sont des obligations directes de premier rang, non garanties, de la Société et, en ce qui concerne le droit de paiement, elles sont de rang égal avec toutes les autres dettes de premier rang, actuelles et futures, de la Société. Les billets de premier rang à 5,75 % portent intérêt au taux de 5,75 % l'an, payable semestriellement à terme échu le 16 mars et le 16 septembre de chaque année. Le produit net tiré des billets de premier rang à 5,75 % a été libéré de l'entiercement à la réalisation des conditions de libération applicables dans le cadre de l'acquisition de CST et a été affecté au financement d'une tranche du prix d'achat de l'acquisition de CST.

Sous réserve de certaines exceptions, l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,75 % renferme différents engagements qui empêchent notamment la Société et certaines de ses filiales de consentir des sûretés à l'égard de leurs actifs; de se liquider ou se dissoudre; de transférer ou de vendre leurs actifs; de contracter une dette; de verser des dividendes sur des actions, de racheter des actions, de rembourser des dettes ou de faire d'autres paiements restreints; de conclure des opérations de couverture sauf dans certaines circonstances; de conclure des opérations avec des membres de leur groupe; de regrouper, de fusionner ou de transférer la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs; et d'effectuer certaines acquisitions supérieures à une limite établie.

Rachat

À tout moment avant le 16 septembre 2019, la Société peut, à une occasion ou à plusieurs reprises, racheter des billets de premier rang à 5,75 % à hauteur de 35 % du montant en capital total de ceux-ci, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat de 105,75 % du montant en capital total des billets de premier rang à 5,75 % rachetés, plus l'intérêt accumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, au moyen du produit net au comptant tiré d'un ou de plusieurs placements de titres; à la condition (i) qu'au moins 65 % du montant en capital des billets de premier rang à 5,75 % demeure en circulation immédiatement après un tel rachat; et (ii) que chaque rachat se produise dans les 90 jours suivant la date de clôture du placement de titres connexe.

À tout moment avant le 16 septembre 2019, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, rembourser la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,75 %, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix d'indemnisation qui correspond à la somme la plus élevée entre : a) le prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel que ce terme est défini dans l'acte qui régit les billets de premier rang à 5,75 %), et b) 101 % du capital total des billets de premier rang à 5,75 % remboursés, plus l'intérêt cumulé et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de remboursement.

Sauf aux termes des paragraphes précédents, les billets de premier rang à 5,75 % ne sont pas remboursables au gré de la Société avant le 16 septembre 2017.

À tout moment à compter du 16 septembre 2017, la Société peut, à une ou à plusieurs reprises, rembourser la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,75 % sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, aux prix de rachat (exprimés sous forme de pourcentages du capital) énoncés ci-après, plus l'intérêt cumulé et impayé, s'il y a lieu, sur les billets de premier

rang à 5,75 % remboursés jusqu'à la date de remboursement applicable, lorsqu'ils sont remboursés au cours de la période de douze mois débutant le 16 septembre de chacune des années indiquées ci-dessous :

Exercice au cours duquel le rachat se produit	Prix de rachat
2017	104,500 %
2018	103,000 %
2019	101,500 %
2020 et après	100,000 %

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,75 %), les titulaires peuvent exiger que la Société rachète leurs billets, en totalité ou en partie, à un prix de rachat en espèces correspondant à 101 % du capital des billets, majoré de l'intérêt cumulé et non versé, s'il y a lieu, jusqu'à la date de rachat.

Billets de premier rang à 5,625 %

Questions d'ordre général

Les billets de premier rang à 5,625 % sont des obligations directes de premier rang non garanties de la Société et elles sont de rang égal avec toutes les autres dettes de premier rang, actuelles et futures, de la Société quant au droit de paiement. Les billets de premier rang à 5,625 % portent intérêt au taux annuel de 5,625 %, payable semestriellement à terme échu le 9 mai et le 9 novembre de chaque année.

Sous réserve de certaines exceptions, l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,625 % renferme différents engagements qui empêchent notamment la Société et certaines de ses filiales de consentir des sûretés à l'égard de leurs actifs; de se liquider ou de dissoudre; de transférer ou de vendre leurs actifs; de contracter une dette; de verser des dividendes sur des actions, de racheter des actions, de rembourser des dettes ou de faire d'autres paiements restreints; de conclure des opérations de couverture sauf dans certaines circonstances; de conclure des opérations avec des membres de leur groupe; de regrouper, de fusionner ou de transférer la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs; et d'effectuer certaines acquisitions supérieures à une limite établie.

Rachat

À tout moment avant le 9 mai 2020, la Société peut, à une occasion ou à plusieurs occasions, racheter des billets de premier rang à 5,625 % à hauteur de 35 % de leur montant en capital total, en remettant sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat de 105,625 % du montant en capital total des billets de premier rang à 5,625 % rachetés, majoré de l'intérêt cumulé et non versé, jusqu'à la date de rachat, par prélèvement sur le produit net en espèces tiré de placements de titres; à la condition (i) qu'au moins 65 % du capital des billets de premier rang à 5,625 % demeure en circulation immédiatement après un tel rachat; et (ii) que chaque rachat soit réalisé dans les 90 jours suivant la date de clôture du placement de titres connexe.

À tout moment avant le 9 mai 2020, la Société peut, à une ou à plusieurs occasions, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,625 %, sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix d'indemnisation qui correspond au montant le plus élevé entre a) le prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (au sens donné à ce terme dans l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,625 %), et b) 101 % du capital global des billets de premier rang à 5,625 % rachetés, majoré de l'intérêt cumulé et non versé, s'il y a lieu, jusqu'à la date de rachat.

Sauf aux termes des paragraphes précédents, les billets de premier rang à 5,625 % ne sont pas rachetables au gré de la Société avant le 9 mai 2020.

À tout moment à compter du 9 mai 2020, la Société peut, à une ou à plusieurs occasions, racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang à 5,625 % sur remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, aux prix de rachat (exprimés sous forme de pourcentages du capital) énoncés ci-après, majorés de l'intérêt cumulé et non versé, s'il y a lieu, à l'égard des billets de premier rang à 5,625 % rachetés jusqu'à la date de rachat applicable, s'il sont rachetés au cours de la période de douze mois qui débutera le 9 mai de chacun des exercices indiqués ci-dessous :

Exercice au cours duquel le rachat a lieu	Prix de rachat
2020	104,219 %
2021	102,813 %
2022	101,406 %
À compter de 2023	100,000 %

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte de fiducie qui régit les billets de premier rang à 5,625 %), les titulaires peuvent exiger que la Société rachète leurs billets, en totalité ou en partie, à un prix de rachat en espèces correspondant à 101 % du capital des billets, majoré de l'intérêt cumulé et non versé, s'il y a lieu, jusqu'à la date de rachat.

Convention de crédit

Le texte qui suit est un résumé des modalités et des conditions importantes des facilités de crédit disponibles aux termes de la convention de crédit.

Montant et durée

La facilité de crédit comprend également une modalité accordéon de 300 000 000 \$ qui pourrait augmenter la capacité d'emprunt totale à l'équivalent de 1 300 000 000 \$ et 50 millions de dollars américains. La date d'échéance de la facilité de crédit est le 29 septembre 2021 et Parkland a l'option de demander que les prêteurs prolongent, à leur gré, l'échéance des facilités d'au moins une année.

Lettres de crédit

Des lettres de crédit sont disponibles en dollars canadiens ou américains aux termes de la facilité de crédit selon un montant total qui ne doit pas excéder 200 000 000 \$ et 25 000 000 \$ US.

Taux d'intérêt et frais

Le taux d'intérêt sur les prêts qui sont libellés en dollars américains sera, au gré de Parkland, soit une marge par rapport à un taux de base américain ou une marge par rapport au TIOL. Le taux d'intérêt sur les prêts libellés en dollars canadiens correspondra, au gré de Parkland, soit à une marge par rapport au taux de base canadien ou à une marge par rapport au taux des acceptations bancaires; de telles marges seront calculées en fonction du ratio applicable de la dette à long terme totale par rapport au BAIIA (le « **ratio applicable à la marge** »).

Les facilités de crédit sont également fournies moyennant a) une commission d'engagement pour chaque prêteur calculée sur le montant inutilisé de son engagement selon un pourcentage fondé sur le ratio applicable à la marge, b) des frais d'émission sur le montant en cours des lettres de crédit correspondant à la marge applicable aux prêts TIOL (sous réserve de la diminution des frais pour les lettres de crédit non financières), et c) des frais d'acceptation devant être payés au moment de l'acceptation par le prêteur d'une acceptation bancaire selon un pourcentage calculé en fonction du ratio applicable à la marge.

Remboursement

Les facilités de crédit doivent être remboursées en entier le 29 septembre 2021, sous réserve de la prolongation facultative mentionnée ci-dessus.

Garanties et sûreté

La Société et ses filiales importantes ont chacune donné en gage essentiellement tous leurs actifs respectifs, lesquels sont garantis par une sûreté parfaite de premier rang assujettie à certaines charges, comme garantie au titre de leurs obligations envers l'agent et envers les prêteurs aux termes de la facilité de crédit. De plus, la Société et ses filiales importantes ont chacune garanti les obligations de Elbow River, de Parkland Refining (B.C.) Ltd. et de Parkland (U.S.) Financing Corp. à l'agent et aux prêteurs aux termes de la facilité de crédit.

Certains engagements et cas de défaut

Sous réserve de certaines exceptions, la convention de crédit comporte différents engagements qui, notamment, empêchent la Société, Elbow River, Parkland Refining (B.C.) Ltd. et Parkland (U.S.) Financing Corp. (et, dans certains cas, les filiales de la Société, de Elbow River, de Parkland Refining (B.C.) Ltd. et de Parkland (U.S.) Financing Corp. et les filiales importantes de la Société) : de modifier la nature de leurs activités de façon importante; de consentir des sûretés à l'égard de leurs actifs; de se liquider ou se dissoudre; de transférer ou vendre leurs actifs, notamment les actions de filiales; d'engager ou de garantir une dette additionnelle ou d'autres obligations, émettre certains titres de participation ou conclure des opérations de vente et de cession-bail sauf dans des cas limités; dans certains cas, détenir des liquidités supérieures aux montants fixés; d'effectuer certains placements au-dessus d'une limite; d'accorder certaines garanties ou d'autres formes d'aide financière; de verser des dividendes sur des actions, de racheter des actions, de rembourser des dettes subordonnées ou de faire d'autres paiements restreints; de conclure des opérations de couverture autrement que dans des cas limités; de conclure des opérations avec des membres de leur groupe; de regrouper, fusionner ou transférer la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs; ou de modifier leur exercice financier sauf si certaines conditions sont respectées.

La convention de crédit renferme les engagements de faire et les cas de défaut habituels. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Questions liées à la dette – Ententes de financement » pour obtenir une description détaillée des risques liés à la convention de crédit.

Aux termes de la convention de crédit, Parkland et tous les emprunteurs sont également tenus de maintenir certains ratios financiers et de satisfaire à certains critères financiers.

Notation

Les billets de premier rang sont notés BB- par Standard & Poor's Ratings Services, division de McGraw Hill Financial, Inc. (« **S&P** ») et BB par DBRS Limited (« **DBRS** »).

Les notes de S&P évaluent les titres d'emprunt à long terme selon un barème allant de AAA, soit la note la plus élevée, à D, soit la note la moins élevée. Une note de BB- constitue la cinquième note la plus élevée de dix principales catégories. Selon le système de notation de S&P, un débiteur de titres de créance notés BB- est moins vulnérable au défaut de paiement ou à d'autres questions spéculatives; toutefois, il est confronté à des incertitudes permanentes importantes ou à une exposition à des conditions défavorables commerciales, financières ou économiques qui pourraient miner sa capacité à respecter ses engagements financiers relatifs à l'obligation. L'ajout d'un plus (+) ou d'un moins (-) après la note indique la position relative au sein d'une catégorie de notation particulière.

Les notations de DBRS évaluent les titres d'emprunt à long terme selon des catégories allant de AAA, soit la cote la plus élevée, à D, soit la cote la moins élevée. Toutes les catégories de notes autres que AAA et D contiennent également des sous-catégories « (haut) » et « (bas) ». L'absence d'une désignation « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe au milieu de la catégorie. Selon la définition de DBRS, la note BB est attribuée aux titres spéculatifs et inférieurs à une catégorie de bonne qualité, et dont la capacité de paiement d'obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. La catégorie BB constitue la cinquième note la plus élevée de dix catégories disponibles.

Les notes visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres. Les notes ne constituent pas des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre les billets, étant donné qu'elles ne donnent aucune indication quant au cours des titres ou au fait que le titre en question convienne ou non à un épargnant en particulier. Il n'y a pas de certitude qu'une note sera maintenue pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retriée entièrement par une agence de notation dans l'avenir si, selon cette dernière, des circonstances le justifient. La révision ou le retrait d'une note pourrait avoir une incidence négative importante sur le prix ou la liquidité des billets sur le marché secondaire, à supposer qu'un tel marché se développe. Parkland ne s'engage pas à maintenir les notes ou à aviser les porteurs de billets de premier rang en cas de modification des notes. Les notes de chaque agence devraient être évaluées séparément. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous avons payé pour les services de notation de S&P et DBRS, mais pas pour les services des autres agences de notation au cours des deux dernières années.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume de négociation des titres

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX et sont négociées sous le symbole « **PKI** ». Le tableau suivant présente la fourchette des cours et les volumes de négociation des actions ordinaires à la TSX, tel qu'ils ont été publiés par TSX Historical Data Access, mensuellement, pour chaque mois du dernier exercice terminé :

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation
Janvier	28,55 \$	27,00 \$	3 544 205
Février	28,04 \$	26,03 \$	3 441 492
Mars	30,02 \$	26,52 \$	6 791 003
Avril	31,58 \$	28,72 \$	6 815 117
Mai	32,45 \$	29,10 \$	6 279 766
Juin	30,92 \$	29,39 \$	6 311 499
Juillet	29,79 \$	26,69 \$	4 641 207
Août	27,49 \$	24,63 \$	8 889 562
Septembre	27,53 \$	25,32 \$	11 312 755
Octobre	26,38 \$	23,41 \$	9 764 790
Novembre	27,19 \$	24,97 \$	8 736 109
Décembre	27,18 \$	25,12 \$	6 105 210

Reçus de souscription

Les reçus de souscription ont été inscrits aux fins de négociation à la cote de la TSX à l'ouverture des marchés le 11 janvier 2017, sous le symbole « **PKI.R** », et ont été radiés de la cote de la TSX à la fermeture des marchés le 29 juin 2017 à leur conversion en actions ordinaires, conformément à leurs modalités. Le tableau suivant présente la fourchette des cours et le volume de négociation des reçus de souscription qui ont été négociés à la TSX, tel qu'ils ont été publiés par l'Accès aux données historiques de la TSX, mensuellement, pour chaque mois du dernier exercice terminé au cours duquel les reçus de souscription étaient inscrits aux fins de négociation.

Mois	Plafond	Plancher	Volume de négociation
Du 11 au 31 janvier	28,98 \$	27,20 \$	467 728
Février	28,36 \$	26,65 \$	598 962
Mars	30,40 \$	27,00 \$	271 067
Avril	32,00 \$	29,20 \$	407 791
Mai	32,60 \$	29,90 \$	953 881
Du 1 ^{er} au 29 juin	31,25 \$	29,93 \$	52 075

Administrateurs et dirigeants

Administrateurs

Le tableau qui suit présente le nom, le pays de résidence, la participation à des comités, l'occupation principale ou l'emploi pour les cinq dernières années de chaque administrateur de Parkland en date du 31 décembre 2017, ainsi que la date à laquelle il a été nommé administrateur. Le mandat de chaque administrateur expirera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou au moment de l'élection ou de la nomination de son remplaçant.

Nom et pays de résidence	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur de Parkland depuis
John F. Bechtold ^{1,2} Montréal (Québec) Canada	Administrateur de sociétés.	10 août 2006
Lisa Colnett ¹ Toronto (Ontario) Canada	Retraitée. Poste de direction en ressources humaines chez Silver Standard Resources Inc. d'avril 2014 à août 2014. Première vice-présidente, Ressources humaines et secrétaire de Kinross Gold de novembre 2008 à octobre 2013.	8 mai 2014
Robert B. Espey ^{5,6} Calgary (Alberta) Canada	Président et chef de la direction de Parkland depuis le 1 ^{er} mai 2011. Président et chef de l'exploitation de Parkland du 15 mars 2011 au 30 avril 2011. Chef de l'exploitation de Parkland de janvier 2010 à mars 2011. Vice-président, Marchés de détail de Parkland de novembre 2008 à décembre 2009.	12 mai 2011
Timothy Hogarth ^{1,2} Toronto (Ontario) Canada	Président et chef de la direction de The Pioneer Group Inc. Auparavant, président du conseil et chef de la direction de Pioneer Energy.	25 juin 2015
James Pantelidis ^{2,3,4,7} Toronto (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés.	7 septembre 1999
Domenic Pilla ^{2,3,4} Toronto (Ontario) Canada	Chef de la direction de McKesson Canada. Président de Les Entreprises Shoppers Drug Mart, une filiale de Les Compagnies Loblaw limitée du 1 ^{er} avril 2014 au 9 janvier 2015. Chef de la direction de Les Entreprises Shoppers Drug Mart du 1 ^{er} novembre 2011 au 31 mars 2014.	5 janvier 2015
Steven Richardson ^{3,4,8} Unionville (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés.	2 août 2017
David A. Spencer ⁹ Calgary (Alberta) Canada	Associé chez Bennett Jones LLP.	5 mai 2005
Deborah Stein ^{3,4} Calgary (Alberta) Canada	Administratrice de sociétés. Première vice-présidente, Finances et chef de la direction d'AltaGas Ltd. de 2008 à 2015.	13 mai 2016

Notes :

- Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance. Le président du comité de la rémunération et de la gouvernance est M^{me} Colnett.
- Membre du comité consultatif sur l'approvisionnement et le développement des affaires. Le président du comité consultatif sur l'approvisionnement et du développement des affaires est M. Pantelidis.
- Membre du comité d'audit. La présidente du comité d'audit est M^{me} Stein. En vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, Parkland est tenue d'avoir un comité d'audit. Deborah Stein s'est jointe au comité d'audit après sa nomination au conseil de Parkland le 13 mai 2016 et elle a été nommée présidente en novembre 2016, lorsque M. Rogers a pris sa retraite. M. Richardson a été nommé au comité d'audit le 2 août 2017.
- Il a été établi que les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières. La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit figurent en détail à la page 36 des présentes, à la rubrique « Information sur le comité d'audit ».
- M. Espey est président et chef de la direction de chacune des entités de Parkland.
- Avant le 10 novembre 2008, M. Espey était président et chef de la direction de FisherCast Global Corporation. M. Espey était un dirigeant de FisherCast lorsque celle-ci s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC ») le 4 juin 2008, et il est devenu président et chef de la direction pendant cette période. Aux termes d'une ordonnance rendue en vertu de la LACC le 20 août 2008, les actifs de FisherCast ont été vendus et le produit de cette vente a été distribué. M. Espey a démissionné de son poste de président et chef de la direction de FisherCast le 27 août 2008. FisherCast Global Corporation a fait faillite le 28 août 2010.
- M. Pantelidis est président du conseil d'administration.
- M. Richardson a été membre du conseil d'administration de juin 2010 à janvier 2013. Conformément aux ordonnances de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, y compris une ordonnance initiale datée du 21 octobre 2011, Sterling Shoes Inc. et ses filiales ont obtenu la protection contre leurs créanciers en vertu de la LACC. Le 28 novembre 2014, la Cour a accordé une ordonnance autorisant, entre autres, une distribution finale aux créanciers de Sterling Shoes GP Inc. et de Sterling Shoes Limited Partnership ayant présenté une réclamation individuelle de plus de 4 600 \$; cette distribution est encore en cours. De plus, le 9 septembre 2013, la British Columbia Securities a émis une interdiction d'opérations relativement aux titres de Sterling Shoes Inc. par suite du défaut de celle-ci de déposer dans les délais requis (i) ses états financiers audités annuels, son rapport de gestion et l'attestation des documents annuels pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2012; et (ii) les états financiers non audités intermédiaires, le rapport de gestion intermédiaire et l'attestation des documents intermédiaires pour les périodes intermédiaires terminées les 31 mars 2012, 30 juin 2012, 30 septembre 2012, 31 mars 2013, 30 juin 2013 et 30 septembre 2014. Des interdictions d'opérations connexes ont également été émises par les autorités en valeurs mobilières en Alberta le 9 décembre 2013, en Ontario le 16 septembre 2013 (opération d'interdiction qui a été remplacée par une interdiction permanente le 27 septembre 2013) et au Québec le 12 septembre 2013 (opération d'interdiction qui a été remplacée par une interdiction permanente le 27 septembre 2013). Ces ordonnances d'interdiction d'opérations demeurent en vigueur.
- M. Spencer est associé chez Bennett Jones LLP, cabinet d'avocats qui fournit des services à Parkland.

Dirigeants et membres de la haute direction

Le tableau qui suit présente le nom et le pays de résidence de chacun des dirigeants et des membres de la haute direction de Parkland ainsi que son poste au sein de Parkland ou son occupation principale au cours des cinq dernières années.

Nom et pays de résidence	Occupation principale au cours des cinq dernières années
Robert B. Espey ¹ Calgary (Alberta) Canada	Président et chef de la direction depuis mai 2011. Président et chef de l'exploitation de Parkland du 15 mars 2011 au 30 avril 2011. Chef de l'exploitation de Parkland de janvier 2010 à mars 2011. Vice-président, Marchés de détail de Parkland de novembre 2008 à décembre 2009.
Michael S. H. McMillan Toronto (Ontario) Canada	Chef des finances depuis le 11 février 2015. Vice-président et trésorier de Parkland de décembre 2011 à février 2015. Directeur, Développement des affaires de Parkland de juin 2011 à décembre 2011. Contrôleur, Marchés de détail, Parkland, de décembre 2009 à juin 2011. Auparavant, vice-président, Services professionnels d'un cabinet-conseil privé.
C. Peter Kilty Sylvan Lake (Alberta) Canada	Vice-président principal, Exploitation, marchés de détail et carburant commercial de Parkland depuis février 2017; Vice-président, Marchés de détail de Parkland depuis avril 2012. Premier vice-président, Canada Relations avec les marchands associés, La Société Canadian Tire de juillet 2006 à avril 2012. Président, Canadian Tire Petroleum de novembre 2000 à juin 2006.
Pierre P.G. Magnan Calgary (Alberta) Canada	Vice-président principal intérimaire de l'approvisionnement et du commerce depuis juillet 2017. Vice-président, Développement des affaires depuis décembre 2017. Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de Parkland de décembre 2015 à décembre 2017. Conseiller indépendant d'avril 2014 à décembre 2015 et directeur de Deer Grove Inc., une société privée d'investissement. Associé chez Gowling Lafleur Henderson s.r.l., S.E.N.C.R.L. de février 2009 à mars 2014.
Darren Smart ² Calgary (Alberta) Canada	Vice-président, Développement de l'entreprise depuis septembre 2015. Directeur, Développement de l'entreprise de Parkland d'août 2014 à septembre 2015. Gestionnaire de portefeuille, Teachers' Private Capital de juin 2005 à juillet 2014.
Melody Appleman Calgary (Alberta) Canada	Vice-présidente du personnel et de la culture de Parkland depuis mai 2015. Vice-présidente, Ressources humaines, de FGL Sports Ltd. et de Mark's de février 2012 à avril 2015. Vice-présidente, Récompenses et recrutement, de Le Groupe Forzani ltée de décembre 2010 à février 2012.
Ian White Toronto (Ontario) Canada	Vice-président, Commercialisation stratégique depuis février 2017. Administrateur de Pioneer Energy de juin 2014 à janvier 2017. Responsable de National Money Mart Company, filiale canadienne de Dollar Financial Group, de septembre 2011 à juillet 2014.
Douglas Haugh Atlanta (Géorgie) États-Unis	Président de Parkland USA depuis novembre 2017. Président et directeur stratégique, Mansfield Energy Corp., d'octobre 2016 à novembre 2017. Président, Mansfield Oil Company, de juin 2007 à novembre 2016.

Notes :

1. Avant le 10 novembre 2008, Robert B. Espey était président et chef de la direction de FisherCast Global Corporation. M. Espey était un dirigeant de FisherCast lorsque celle-ci s'est placée sous la protection de la LACC le 4 juin 2008, et il est devenu président et chef de la direction pendant cette période. Aux termes d'une ordonnance rendue en vertu de la LACC le 20 août 2008, les actifs de FisherCast ont été vendus et le produit de cette vente a été distribué. M. Espey a démissionné de son poste de président et chef de la direction de FisherCast le 27 août 2008. FisherCast Global Corporation a fait faillite le 28 août 2010.
2. Avant août 2014, M. Darren Smart était administrateur de Aquilex Holdings LLC. M. Smart était administrateur de Aquilex Holdings LLC au moment où elle a réalisé avec ses créanciers une restructuration financière consensuelle le 3 février 2012. M. Smart a démissionné à titre d'administrateur de Aquilex Holdings LLC en février 2012.

Au 31 décembre 2017, les administrateurs et les membres de la haute direction de Parkland étaient, collectivement, propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 594 120 actions ordinaires, soit environ 0,45 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerçaient une emprise sur un tel nombre de ces actions ordinaires.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Ordonnances d'interdiction d'opérations

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni membre de la haute direction de la Société n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date des présentes, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui (i) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la

législation en valeurs mobilières (une « **ordonnance** ») qui a été prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou (ii) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

Faillites

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est présenté dans les notes sous les tableaux à la rubrique « Administrateurs et dirigeants », aucun administrateur, membre de la haute direction ou porteur de titres qui a le contrôle de la Société n'est, à la date des présentes, ou n'a été dans les 10 années précédant la date des présentes, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne exerçait cette fonction, ou dans l'année qui a suivi la

cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou a été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Faillites personnelles

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, membre de la haute direction ou porteur de titres qui a le contrôle de la Société n'a, dans les dix années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou a été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, a

intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir les actifs de l'administrateur, du membre de la haute direction ou de l'actionnaire.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, membre de la haute direction ou porteur de titres qui a le contrôle de la Société ne s'est vu imposer : (i) des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu un règlement

amiable avec une telle autorité; ou (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante pour un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et certains dirigeants de la Société exercent et continueront d'exercer d'autres activités dans les secteurs où la Société exerce des activités à l'occasion. En conséquence, certains administrateurs et dirigeants pourraient être placés en situation de conflit d'intérêts à l'occasion. La *Business Corporations Act* prévoit que si un dirigeant ou un administrateur ou un membre de la direction est partie à un contrat important ou une opération importante ou à un contrat important proposé ou une opération importants proposée avec la Société, ou a une participation importante dans une personne qui

est partie à ceux-ci, ce dirigeant ou administrateur doit communiquer la nature et la portée de son intérêt et il doit s'abstenir de voter en faveur de l'approbation de ce contrat ou de cette opération, sauf indication contraire dans la *Business Corporations Act*. Dans la mesure où surviennent des conflits d'intérêts, ces conflits seront résolus en conformité avec les dispositions de la *Business Corporations Act*.

À la date des présentes, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts important, réel ou potentiel, entre la Société et un administrateur ou un dirigeant de la Société.

Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, le seul contrat important que Parkland a conclu au cours du dernier exercice complété, ou le seul contrat important que Parkland a conclu avant le dernier exercice terminé qui demeure

important et en vigueur, est la convention de crédit (se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Emprunts – Convention de crédit »).

Intérêts des experts

Nos auditeurs indépendants sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, qui ont émis un rapport d'auditeur indépendant à l'égard de nos états financiers consolidés. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ont indiqué qu'ils sont

indépendants de Parkland au sens des règles de déontologie des comptables agréés de l'Alberta (Chartered Professional Accountants of Alberta).

Poursuites et mesures réglementaires

La Société n'a connaissance d'aucune poursuite importante mettant en cause la Société ou les membres de son groupe ou visant ses biens.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

La Société n'a connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur ou dirigeant de la Société ou d'un administrateur ou dirigeant de la Société qui est initié ou une filiale de la Société, ou tout autre initié de la Société, ou une personne qui a des liens avec celle-ci ou des membres du même groupe

qu'elle, auraient dans une opération depuis le début des trois derniers exercices complétés de la Société, ou dans toute opération proposée qui a ou aurait eu une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, les principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émissions aux termes des régimes de rémunération en titres, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Parkland pour sa dernière assemblée annuelle des porteurs de titres. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion de Parkland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sont réputés intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle. Des exemplaires de ces documents ont été déposés et peuvent être obtenus à partir du site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et pourront aussi être obtenus tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La Société dépose régulièrement tous les documents requis sur le site Web de SEDAR et sur son propre site Web. Les internautes peuvent récupérer ces documents sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. L'adresse du site Web de Parkland est www.parkland.ca, mais le site n'est pas intégré par renvoi dans la présente notice annuelle.

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de fiducie Computershare du Canada, 710, 530 - 8th Avenue SW, Calgary (Alberta) T2P 3S8, Tel: 1-800-564-6253.

Annexe 1 Mandat du comité d'audit

Objet général et objectifs

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration de Parkland (la « Société ») et a pour rôle d'aider le conseil à s'acquitter de ses obligations de supervision. Le comité d'audit supervisera le processus de présentation de l'information financière en ayant pour objectif de s'assurer de l'équilibre, de la transparence et de l'intégrité de l'information financière publiée de Parkland. Le comité d'audit examinera également ce qui suit : l'efficacité des contrôles financiers internes et du système de gestion des risques de Parkland; l'efficacité de la fonction d'audit interne; le processus d'audit indépendant, y compris la recommandation de l'auditeur externe de Parkland et l'évaluation du rendement de celui-ci; et le processus de la Société en ce qui a trait à la surveillance de la conformité avec les lois et les règlements qui touchent la présentation de l'information financière.

Parkland se conformera aux politiques et aux procédures supervisées ou examinées par le comité d'audit et fera de son mieux pour s'assurer que ces politiques et ces procédures seront appliquées.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit entretiendra des relations constructives et actives avec le conseil d'administration, la direction et les auditeurs externes. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du comité d'audit devra développer et maintenir son niveau de compétences et de connaissances, et devra notamment comprendre les responsabilités du comité d'audit, les activités commerciales de la Société et les risques liés à ces activités.

Les membres du comité d'audit seront indépendants et ont des compétences financières conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).

Bien que le Comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités établis dans le présent mandat, le rôle premier du comité d'audit est de superviser. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent ou non être des comptables ou des auditeurs de profession, ou des experts dans les domaines de la comptabilité ou de l'audit mais, en aucun cas, n'agissent à ces titres ni ne sont des experts dans l'exécution d'autres tâches qu'ils sont appelés à réaliser dans le cadre du présent mandat. Par conséquent, il n'est pas du devoir du comité d'audit d'effectuer des audits ou de déterminer que les états financiers et les divulgations de la Société sont complets et exacts et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») et aux règles et règlements applicables. Ceux-ci sont la responsabilité de la direction et de l'auditeur externe.

Pouvoirs

Le conseil autorise le comité d'audit, dans la limite de ses responsabilités :

- a) à exécuter des activités qui relèvent du présent mandat;
- b) à retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers et les rémunérer, s'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions;
- c) à s'assurer de la présence des dirigeants de la Société aux réunions au besoin;
- d) à demander et à avoir accès aux membres de la direction, aux employés et aux renseignements pertinents nécessaires à l'exécution du présent mandat;
- e) à établir des procédures pour traiter les préoccupations que les employés ont communiquées confidentiellement et sous le couvert de l'anonymat à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit;
- f) à établir des procédures pour la réception, le classement et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles internes ou d'audit;
- g) à approuver la nomination, la rémunération, le maintien en poste et la portée de l'audit pour l'année de l'auditeur externe;
- h) à approuver tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et à examiner les politiques relatives à la prestation de services liés et non liés à l'audit par les auditeurs externes, et relatives à l'approbation préalable de tels services non liés à l'audit selon ce qui est requis par le Règlement 52-110;
- i) à communiquer directement avec le chef des finances et les auditeurs internes et externes et à se réunir à huis clos avec eux.

Organisation

Membres

- a) Le conseil d'administration nommera les membres et le président du comité d'audit.
- b) Le comité d'audit sera composé d'au moins trois membres et tous ces membres seront indépendants au sens du Règlement 52-110, dans sa version modifiée à l'occasion, et ne seront pas membres de la direction de la Société.
- c) Le quorum à toute réunion du comité d'audit sera de deux membres.
- d) Chaque membre doit avoir des compétences et une expérience pertinente aux activités de la Société.
- e) Les membres seront nommés pour un mandat d'un an.
- f) Chaque membre du comité d'audit doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110.
- g) Un membre du comité d'audit cessera automatiquement d'être membre du comité d'audit au moment où il cessera d'être un administrateur de la Société.

Réunions

- a) Un avis faisant état de la date et de l'endroit de chaque réunion peut être donné verbalement, par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique à chaque membre du comité au moins 48 heures avant l'heure prévue d'une réunion. Un membre peut, de quelque façon que ce soit, renoncer à l'avis de convocation. La présence d'un membre à une réunion équivaut à une renonciation à l'avis de convocation.

- b) Seuls les membres du comité d'audit peuvent assister aux réunions. Le comité d'audit a la possibilité d'inviter aux réunions les autres personnes dont la présence est jugée nécessaire.
- c) Les auditeurs externes seront invités à faire des présentations au comité d'audit, au besoin.
- d) Les réunions seront tenues au moins quatre fois l'an et devraient correspondre au cycle de présentation de l'information financière de la Société.
- e) D'autres réunions peuvent être convoquées, au besoin, par le comité d'audit ou les auditeurs externes.
- f) Le secrétaire du comité d'audit communiquera l'ordre du jour et les documents à l'appui de celui-ci aux membres du comité d'audit suffisamment à l'avance pour chaque réunion.
- g) Le secrétaire du comité d'audit communiquera le procès-verbal des réunions aux membres du conseil, aux membres du comité d'audit et, au besoin, aux auditeurs externes.
- h) Au moins un membre du comité d'audit doit être présent à la réunion du conseil dans le cadre de laquelle les états financiers sont approuvés.
- i) Les membres du comité d'audit devraient déployer tous les efforts nécessaires afin d'être disponibles à chaque réunion du comité d'audit, en personne ou par conférence téléphonique.
- j) Le comité d'audit peut convoquer une réunion avec des conseillers juridiques externes.
- k) Le comité d'audit rencontrera l'auditeur externe sans la présence des membres de la direction à chaque réunion du comité d'audit à laquelle l'auditeur externe participera, même si une telle rencontre a pour seul objectif d'établir qu'aucun enjeu ne doit faire l'objet de discussions sans la présence de la direction.
- l) Le comité d'audit doit rencontrer les auditeurs externes au moins chaque trimestre et à d'autres moments, selon ce qu'il juge approprié pour étudier toute question que le comité d'audit ou les auditeurs externes jugent devoir soumettre à l'attention du conseil ou des actionnaires.

Rôles et responsabilités

Le comité d'audit :

Contrôle interne

- a) aura la responsabilité de surveiller la communication de l'information sur les contrôles internes par la direction;
- b) examinera, avec les auditeurs externes de la Société, le caractère adéquat des procédures de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information et effectuera des demandes de renseignements auprès de la direction de la Société et des auditeurs externes de la Société relativement aux risques importants qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers de la Société, de même qu'aux efforts déployés par la direction de la Société afin d'atténuer de tels risques;
- c) Examiner les dénonciations confidentielles faites par des employés de la Société par l'entremise de la ligne de soutien en matière de dénonciation (lesquelles sont envoyées

directement au président du conseil) et formuler à leur égard des recommandations appropriées à l'intention du conseil d'administration.

- d) passera en revue les recommandations faites par les auditeurs externes;
- e) surveillera les politiques et les procédures relatives aux dépenses et au remboursement des dépenses des administrateurs et des dirigeants ainsi qu'aux avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants.

Communication de l'information financière

- a) acquerra une connaissance des domaines qui, actuellement, présentent les risques financiers et de contrôle interne les plus importants, et acquerra une compréhension de la façon de gérer ces risques;
- b) examinera les questions importantes en matière de comptabilité et de communication, y compris les recommandations professionnelles et réglementaires récentes, et comprendra leur incidence sur les rapports financiers;
- c) supervisera le processus périodique de communication de l'information financière établi par la direction et examinera les états financiers intermédiaires, les états financiers annuels, les rapports de gestion et les communiqués de presse ou les annonces pertinents, de même que les autres informations financières concernant la Société, qui doivent être fournis aux actionnaires avant leur publication;
- d) recommandera, aux fins d'approbation par le conseil, les états financiers annuels et intermédiaires audités de la Société ainsi que le rapport de gestion et les communiqués de presse sur le bénéficiaire connexes;
- e) se réunira avec la direction et les auditeurs externes afin d'examiner les états financiers et les méthodes comptables et appréciations clés;
- f) examinera les résultats de l'audit annuel avec les auditeurs externes de la Société et/ou la direction de la Société et formulera des recommandations appropriées au conseil relativement, notamment :
 - (i) aux états financiers;
 - (ii) aux rapports de gestion et aux renseignements financiers connexes contenus dans les documents d'information continue;
 - (iii) aux modifications importantes au plan d'audit initial, s'il y a lieu;
 - (iv) aux décisions en matière de comptabilité et de communication de l'information liées à des opérations ou à des événements importants survenus dans l'année en cours;
 - (v) à la lettre de la direction, s'il y a lieu, qui présente les conclusions et les recommandations des auditeurs externes à l'égard du contrôle interne et des procédures de comptabilité ainsi qu'à la réponse de la direction à ces conclusions et recommandations;
 - (vi) à toute autre question liée à la réalisation de l'audit, notamment les autres questions qui devraient être communiquées au comité en application des normes d'audit généralement reconnues.

- g) examinera les rajustements importants, les différences importantes non rajustées, les désaccords importants avec la direction et les principales pratiques comptables, et examinera les réponses de la Société relativement à ces enjeux;
- h) s'assurera de respecter toutes les exigences applicables du Règlement 52-110 et informera le conseil de toute violation de ces exigences et des raisons de cette violation.

Respect des lois et des règlements

- a) examinera l'efficacité du système de surveillance de la conformité aux lois et aux règlements;
- b) recevra des mises à jour régulières de la direction à l'égard des questions de conformité qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers ou les politiques de conformité de la Société;
- c) examinera, dans le cadre de la préparation des états financiers, les rapports de la direction sur les questions de conformité réglementaire relatives aux activités de la Société;
- d) examinera les conclusions des rapports importants produits par les organismes de réglementation.

Collaboration avec les auditeurs

- a) informera les auditeurs externes de leur obligation de rendre des comptes au comité d'audit et au conseil en tant que représentants des actionnaires de la Société envers lesquels les auditeurs externes sont ultimement redevables. Les auditeurs externes de la Société font directement rapport au comité d'audit;
- b) examinera les compétences professionnelles des auditeurs, y compris les antécédents et l'expérience de l'associé et du personnel travaillant à l'audit;
- c) s'assurera que les auditeurs externes de la Société respectent les exigences énoncées dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*;
- d) s'assurera que les auditeurs externes de la Société sont des membres en règle du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et qu'ils participent aux programmes de supervision établis par le CCRC à l'occasion et qu'ils se sont conformés à toute restriction ou sanction imposée par le CCRC à la date du rapport de l'auditeur applicable qui se rapporte aux états financiers annuels audités de la Société;
- e) obtiendra des auditeurs externes de la Société une attestation écrite officielle décrivant en détail toutes les relations entre les auditeurs externes et la Société, déterminera si les services non liés à l'audit exécutés par les auditeurs externes pendant l'année ont eu une incidence sur leur indépendance, s'assurera qu'il n'existe aucune relation entre la Société et les auditeurs externes qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance de ces derniers et prendra toutes les mesures appropriées nécessaires afin d'assurer l'indépendance des auditeurs externes;
- f) examinera chaque année le rendement des auditeurs externes et formulera des recommandations au conseil concernant la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement ou la fin de leur mandat;
- g) examinera l'ensemble de la correspondance et des notes de services relatives aux missions liées ou non liées à l'audit fournies par les auditeurs externes par rapport à la situation

actuelle de la Société et aux modifications apportées aux exigences réglementaires ou à d'autres exigences;

- h) discutera avec l'auditeur externe des problèmes d'audit rencontrés dans le cours normal du travail d'audit, notamment toute limitation de l'étendue de l'audit ou de l'accès à l'information;
- i) s'assurera que les conclusions et les recommandations importantes des auditeurs externes et les réponses proposées par la direction seront reçues, feront l'objet de discussions, et qu'il leur sera donné suite;
- j) discutera avec l'auditeur externe du caractère approprié des politiques comptables appliquées dans les rapports financiers de la Société et/ou de toute modification apportée aux politiques, aux principes et aux pratiques comptables de la Société;
- k) rencontrera séparément les auditeurs externes pour débattre de tout sujet dont le comité d'audit ou les auditeurs estiment nécessaire d'être discuté de manière confidentielle. S'assurera que les auditeurs ont accès au président du comité d'audit au besoin;
- l) examinera les politiques applicables à la prestation de services non liés à l'audit par les auditeurs externes et, au besoin, à l'approbation préalable de ces services;
- m) passera en revue et approuvera les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et antérieurs de la Société;
- n) examinera le plan de contrôle interne proposé par la direction pour l'année à venir et s'assurera que la coordination avec l'auditeur externe est appropriée;
- o) exécutera toutes les autres fonctions que les organismes de réglementation applicables exigent du comité d'audit en cas de résiliation du mandat ou de démission d'un auditeur;

Responsabilités en matière de communication de l'information

- a) informera régulièrement le conseil des activités du comité d'audit et fera des recommandations appropriées;
- b) s'assurera que le conseil a connaissance des sujets pouvant avoir une incidence importante sur la situation financière ou sur les activités de la Société qui sont portés à l'attention du comité d'audit;
- c) préparera tout rapport requis par la réglementation relative au mandat et aux activités du comité d'audit qui doit être inclus dans tous les documents d'information continue pertinents;
- d) examinera l'information fournie dans la notice annuelle de la Société, tel que l'exige l'Annexe 52-110A1 « Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle » (l'« Annexe 52-110A1 »), qui est jointe au Règlement 52-110. Si la direction de la Société sollicite des procurations des actionnaires de la Société afin de recommander des candidats à l'élection au poste d'administrateur de la Société, le comité d'audit sera chargé de s'assurer que la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société comporte un renvoi aux rubriques de la notice annuelle de la Société dans lesquelles sont présentés les renseignements requis aux termes de l'Annexe 52-110A1;

- e) s'assurera de la préparation et du dépôt de chaque attestation annuelle de l'Annexe 52-109A1 « Attestation des documents annuels » et de chaque attestation intermédiaire de l'Annexe 52-109A2 « Attestation des documents annuels » devant être signés par le chef de la direction et le chef des finances de la Société, conformément aux exigences prévues dans le Règlement 52-109, dans sa version modifiée à l'occasion;
- f) s'assurera que la direction de la Société établit et maintient pour la Société des contrôles et procédures de communication de l'information qui sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société, y compris ses filiales consolidées, sont portées à l'attention de la direction de la Société par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement pendant la période lors de laquelle les documents annuels ou les documents intermédiaires sont préparés en vue de leur dépôt et que la direction de la Société met en place et maintient un contrôle interne à l'égard de l'information financière qui est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus de la Société. En ce qui a trait aux documents annuels seulement, le comité d'audit est également responsable de s'assurer que la direction de la Société évalue l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société à la fin de la période visée par les documents annuels et fait en sorte que la Société présente dans le rapport de gestion annuel ses conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par les documents annuels, en fonction d'une

telle évaluation. Les termes et expressions « documents annuels », « documents intermédiaires », « contrôles et procédures de communication de l'information » et « contrôle interne à l'égard de l'information financière » ont le sens qui leur est donné dans le Règlement 52-109;

- g) surveillera les changements touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société et s'assurera que tout changement survenu pendant la plus récente période intermédiaire de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement croire qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est présenté dans le rapport de gestion annuel de la Société.

Évaluation du rendement

- a) évaluera chaque année son propre rendement, tant sur le plan des membres individuellement que collectivement;
- b) évaluera la réalisation des tâches du comité d'audit qui sont énoncées dans le mandat et communiquera ses conclusions à cet égard au conseil.

Examen du mandat du comité d'audit

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passera ce mandat en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de leur faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de leur apporter des modifications.



CORPORATION PÉTROLES

Parkland